

Session de mars 2016

M. Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Introduction

Le Président du Conseil régional présente le projet de Budget primitif pour 2016, qui s'élève à 1 293,6 M€, en retrait de 6,9 % sur 2015, ce qui s'explique pour l'essentiel par l'achèvement progressif de Bretagne à Grande Vitesse, après plusieurs années d'effort sans précédent de la Région pour son financement. Une nouvelle montée en puissance du budget régional est attendue dès 2017 avec l'élargissement des compétences régionales prévu par la loi NOTRe.

En ce qui concerne les investissements, l'achèvement progressif des travaux de BGV conjugué au cycle des investissements dans les lycées conduit à une moindre mobilisation de crédits. En parallèle, le Conseil régional axe notamment son effort d'investissement sur le soutien à l'économie, à l'agriculture et en particulier le plan breton pour l'avenir de la filière porcine, à l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi qu'au rayonnement de la Bretagne et à la vitalité culturelle. Au total, le Budget primitif 2016 prévoit une baisse des crédits de paiement en investissement par rapport à 2015 (-89 M€).

Conformément aux orientations budgétaires débattues en février dernier, le Budget primitif 2016 est construit sur une baisse de 0,75 % des crédits de paiement en fonctionnement (hors frais financiers, gestion des crédits européens et à périmètre constant). Cette diminution est rendue nécessaire par la réduction des dotations de l'État et par la volonté du Conseil régional de poursuivre sa mobilisation sur un niveau d'investissements élevé (2 600 M€ sur la période 2016-2021). La Région conserve néanmoins un haut niveau d'intervention dans le contexte économique actuel. Des moyens conséquents seront ainsi mobilisés en fonctionnement pour mettre en œuvre le plan régional de mobilisation pour l'emploi et favoriser le rayonnement et la vitalité culturelle de la Bretagne.

1.2. Recettes

Le Président du Conseil régional confirme que le budget 2016 traduit pleinement l'ensemble des évolutions présentées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle qu'après une baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014, l'État a prévu de réduire de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales entre 2015 et 2017, au rythme de 3,7 milliards par an. Ainsi, pour la Région, les dotations de l'État diminuent de 6,7 % en 2016 (-

20,8 M€). Malgré cette baisse importante, leur part relative dans le budget régional se stabilise autour de 24 %, compte-tenu de l'effort important réalisé pour contenir le budget 2016 (-6,9 %), conformément à la stratégie budgétaire rigoureuse et ambitieuse adoptée.

Parallèlement, la part de la fiscalité transférée s'accroît en lien avec la restructuration du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et les ajustements de compensations liés aux transferts de compétences issus de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM (gestion des fonds européens) et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Le budget 2016 est par ailleurs marqué par la mise en œuvre effective de la délégation de gestion sur la nouvelle programmation 2014-2020 des Fonds européens FEDER et FSE, avec une enveloppe de 17,6 M€ en dépenses et en recettes.

Le budget 2016 intègre une majoration de 5 € du taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, qui permettra à la Région de se mobiliser dès 2016 sur les urgences économiques et sociales, grâce à un produit supplémentaire de 6,6 M€.

Enfin, le Président du Conseil régional propose d'inscrire une autorisation d'emprunt de 258,3 M€, permettant le respect de ses engagements et projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2016-2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Budget primitif qui nous est soumis vient préciser pour l'année 2016 les orientations budgétaires définies pour la durée de la nouvelle mandature au travers de six grandes ambitions, telles qu'elles nous ont été présentées en février dernier.

Comme il l'a déjà souligné, le CESER est conscient que la Région traverse un contexte compliqué, lequel exige un pilotage précis qui doit s'accompagner de toute la transparence souhaitable, qu'il s'agisse des actions inscrites dans les six missions budgétaires, des chantiers qui seront ouverts ou encore des urgences auxquelles le Conseil régional entend apporter une réponse volontariste, à savoir le soutien à l'emploi d'une part, et à l'agriculture d'autre part, à commencer par la filière porcine.

Le Président du Conseil régional annonce l'ouverture de plusieurs chantiers qui, pour le CESER également, conditionneront l'avenir de la région. Ces chantiers recouvrent la prise en charge des nouvelles compétences obligatoires ou optionnelles, l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'adaptation de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'ouverture d'une réflexion sur la mise en place d'une COP 21 régionale, la définition d'un plan breton d'accompagnement de la transition numérique, la démarche destinée à favoriser une stratégie d'attractivité globale, et enfin l'ensemble des sujets qui pourront être débattus au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Au travers de ces grands chantiers à ouvrir, la Région va devoir, beaucoup plus que par le passé, faire avec les autres collectivités et donner corps à son rôle de chef de file. Si cette évolution avait été annoncée dans les orientations budgétaires, le CESER relève qu'elle se concrétise dès le budget 2016, avec notamment la reprise en main de l'animation de la SRDEII par le Conseil régional, le lancement des travaux sur le SRADDET ou encore la confirmation du positionnement du Conseil

régional comme animateur de démarches concertées (sur l'emploi, les filières agricoles, l'eau, etc.). Le CESER souhaite être informé régulièrement du déroulement de ces chantiers, voire même y être associé à bon escient, comme cela a été annoncé pour ce qui concerne la CTAP.

Par ailleurs, face aux urgences, le CESER soutient les démarches engagées, en insistant sur la nécessité de rechercher des solutions durables, dont l'avenir permettra d'apprécier la portée réelle, et sur le fait que le caractère d'urgence ne doit pas gommer la mise en œuvre d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Il est donc important qu'un bilan de ces démarches soit établi.

Indépendamment de cela, le programme d'investissements lancé depuis plusieurs années se poursuit comme prévu. Les investissements restent donc à un niveau important (515 M€), bien qu'en retrait par rapport à 2015 (605 M€), le plus gros de l'effort consacré au projet Bretagne à grande vitesse (BGV) ayant été réalisé. Outre BGV, ce programme d'investissements intègre le projet Bretagne très haut débit, une forte mobilisation en faveur du développement économique incluant la modernisation du port de Brest, la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région, le déploiement des fonds européens, les contrats de partenariat avec les territoires, l'investissement dans les lycées, etc.

Une autorisation maximum d'emprunt à hauteur de 258 M€ est proposée pour répondre à ces investissements, ce qui conduira à porter l'encours de la dette à un niveau jamais atteint, qui demeure toutefois conforme aux prévisions (de 835 M€ fin 2015 à plus d'1 Md€ fin 2016).

Le CESER s'est précédemment exprimé sur le bien-fondé des investissements, mais aussi sur l'impératif de maîtriser l'endettement et les conditions liées.

Sans surprise, la contrainte budgétaire enserme le budget 2016. Elle se caractérise par une baisse des recettes de l'ordre de 95 M€, avec un budget ramené de 1 338 Md€ à 1 293 Md€. La Région supporte en particulier une nouvelle diminution des dotations de l'Etat, initiée en 2014 (dont la Dotation globale de fonctionnement part forfaitaire, ramenée à 188 M€ en 2016, soit -21 M€ ou -10 %), à laquelle elle répond en interne par une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,75 %), effort qui paraît à la fois nécessaire dans le contexte actuel et exigeant dans sa réalisation.

Ce Budget primitif témoigne d'ailleurs d'une priorisation accrue de l'action du Conseil régional, avec notamment un renforcement des interventions en faveur du développement économique. Cette priorisation passe également par la remise en cause de certaines actions. Le CESER souhaite que les décisions soient explicitées dans les prochains documents budgétaires (décisions modificatives, orientations budgétaires, etc.). Alors que ces arbitrages ne sont pas encore tous connus, le CESER continuera de suivre avec la plus grande attention les choix futurs du Conseil régional, eu égard à leurs impacts sur les acteurs, les territoires et le développement de la région.

A diverses reprises, ce budget témoigne également d'une volonté d'optimiser l'action publique en mutualisant des moyens et en recherchant des synergies. S'il partage l'idée que cette perspective peut améliorer le service rendu et permettre des économies d'échelle (voir, à ce sujet, son étude de février 2016 « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* »), le CESER souligne également la nécessité d'apporter de la visibilité quant aux conséquences de ces évolutions pour la mise en œuvre des politiques concernées. En tout état de cause, la mutualisation ne saurait constituer une fin en soi.

De manière générale, la mise en œuvre des politiques régionales appelle désormais une coordination renforcée avec de nombreux acteurs, dont certains interlocuteurs nouveaux pour le Conseil régional. Pour le CESER, ce dialogue devra porter en premier lieu :

- sur l'intégration des nouvelles compétences avec la négociation des contreparties correspondantes ;
- sur l'emploi et la formation professionnelle, deux champs dans lesquels les prises de responsabilité successives de la collectivité appellent un dialogue plus efficace avec les différents partenaires, comme cela est indiqué dans le Plan de mobilisation pour l'emploi ;
- sur les partenariats à développer pour que la Région puisse jouer le rôle moteur attendu dans le développement économique.

A plus long terme, le dialogue devra continuer à s'élargir à de nombreux enjeux, afin d'optimiser l'action publique tout en renforçant la solidarité territoriale.

En matière fiscale, la hausse annoncée du barème des cartes grises illustre la difficulté à faire face à l'urgence alors que le budget est déjà fortement contraint. La tarification n'ayant pas été revue depuis plusieurs années (mais la Bretagne se situait déjà parmi les régions où cette taxe était la plus élevée), le CESER valide cette orientation considérant que les recettes complémentaires de l'ordre de 10 M€ en année pleine sont clairement destinées à soutenir le plan de mobilisation en faveur de l'emploi, dont les effets seront suivis avec un grand intérêt.

Au-delà de ces observations sur la stratégie budgétaire pour 2016, le CESER souhaite attirer l'attention sur un enjeu de plus long terme. Ce Budget primitif confirme et renforce en effet les difficultés qu'il rencontre pour suivre les politiques régionales face à plusieurs évolutions :

- la part toujours plus large des dispositifs faisant l'objet de contractualisations européennes, nationales ou avec les Pays ;
- l'externalisation de plusieurs domaines d'action du Conseil régional. Ce phénomène a déjà été souligné, mais il pourrait être accentué par la nécessité croissante, pour la Région, de coordonner ses politiques avec celles des autres collectivités, même si le CESER constate également la volonté du Conseil régional de suivre plus finement l'activité de ses organismes « satellites » ;
- suite à la réorganisation de la Nomenclature stratégique par programme, il n'est plus possible de suivre l'évolution des crédits alloués à certaines politiques ;
- la sélectivité accrue des interventions du Conseil régional, qui a été annoncée mais qu'il n'est pas facile de lire dans le Budget primitif (parce qu'elle interviendra au fil du temps, mais aussi parce qu'elle peut être masquée par des fusions de programmes ou des formulations insuffisamment précises) ;
- le fait que de nombreux programmes soient rédigés de manière plus synthétique que par le passé.

Le CESER est conscient que le Conseil régional a travaillé dans un délai court et que ces évolutions procèdent de logiques différentes. Il sera probablement indispensable d'inventer de nouveaux outils de suivi, dans lesquels la culture de l'évaluation devra prendre toute sa place. Il rappelle d'ailleurs son souhait de voir développés et mis en cohérence les indicateurs mentionnés dans le budget primitif et dans le rapport d'activité et de développement durable. Le CESER espère donc que des améliorations seront apportées, qui lui procureront l'éclairage nécessaire. Au titre de sa mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques régionales, il est prêt à contribuer à ces réflexions.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION I -	POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA COHESION, DE LA PERFORMANCE ET DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
--------------------	---

101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
--

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOÛ,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »,
et de MM. Michel MORVANT et Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2015, les contrats de partenariat avec les Pays et l'Association des Îles du Ponant ont été signés. Leur mise en œuvre va monter en puissance au cours de l'année 2016, ce qui entraîne une forte augmentation des crédits de paiements (45 833 900 € en 2016 contre 32 330 000 € en 2015).

Le Conseil régional va reconduire le soutien à l'ingénierie des Pays et des Conseils de développement avec l'élaboration de conventions d'objectifs et de moyens élaborées au cours de l'année 2016, en tenant compte de l'évolution de la carte intercommunale. Ces évolutions et la montée en puissance des métropoles conduiront lors de la révision des contrats de partenariat à adapter leurs modalités.

Par ailleurs, le Conseil régional a souhaité pouvoir accompagner au maximum trois priorités et un éventuel axe « rééquilibrage territorial ». Ces priorités négociées ont vocation à permettre la mobilisation des crédits régionaux mais également des crédits européens territorialisés. Elles intègrent le soutien au renforcement des centralités, au renouvellement urbain, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et à l'amélioration de la qualité de l'habitat social, dont le Conseil régional a souhaité faire un axe fort de sa politique territoriale.

Le Conseil régional soutient depuis 2005 le développement de la prévention et de la promotion de la santé dans les territoires bretons dans le cadre de « l'Animation territoriale de santé » (ATS). Dans cet engagement, il soutient un dispositif porté par les territoires volontaires. Cela a donné lieu au recrutement, dans le cadre d'un financement tripartite, d'animateurs territoriaux de santé chargés de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques locales.

La politique du Conseil régional en faveur de l'habitat et du logement s'inscrit dans la mission 1 « Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriales et dans la mission 5 « Pour une région engagée dans la transition écologique ». Le volet Habitat se décline dans le programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés ». Sont considérées comme des priorités le soutien au renforcement des centralités, au renouvellement urbain, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'amélioration de la qualité de l'habitat social.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Volet Contrats de partenariat/politique de la ville

En ce qui concerne la politique territoriale du Conseil régional, le CESER souhaite être consulté sur les conventions d'objectifs et de moyens qui seront signées dans le cadre des contrats de

partenariat. Certains Pays ayant réduit les moyens d'ingénierie alloués aux Conseils de développement du fait de l'attribution d'un financement régional, ces conventions devront garantir leurs moyens de fonctionnement.

Les évolutions éventuelles apportées au fonctionnement des Comités uniques de programmation (CUP) devront être élaborées en lien avec le CESER et le Réseau des conseils de développement. Pour le CESER, il est essentiel que la société civile soit toujours majoritairement représentée dans la composition des CUP, comme voulu par le Conseil régional, et que cela ne soit pas remis en cause, en particulier dans le cadre de l'attribution des crédits régionaux.

Le CESER souhaite être destinataire de la liste des projets par Pays ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de la politique territoriale du Conseil régional, du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et des fonds européens territorialisés. De plus, il aimerait bénéficier d'une information sur l'articulation entre les différents volets de la politique territoriale dans le financement des projets.

Dans son avis sur la politique de la ville en janvier 2015, le CESER convenait qu'il était nécessaire que la clause de revoyure des contrats de partenariat, prévue en 2017 avec les Pays, intègre un fléchage de l'intervention régionale en direction des quartiers ciblés dans le cadre de la politique de la ville.

Le CESER avait noté le risque que constituait la concentration des moyens de l'action publique sur des quartiers identifiés comme prioritaires. En effet, sans moyens budgétaires supplémentaires, il craignait que cette concentration se fasse au détriment d'autres territoires non retenus, accentuant ainsi leur fragilisation.

Pour le CESER, la mobilisation de moyens en faveur des quartiers ciblés par la politique de la ville ne peut se faire sans augmentation des enveloppes déjà attribuées dans le cadre des contrats de partenariat.

L'intervention régionale en matière de politique de la ville étant par nature transversale, celle-ci ne s'arrête pas aux trois priorités et à un éventuel axe « rééquilibrage territorial » négociés dans les contrats de partenariat.

Dans une volonté d'évaluation des politiques régionales, il est utile que les programmes qui interviennent en faveur de ces quartiers intègrent un fléchage politique de la ville.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'élaboration des conventions d'objectifs et de moyens avec les Pays ;
- la prise en compte de la nouvelle carte de l'intercommunalité, les conséquences sur les contrats de partenariat et le rôle des Conseils de développement ;
- les évolutions éventuelles apportées au fonctionnement des comités uniques de programmation.

Volet sur l'animation territoriale de santé

La territorialisation des projets en santé se développe de plus en plus en lien notamment avec la dernière loi de santé, les futurs Conseils territoriaux de santé, les Programmes territoriaux de santé, les Contrats locaux de santé et la nécessaire coordination des acteurs de santé de proximité. D'autre part, l'action des Animateurs territoriaux de santé (ATS) est reconnue par tous comme indispensable.

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien à ce dispositif d'Animation territoriale de santé et de vouloir contribuer aux réflexions relatives à sa nécessaire évolution. La Région, en lien avec l'ARS, a un rôle majeur de contribution à l'égalité des territoires en matière de santé, de prévention et d'accès au système de santé. Sa contribution ne peut qu'être renforcée en visant d'abord la présence d'ATS dans tous les territoires (12 ATS actuellement).

Le CESER souhaiterait avoir une plus grande visibilité des financements engagés par le Conseil régional en ce domaine afin de pouvoir comparer budgets 2015 et 2016.

Volet habitat/logement

Il n'est pas possible d'identifier les crédits consacrés à l'habitat et au logement dans ce programme. Ils s'inscrivent dans le cadre des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, le contrat Etat/Région/Association des Iles du Ponant et les deux contrats métropolitains de Brest et de Rennes.

L'importance de cette question a été soulignée par le CESER dans son étude de 2013 « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* ». Ont notamment été mises en évidence les problématiques de mal-logement, de précarité énergétique, de cohésion et de solidarités territoriales.

L'année 2016 verra la montée en puissance des contrats de partenariat et le lancement de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Dans ce contexte, il est nécessaire que le CESER soit tenu régulièrement informé du niveau des crédits affectés au logement en 2016.

102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de MM. Bernard GAILLARD, Sylvère QUILLEROU, Mme Zoé HERITAGE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les mutations territoriales sont permanentes. Le Conseil régional entend être en capacité de les anticiper afin de travailler collectivement à l'identification et à la mise en œuvre de réponses collectives.

Cette anticipation nécessite de bien connaître les dynamiques à l'œuvre, de les observer sur du long terme afin de repérer les grandes tendances et agir aux moments les plus propices.

Face à des tendances lourdes, le Conseil régional a une responsabilité singulière en matière d'anticipation et de préparation aux mutations. Il entend accompagner les grandes dynamiques en matière de développement équilibré de la Bretagne, en y associant tous les acteurs.

Pour cela, les outils et partenariats existants tels que la plate-forme Géobretagne, les démarches Inter-Scot, le Réseau des conseils de développement, etc., seront mobilisés et renforcés.

Pour 2016, l'objectif est de bâtir une organisation et un outil répondant aux besoins des usagers. L'organisation d'un temps fort régional au printemps est prévue pour le lancement du partenariat. Les premiers travaux d'acquisition d'une plate-forme numérique devraient également être lancés. En articulation avec cette démarche, la Région poursuivra son action en faveur de l'observation en matière de santé et de développement durable.

Le Conseil régional lancera en 2016 l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce schéma fixera les objectifs de moyen et long terme sur le territoire régional en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Pour toutes ces thématiques, le SRADDET tiendra lieu et remplacera les documents sectoriels de planification existants.

Le Conseil régional affirme vouloir poursuivre son engagement en faveur de la jeunesse dans une politique publique ancrée dans la Charte d'engagement en faveur de la jeunesse.

Il entend également poursuivre son soutien à la promotion de la santé des jeunes, à l'observation de la santé et au Programme régional santé-environnement (PRSE).

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne ;
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques ;
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain.

Pour ce programme le Conseil régional propose :

- une autorisation de programme de 220 000 € au titre de l'exercice 2016 ;
- une autorisation d'engagement de 1 781 000 € au titre de l'exercice 2016 ;
- un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 50 000 € ;
- un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 583 500 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Volet Observation et accompagnement des mutations territoriales

Le programme 102 connaît dans le cadre du Budget primitif 2016 une montée en puissance de ses dotations budgétaires qui s'expliquent principalement par l'intégration de nouveaux programmes.

Les réorganisations territoriales en cours modifient en profondeur les approches qui ont été développées antérieurement en matière d'observation sur le territoire régional. Depuis plusieurs années, le CESER insiste dans la majorité de ses études sur la nécessité pour la Région de se doter d'outils d'observation afin de mieux anticiper les mutations en cours, dans un souci d'efficacité des politiques publiques, et en s'appuyant sur les outils existants.

Si les outils développés par le Conseil régional s'inscrivent dans cette perspective, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont surtout axés sur la centralisation de données issues des partenariats mis en place, dans une logique de juxtaposition de données dans leur majorité géographiques. Cela ne permet cependant pas de dégager une analyse régionale tant sur les mutations en cours que sur

leurs conséquences sur les politiques régionales. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa volonté d'axer les enjeux pour 2016 « *sur le lien étroit à constituer entre les données géographiques et les données statistiques nécessaires à la vie de l'observatoire des territoires* ».

Pour le CESER, la feuille de route décidée en partenariat avec l'État et les quatre Départements dans le cadre du Pacte d'avenir participe à la construction de cet observatoire des territoires. Par ses études, le CESER est également un acteur important en matière d'observation des territoires. Il souhaite par conséquent être associé à la construction de cette organisation et de cet outil répondant aux besoins des usagers, ainsi qu'au lancement du partenariat prévu au printemps.

Pour le CESER, l'observation, la collecte des travaux réalisés, le recensement des travaux en cours, le regroupement dans un espace structuré et cohérent pour en faciliter l'accès, mais aussi l'exploitation et le partage des données, constituent des conditions indispensables à la définition d'une analyse partagée du territoire régional pour la construction d'un diagnostic devant préfigurer l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Si le rôle de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) apparaît incontournable dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, le CESER sera très attentif à la manière dont seront associés l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'aménagement et au développement des territoires. Pour le CESER, cette élaboration ne peut se contenter de compiler les documents existants en matière d'aménagement et d'accompagner les territoires dans leur mise en œuvre. Ainsi, le Conseil régional s'est fortement engagé dans la préservation des terres agricoles, des espaces naturels et la limitation de l'étalement urbain. Cet engagement s'est d'ailleurs concrétisé par une charte régionale dont les effets tardent à se faire sentir dans les territoires. Pour que le SRADDET soit réellement un outil au service de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires, le CESER souligne la nécessité pour celui-ci de se concrétiser sur la base des coopérations et solidarités territoriales. Par ailleurs, le CESER réaffirme sa volonté de voir la démarche d'élaboration aboutir à un véritable schéma intérateur, co-construit et comprenant des dispositions opposables.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le ou les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place de l'observatoire des territoires ;
- l'acquisition d'une plate-forme numérique et l'expérimentation liée à l'index du développement durable ;
- l'élaboration du SRADDET.

Volet Charte jeunesse

Le CESER approuve la poursuite de l'engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse. Cet engagement se traduit au travers du soutien à une chaire d'enseignement à l'EHESP, du soutien à la prévention santé auprès de la population jeune, du soutien aux initiatives jeunes à travers des financements participatifs. Le CESER souligne la cohérence de l'engagement de la Région par le suivi des engagements soutenus dans la charte d'engagement en faveur de la jeunesse, charte renforcée en 2013. Les effets à moyen terme de cette politique publique ne peuvent apparaître que dans une certaine pérennité des actions.

Par ailleurs, le CESER avait souhaité, dans un avis antérieur, qu'il y ait inscription à l'ordre du jour de la CTAP, dès 2015, de la coordination de la politique jeunesse en région. Cela n'a pas été réalisé en 2015. Le CESER maintient ce souhait pour 2016.

Le CESER suivra par conséquent l'inscription à l'ordre du jour de la CTAP, en 2016, de la coordination de la politique jeunesse en région.

Volet santé

Le CESER approuve la poursuite du soutien apporté par le Conseil régional à la prévention et à la promotion de la santé publique en Bretagne. Au vu des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et territoriaux de la santé en région, il l'encourage à persévérer en ce sens.

Le CESER observe que le Conseil régional est engagé, aux côtés de l'Etat en région, en faveur de la santé-environnement dans le cadre du PRSE depuis 11 ans (2005). Parmi les multiples enjeux de la santé-environnement dans les territoires, on trouve par exemple l'impact de l'exposition aux ondes électromagnétiques sur la santé humaine (ex : technologies sans fil).

Le CESER est conforté par le regard porté par le Conseil régional sur ce qui devrait être un impératif : le maintien de l'offre de soins de proximité, trop souvent évoqué et insuffisamment maîtrisé. Cette démarche ne pourra qu'être améliorée par le développement et le renforcement des capacités d'observation de la santé en région et dans les territoires.

La santé des jeunes constitue pour le Conseil régional un défi à relever sur le plan de la prévention et de la lutte contre les pratiques addictives, le mal-être conduisant au suicide parfois, dans la perspective d'un avenir trop souvent perçu comme incertain. D'où l'importance de développer l'écoute de proximité des jeunes ainsi que leur accompagnement dans la vie courante.

Le CESER soutient les travaux de recherche sur les conditions de vie des jeunes en Bretagne, en particulier ceux menés par la Chaire jeunesse de l'Ecole des hautes études en santé publique. Ceux-ci gagneraient à être plus largement diffusés auprès de la diversité des acteurs territoriaux en relation avec les jeunes : intervenants éducatifs, acteurs économiques, travailleurs sociaux, professionnels de santé, etc.

Finalement, quel sera le montant des crédits budgétaires dédiés à la politique de santé de la Région en 2016 ? Le CESER aurait souhaité en avoir connaissance afin de pouvoir continuer à en apprécier les évolutions annuelles. Or, contrairement aux années antérieures, ces données financières ne figurent plus dans la nouvelle présentation du Budget primitif 2016.

103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »
et de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour rappel, le programme 103 s'articule autour de trois objectifs :

- Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques ;
- Développer les usages numériques ;
- Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique.

Les indicateurs pour le 1^{er} objectif sont les suivants :

- nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (BTHD) : prévision de 40 000 en 2016 et de 230 000 en 2018 ;
- taux de couverture de la population couverte par le très haut débit (déploiement privés et publics confondus) : réalisation de 10 % en 2015 et prévisions de 17 % en 2016 puis 68,4 % en 2023.

A noter, par ailleurs que le travail sur la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile sera poursuivi.

Il n'y a plus d'indicateurs pour le 2^{ème} objectif alors que l'an passé, nous disposions du nombre de « visas internet Bretagne » délivrés (6 478 en 2013, 9 500 pour 2014 et prévision de 13 000 en 2015).

Pour le 3^{ème} objectif, l'indicateur 3 correspond au nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne avec une cible de 1 850 pour 2016 (pour une réalisation de 1 660 en 2015 soit 10 de plus que prévu).

Les trois objectifs se traduisent par les inscriptions budgétaires suivantes :

- une prorogation de l'autorisation de programme de 55,164 M€ (ouverte de 2011 à 2015) et un abondement de 270 000 € de cette autorisation de programme ;
- une autorisation d'engagement de 1,644 M€ (la même qu'en 2015) ;
- une inscription de crédits de paiement d'investissement de 18,4 M€ (21,93 M€ en 2015) soit 16 % de moins qu'au Budget primitif 2015 ;
- une inscription de crédits de paiement de fonctionnement de 2,256 M€ (1,958 M€ en 2015) soit 15 % de plus qu'au Budget primitif 2015.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il est indiqué dans ce budget que « *l'année 2016 permettra de travailler à l'élaboration partagée avec l'ensemble de nos partenaires d'une grande ambition globale de numérisation de la Bretagne* ». Le programme Bretagne très haut débit (BTHD) est donc intégré dans un ensemble plus vaste dénommé « *numérisation de la Bretagne* ». Le CESER s'en félicite et y contribuera par son étude en cours sur la transformation numérique des entreprises en Bretagne.

Alors que BTHD semble avoir pris du retard, le CESER regrette comme l'an passé que peu d'informations soient fournies sur le rythme de déploiement du réseau de fibre optique, ainsi que sur son utilisation par les opérateurs (qui pose problème dans d'autres territoires) et les usagers. Ce déficit d'information est à mettre en lien avec le fait que la Conférence numérique ne se réunisse plus.

Il signalait également, concernant le « taux de couverture de la population couverte par le très haut débit (déploiement privés et publics confondus) » qu'il restait à obtenir dès que possible une comparaison nationale rapportée à la surface du territoire et rapportée au nombre de foyers. Le CESER réitère donc cette demande.

Le CESER note également l'absence d'indicateur pour le suivi de l'objectif 2, l'indicateur « nombre de visas internet Bretagne délivrés » ayant disparu. Un travail spécifique sur cet objectif, auquel le CESER est disposé à contribuer, paraît nécessaire.

Dernier élément concernant les infrastructures numériques : le CESER souligne que leur déploiement doit bénéficier à des entreprises et à des emplois locaux.

Pour ce qui concerne les usages, le CESER souligne que les paragraphes dédiés sont peu détaillés. Or, il est important de travailler sur ce volet sans attendre le déploiement complet des infrastructures.

En ce qui concerne le champ de la formation, contrairement à ce que l'on aurait pu penser à la lecture de la nouvelle NSP en février, le programme 103 ne reprend pas le contenu de l'ancien programme 314 « Faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la formation ». Cet ancien programme ayant disparu, il est maintenant pratiquement impossible de déterminer, dans le Budget primitif, les moyens alloués à l'innovation et l'accompagnement des pratiques pédagogiques numériques. Le CESER redoute que cet effacement signifie la disparition de l'accompagnement des pratiques innovantes de formation (le soutien aux évolutions pédagogiques des organismes de formation) et du soutien au développement des compétences des formateurs.

Pour le reste, dans le champ de la formation, ce nouveau programme 103 semble s'inscrire, à ce stade, dans la continuité du précédent programme 103. Toutefois, le CESER note que le portail Skoden, qui est un outil de formation à distance, n'est plus mentionné. Il espère que ceci n'augure pas la disparition de cet outil, sauf à disposer d'une évaluation qui montrerait qu'il n'est pas efficace. Le CESER souhaiterait être informé au cours des prochains mois des décisions qui seront prises à ce sujet.

Alors qu'une réflexion est annoncée, le CESER souhaiterait pouvoir être informé des décisions futures qui seront prises au sujet des Espaces numériques de la connaissance.

Il aimerait connaître le calendrier de programmation pour l'accès au très haut débit dans les lycées de Bretagne, et sera particulièrement attentif à ce que ce calendrier n'entraîne pas de disparités dans la qualité de l'enseignement dispensé.

Le CESER sera attentif au suivi de la mise en œuvre du troisième axe de BTHD « Économie, Connaissance, Services » quant à l'équipement de sites spécifiques.

MISSION II -	POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DURABLE
---------------------	---

209 - Développer le système portuaire
--

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme budgétaire correspondant à l'ancien programme 531 est désormais intégré à la mission II du BP.

Ce programme repose sur trois objectifs principaux :

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires ;
- Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale ;
- Préparer le transfert des ports départementaux.

Il prévoit, au titre du BP 2016 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 14 192 000 € ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 597 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 397 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 39 780 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note la volonté du Conseil régional de mettre en place une nouvelle gouvernance des ports de Bretagne au cours de cet exercice. Cette réflexion est mise en regard avec l'ambition d'adapter à la stratégie régionale les conditions d'exploitation des trois ports de commerce lors du renouvellement des concessions avant 2018. Il semble nécessaire que le Conseil régional puisse préciser les objectifs, les partenaires et les attendus de cette « *nouvelle gouvernance partagée* », précisions d'autant plus nécessaires que cette ambition est présentée comme « *l'enjeu principal de l'année 2016* ».

Le CESER partage les projets composant l'objectif n°1 liés aux investissements. Il est à ce titre important d'encourager l'accueil d'entreprises sur site afin de consolider une approche des ports de commerce comme « espaces d'activités économiques » et non comme simples plates-formes de débarquement/embarquement. Cette vision est au service de la dynamique des activités économiques présentes et des emplois associés. Elle préserve des espaces précieux pour les entreprises et participe à la modération de consommation du foncier.

Le CESER souligne par ailleurs la dynamique d'investissements consolidée pour ce BP 2016, avec un total de crédits de paiement d'investissement supérieur de 10 M€ à l'exercice 2015. Dans cette perspective, le CESER note avec satisfaction les priorités économiques fléchées par le Conseil régional, et notamment :

- la filière réparation navale (civile et militaire) ;
- le soutien au trafic transmanche. A ce titre, il faut souligner la difficulté de réaliser des prévisions stables dans ce domaine d'activité. Au regard de l'importance du trafic transmanche pour le port de Saint-Malo, une modernisation des équipements est cependant nécessaire comme souligné dans le document. Le CESER note toutefois que le cadre de financement partenarial n'est pas arrêté à ce stade ;
- l'investissement dans les ports et notamment celui de Brest, dans l'optique du développement des énergies marines renouvelables. Le CESER sera attentif à la qualité des emplois développés sur ces sites, notamment les travailleurs détachés.

Le volet dédié à la performance logistique des ports, inscrit dans l'objectif 2, n'apparaît pas suffisamment développé et précisé par le Conseil régional. Le CESER note que la référence au Plan régional d'action logistique (PRAL) n'est malheureusement pas accompagnée de projets concrets dans ce BP.

Le CESER est associé au groupe de travail « dragage portuaire » constitué dans le cadre de la Conférence régionale mer littoral et suivra avec attention l'évolution de ses travaux.

Les observations du CESER concernant l'objectif 3 « *Préparer le transfert des ports départementaux* » sont précisées dans le rapport relatif au bordereau spécifique proposé par le Conseil régional.

MISSION IV - POUR UNE BRETAGNE DE TOUTES LES MOBILITES

401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN et Mme Françoise LE LOARER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que depuis 2002, la Région Bretagne est l'autorité organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains et cars régionaux.

Il indique que la Région et SNCF mobilités ont acté en 2015 les engagements de cette dernière sur la consistance des services régionaux de transports ferroviaires.

D'autre part, à partir de 2017, la loi NOTRe confèrera un rôle encore plus important au Conseil régional dans l'organisation des transports publics sur le territoire régional y compris au niveau du maritime.

Le programme 401 s'articule donc autour des objectifs suivants :

- Le TER, un engagement structurant pour le territoire ;
- L'Autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain ;
- L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

1. Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire

Le CESER se félicite du rôle joué par le TER dans l'aménagement du territoire breton et de l'investissement du Conseil régional, avec 390 millions d'euros engagés pour le fonctionnement du TER dans le cadre de la prolongation de la convention 2014-2017 Région/SNCF.

Si le TER Bretagne a connu une certaine stagnation de sa fréquentation et de ses recettes depuis 2013 due à la baisse des voyages TGV, à la concurrence du covoiturage, mais également au faible coût de l'essence, la nouvelle gamme tarifaire a permis d'attirer de nouveaux voyageurs. A noter que si les voyages occasionnels contribuent pour plus de 70 % aux recettes TER contre 30 % pour les abonnés, la nature des voyages est inversée, avec 2/3 de voyages abonnés et 1/3 de voyages occasionnels.

Pour le CESER, si le TER doit être l'un des outils pour diffuser la grande vitesse à l'ensemble de la Bretagne, il n'en demeure pas moins que son rôle est d'offrir des conditions optimales pour les déplacements domicile/travail et domicile/études. Le CESER sera particulièrement vigilant sur ce point lors de la mise en place de la nouvelle grille horaire à l'arrivée de BGV et sur les démarches préalables prévues, dont la concertation annoncée pour préparer les usagers à ces bouleversements en 2017.

Le CESER souligne l'effort de la Région dans la modernisation du matériel roulant avec l'acquisition de 21 nouvelles rames Regio2N dont l'échelonnement s'étale de 2014 à 2018, mais regrette qu'une partie de ce déploiement se réalise après l'arrivée de la grande vitesse à Rennes.

2. L'autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain

Le CESER souligne que les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires et non de les remplacer. D'autre part, la loi NOTRe rend la Région compétente pour le transport non urbain régulier, le transport à la demande, le transport scolaire, les gares routières de voyageurs de compétence départementale et le transport maritime. Pour le CESER, cette nouvelle prise de compétence doit être l'occasion d'une réflexion globale sur l'offre de transport sur le territoire régional tant en matière de desserte en lien avec l'offre TER, qu'en matière d'harmonisation des tarifs, des correspondances, des supports billettiques, etc. Cela doit être également l'occasion d'un travail approfondi avec d'autres autorités organisatrices des transports du fait de la modification du périmètre de certaines agglomérations et de la transformation de certaines Communautés de communes en Communautés d'agglomération.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, l'année 2016 sera consacrée au diagnostic par le Conseil régional de l'offre existante, du transfert des personnels, ou des accords financiers avec les Départements. Le CESER souhaitera être destinataire des résultats de ce diagnostic.

Le CESER renouvelle son appel à la vigilance sur les conditions de travail et de rémunération des salariés des entreprises délégataires. Certaines de ces entreprises pratiquent la sous-traitance, qui ne doit pas être le prétexte au dumping social.

3. L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles

Le CESER approuve l'ambition multimodale de la Région dans le développement des transports publics. Le site BreizhGo est également un outil à valoriser. Concernant la carte KorriGo, le CESER réitère sa demande de bilan des services associés.

Beaucoup d'éléments viennent bouleverser le paysage institutionnel des transports en France, auquel s'ajoute en Bretagne l'arrivée de la grande vitesse en 2017. Cela interroge le Conseil régional sur le champ des possibles en termes d'innovation des services de transports. Ce sujet fera d'ailleurs l'objet d'études en 2016. Pour le CESER, il est en effet nécessaire de prendre du recul, et ces interrogations doivent être menées avec les autres collectivités, mais également avec les usagers des transports publics.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place de la nouvelle grille horaire à l'horizon 2017 ;
- les conséquences de la prise de compétence transports liée à la loi NOTRe et le développement du service public de transport ;
- la réflexion sur le champ des possibles en termes d'innovation des services de transport.

402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire régional par des infrastructures terrestres (ferroviaires et routières) et des gares performantes, permettant à la fois de développer les échanges de la Bretagne avec l'extérieur, et d'offrir en Bretagne des infrastructures adaptées aux usages quotidiens, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire :
 - o participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant ;
 - o participer à la modernisation du réseau routier.
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne :
 - o participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires ;
 - o participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux ;
 - o accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes.
- Encourager le développement du fret dans une logique durable :
 - o favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques ;
 - o accompagner la reprise du transport combiné rail-route ;
 - o soutenir les projets d'infrastructures nécessaires au développement du fret.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant la réalisation de la Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL), le CESER se félicite de la tenue du calendrier avec le démarrage à partir du mois de juillet de la phase d'essais dynamiques. Concernant la nouvelle grille horaire ainsi que les nouvelles dessertes 2017, le CESER souhaite être informé et consulté. Le CESER réaffirme à l'occasion de la présentation de ce BP 2016 son attachement à la réalisation des travaux de modernisation du barreau Massy-Valenton dont la nécessité n'est plus à démontrer pour désaturer cet axe sur lequel cohabitent circulations RER, FRET et TGV.

Concernant la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, le CESER se félicite de la réalisation de l'ensemble des travaux inscrits au CPER, qui contribuent à une amélioration sensible de l'offre ferroviaire intra-Bretagne. Le projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) inscrit au CPER 2015-2020 et pour lequel le CESER a versé au débat un cahier d'acteur, doit faire l'objet d'une décision nationale en 2017.

Concernant l'accessibilité des gares, le CESER acte la réalisation des travaux en cours et notamment ceux qui concernent la désaturation de la gare de Rennes, ainsi que la réorientation des crédits provenant de l'État en faveur de la mise en conformité de l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les travaux de modernisation du réseau routier inscrits au CPER, le CESER prend acte qu'il s'agit de poursuivre les opérations engagées sur la RN164 ainsi que l'axe Triskell.

Concernant les lignes ferroviaires du maillage régional, le CESER, en lien avec son vœu intitulé « *Inquiétude du CESER sur les futurs financements alloués aux infrastructures de transport terrestre en Bretagne, pour un débat régional public* », réaffirme le caractère essentiel du maintien de l'exploitation de ces lignes qui jouent un rôle important pour l'accessibilité des différents territoires de Bretagne. En l'état actuel des négociations portant sur le financement de la rénovation de ces infrastructures, le CESER exprime de nouveau ses plus vives inquiétudes et appelle l'État au respect des engagements pris notamment dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et le CPER.

Enfin le CESER, considérant que le fret ferroviaire est l'un des éléments moteurs de l'activité en Bretagne, soutient la démarche du Conseil régional concernant son développement dans une logique durable. A ce titre et compte tenu de la situation du fret ferroviaire en Bretagne, le CESER appelle de ses vœux l'ensemble des acteurs concernés à une véritable prise de conscience afin que la Bretagne participe à l'effort national nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la COP 21.

Le CESER soulève donc les points d'attention suivants :

- le financement de la remise à niveau des lignes ferroviaires du maillage régional ;
- la réalisation des travaux de désaturation de l'axe Massy-Valenton ;
- le développement du fret ferroviaire en Bretagne.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le calendrier de mise en service de la LGV BPL ;
- l'évolution du dossier LNOBPL ;
- la remise à niveau de toutes les lignes du maillage régional ;
- l'évolution de la situation du fret ferroviaire en Bretagne.

403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme budgétaire est l'ancien programme 532. Il en reprend les mêmes objectifs, tels que posés dans le BP 2015, à savoir :

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper ;
- Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional ;
- Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Il prévoit, au titre du BP 2016 :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 230 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 294 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 330 500 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte :

- de la continuité de la politique du Conseil régional en matière de soutien aux plates-formes aéroportuaires, marquée par l'absence d'investissements nécessitant la participation de la Région. Il souligne en ce sens que le total des crédits de paiement d'investissement du BP 2015 était de 1 618 000 € contre 330 500 € pour cet exercice ;
- du renouvellement en cours de la concession de gestion des aéroports de Brest et Quimper. Le CESER prend acte de l'association des deux plates-formes finistériennes au sein d'un seul et même opérateur économique, dans un souci de pérennisation des deux aéroports.

Le CESER prend acte également du soutien apporté par le Conseil régional aux aéroports non transférés (Lorient, Morlaix, Lannion et Saint-Brieuc).

Concernant le projet de réalisation du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le CESER prend acte qu'aucune subvention d'investissement n'a été versée depuis 2013 en attendant la reprise effective des travaux. Le CESER souhaiterait connaître le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes (SMA NDDL) pour l'année 2016, dans le cadre des conventions de financement.

MISSION V - POUR UNE BRETAGNE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
--

501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique de l'eau du Conseil régional vise à répondre aux objectifs ambitieux fixés par le nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE) et à accompagner les territoires porteurs des 21 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) bretons, en matière de gestion intégrée de l'eau. C'est une politique partenariale menée à 2 niveaux :

- à un niveau régional, notamment par l'animation participative de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA), lieu du débat sur l'eau, et d'élaboration d'une stratégie régionale et partenariale pour un Plan breton pour l'eau (PBE) ;
- de façon territorialisée à une échelle hydrographique, en partenariat avec l'État, l'Agence de l'eau, les Conseils départementaux et les acteurs de SAGE et de bassins versants.

Le programme s'articule autour des objectifs stratégiques du PBE :

- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons ;
- Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires ;
- S'adapter aux risques liés à l'eau.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note que le Conseil régional n'a pas attendu l'accord de Paris, issu de la COP21, qui constitue sans aucun doute une avancée majeure dans la lutte contre le changement climatique, pour mettre en place un panel d'outils permettant d'accélérer et accompagner la transition écologique et énergétique. En outre, comme le CESER l'avait relevé dans son avis du 15 février 2016, la notion de transition environnementale a été remplacée par le terme de transition écologique, plus adaptée et plus conforme à la loi.

Dans le domaine de l'eau, après les avancées constatées en Bretagne durant le mandat précédent en termes de méthodes et de résultats, la période 2016-2021 verra la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs axes de travail. Avant toute chose, le CESER souhaiterait que soit réalisé en 2016 un bilan synthétique des actions, des budgets engagés et des résultats sur la période 2010-2015 concernant chacun des bassins versants bretons où la Région intervient. Ces éléments d'information pourraient venir alimenter la nouvelle mission de contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques confiée au CESER.

Le principe d'élaboration d'un nouveau Plan breton pour l'eau (PBE) en 2016 devrait cependant permettre de rendre plus visibles, plus coordonnées et plus efficaces les actions sur les territoires pour répondre aux objectifs ambitieux du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

Le CESER est d'ores et déjà associé aux réflexions concernant l'évolution de la gouvernance de l'eau en Bretagne. Par ailleurs, la Section Prospective a été saisie en décembre 2015 pour contribuer à l'identification des enjeux en matière de gestion de la ressource en eau à l'horizon 2040. Ce travail viendra alimenter la construction de scénarios prospectifs, sous l'égide du Conseil régional, portant sur l'équilibre entre les usages de l'eau et des milieux et le développement des territoires bretons d'ici 2035.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre, dès 2016, d'une nouvelle génération de Projets de territoires pour l'eau, optant pour une approche intégrée à l'échelle de chaque bassin versant. De même, un second Plan de lutte contre les algues vertes se construit en 2016, intégrant la mise en œuvre d'une programmation sur certains bassins versants pour la période 2017-2021. Le CESER, qui est membre du comité de suivi, souhaite aussi être associé à l'élaboration de ce nouveau plan.

Le CESER espère qu'au titre de sa nouvelle mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, le Conseil régional se positionnera comme « moteur » en matière de politique intégrée de l'eau sur les bassins versants, et non pas seulement comme « accompagnateur ».

Au-delà de l'accompagnement financier des projets d'assainissement via le Plan opérationnel d'investissement (POI), le CESER souhaite que le Conseil régional soutienne de façon urgente également la recherche de toutes les sources de contamination ainsi que toutes les actions indispensables pour améliorer la qualité des eaux conchyliques en Bretagne.

L'enjeu « pesticides » pourrait être plus clairement identifié afin de satisfaire aux plans et lois existants ou en projet concernant l'interdiction d'utilisation pour les particuliers et les communes ainsi que les fortes réductions pour les agriculteurs.

Pour le CESER, l'objectif ambitieux de 69 % des masses d'eau en bon état écologique en Bretagne pour 2021, alors que le résultat atteint en 2015 est de 38 %, ne doit pas rester un vœu pieux mais

une obligation à réaliser. Lors de ses précédents avis sur le SDAGE, le CESER a déjà souligné le manque de cohérence entre cet objectif affiché et les moyens mis en œuvre pour l'atteindre.

Le CESER salue l'augmentation d'autorisation de programme de 3 M€ destinés à des actions de remise en continuité écologique des voies navigables, propriétés de la Région. Mais il souhaite que s'élabore au préalable, sur ce sujet très sensible, une information et une large concertation auprès des élus locaux, des associations et des acteurs du tourisme notamment.

En outre, pour garantir l'efficacité générale de ses projets, le Conseil régional devra continuer à informer et former, non seulement les acteurs directs de l'eau, comme ceci est annoncé, mais aussi l'ensemble des usagers dont le rôle est très important dans l'amélioration de la qualité des eaux. A ce titre, le CESER souhaite que la Région maintienne un soutien fort aux organismes chargés de mettre en œuvre l'éducation de la population à l'environnement.

Par ailleurs, il soutient la poursuite d'un partenariat en matière d'acquisition et de partage de connaissances scientifiques dans les domaines de l'eau, tout en respectant l'attachement des scientifiques au maintien de la transparence et de leur autonomie d'avis.

Par rapport aux années précédentes, un nouveau chapitre apparaît dans les actions du Conseil régional sur l'eau. Il s'agit du thème intitulé « s'adapter aux risques liés à l'eau ». Ce premier projet d'adaptation aux changements climatiques concernant deux objectifs, à savoir le maintien des ressources quantitatives bretonnes en eau potable et la sécurisation des personnes et des biens face aux risques d'inondation et de submersions marines, constitue une avancée importante.

Concernant le premier objectif, plusieurs territoires bretons ont d'ores et déjà inscrit la gestion quantitative de la ressource et de la conciliation des usages dans leur Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le CESER se félicite du soutien apporté par le Conseil régional aux actions de sensibilisation sur les économies d'eau et les investissements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, via son POI. Mais il rappelle que le prélèvement quantitatif d'eaux brutes destinées à l'eau potable est indissociable de leur qualité, sur laquelle il faut agir parallèlement.

Par ailleurs, le Conseil régional se positionne en tant que facilitateur et animateur de la réflexion que devront mener les blocs intercommunaux pour organiser et mettre en œuvre leur nouvelle compétence Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à une échelle hydrographique pertinente. Le CESER soutient cette démarche, tout en souhaitant que les Conseils de développement soient associés localement à cette réflexion.

D'un point de vue global, le CESER estime que les engagements financiers pour 2016, en hausse par rapport à 2015, paraissent à la hauteur des ambitions du Conseil régional.

502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et ses fonctionnalités, le Conseil régional soutient le renforcement des connaissances. Il intervient pour le développement de la restauration des

continuités écologiques, le soutien aux dispositifs et outils de gestion des espaces naturels. En partenariat avec le tissu associatif, l'éducation à l'environnement constitue une priorité.

La mise en œuvre des Trames vertes et bleues (TVB) dans les territoires bretons constituera un chantier structurant pour l'année 2016.

Enfin, le vote prochain de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage rendra possibles de fortes évolutions de l'organisation des outils régionaux en matière de reconquête de la biodiversité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La politique annoncée au travers de cette mission V et, en particulier, du programme 502 traduit un volontarisme certain dans un contexte post-COP21. Il devra néanmoins s'exprimer dans un paysage réglementaire non encore stabilisé : projet de loi relatif à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage en cours de discussion ; Agence française de la biodiversité toujours en gestation ; chef de filât en matière de biodiversité à éclaircir ; élaboration à venir du SRADDET avec un degré d'intégration incertain du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne, etc.

Il n'est donc pas surprenant que l'année 2016 soit annoncée comme le point de départ de nombreuses réflexions à entreprendre : les cohérences à établir entre les actions de la Région et celles de la future Agence française de la biodiversité en région, le développement de l'outil Espaces remarquables de Bretagne-réserves naturelles régionales (ERB-RNR) ou encore les Parcs naturels régionaux (PNR), du fait notamment de l'évolution des compétences et des moyens des collectivités.

Après examen des actions par objectif, le CESER appuie le Conseil régional dans son souci de développer la collecte et la structuration des données en matière de biodiversité. Comme précisé dans l'introduction du programme 502, le développement de la connaissance du patrimoine naturel breton est, en grande partie et de longue date, le produit d'une mobilisation citoyenne originale, à savoir celle des associations naturalistes. Cette dynamique mérite d'être préservée.

Par ailleurs, la problématique de la biodiversité étant présente dans plusieurs politiques régionales transversales (Breizh Bocage, FEADER et Mesures agri-environnementales et climatiques, Breizh Forêt, etc.), le CESER souligne l'intérêt de réfléchir à l'animation de ces programmes autour de ce paramètre. Au regard de sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques, il rappelle aussi l'importance à accorder aux méthodes et moyens de collectes des données.

Sur le second volet, le CESER retient tout particulièrement le fort accent mis sur le SRCE et sa mise en œuvre dans les territoires. Il soutient l'appel à projet « Contrats Nature Territoriaux » prioritairement axés sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB) et souhaite y voir un soutien aux expérimentations. Il rappelle que, par-delà l'ingénierie disponible au sein des collectivités territoriales et celle de la Région, l'appropriation du SRCE passe aussi par une large implication citoyenne et que celle-ci peut être confortée par un soutien aux Atlas de biodiversité communaux (ABC) et intercommunaux. Au demeurant, le développement de ces ABC pourra nourrir efficacement l'Observatoire de la biodiversité porté par le GIP Bretagne Environnement.

Le volet paysage semble être le parent pauvre du programme 502. Le CESER reconnaît que la marge de manœuvre du Conseil régional est limitée et que cette question du paysage est, elle aussi, largement transversale. Cependant, au regard de la problématique de l'intégration paysagère des aménagements industriels et commerciaux en périphérie urbaine, le CESER regrette l'absence de

référence aux programmes comme Bretagne QualiParc, où le volet paysager se voit mieux considéré.

503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de MM. David RIOU, Alain THOMAS, François HERVIEUX
et Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour le Conseil régional, l'accord de Paris, issu de la COP21 constitue une avancée majeure dans la lutte contre le changement climatique en retenant l'objectif ambitieux de limiter l'élévation des températures à +1,5°C par rapport au niveau mesuré avant la révolution industrielle. Pour atteindre cet objectif, l'engagement des États, mais aussi de toutes les composantes institutionnelles contributrices, devra être sans faille. Il est nécessaire d'amplifier et d'accélérer la transition écologique et énergétique sur l'ensemble des territoires. La Bretagne et ses territoires doivent y apporter leurs contributions effectives, à l'appui notamment du contrat de plan État-Région. Une partie des financements régionaux sur les énergies renouvelables viendront en contrepartie des financements FEDER existants.

Le programme 503 s'articule autour de 2 objectifs, déclinés par actions : d'une part l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et de transition énergétique et d'autre part, la gestion et la prévention des déchets, et plus généralement l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières.

Le premier objectif « réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques », se décline autour de quatre actions :

- avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat ;
- renforcer l'efficacité énergétique du bâti ;
- développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables ;
- accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique.
- Le second objectif se décline autour de trois actions :
 - connaître les gisements et leurs usages ;
 - organiser et la prévention et la gestion des déchets ;
 - développer une culture bretonne de l'économie circulaire.
-
- Les crédits inscrits au budget 2016 sur ce programme sont les suivants :
 - autorisation de programme : 3 800 000 € ;
 - autorisation d'engagement : 3 055 000 € ;
 - crédit de paiement en investissement : 6 150 000 € ;
 - crédit de paiement en fonctionnement : 3 015 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

S'agissant du premier objectif, le CESER partage les actions proposées par le Conseil régional pour réaliser son objectif de « réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques », et se

félicite de la volonté d'accélérer la transition énergétique sur l'ensemble des territoires. Il serait souhaitable à cet égard d'avoir un suivi par Pays de l'évolution des quantités et formes de production et consommation d'énergie.

Le CESER regrette que contrairement aux exercices précédents, le BP 2016 ne fasse plus figurer sur le dossier de la transition énergétique l'ensemble des indicateurs de déploiement relatifs au Pacte Électrique Breton. Pour le CESER, le suivi annuel de ces indicateurs au travers des différents budgets est essentiel pour atteindre les objectifs pluriannuels fixés. La volonté du Conseil régional d'accélérer la transition énergétique devra également se traduire dans les différents schémas par une augmentation des objectifs fixés en termes de transition énergétique.

Le CESER partage l'avis du Conseil régional concernant le déploiement de nouveaux outils pour mettre en œuvre la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Il partage également sa volonté de faire appel à l'épargne citoyenne qui sera certainement un levier à actionner de manière plus active en Bretagne dans un cadre budgétaire contraint.

Il soutient la poursuite des initiatives engagées dans le cadre des boucles énergétiques et des territoires à énergies positives pour la croissance verte, afin d'atteindre l'objectif cible de 20 territoires d'ici 2020.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité énergétique du bâti et notamment de l'amélioration de l'habitat résidentiel, le CESER souhaite qu'au travers des plates-formes locales de rénovation de l'habitat soit évaluée l'efficacité des actions d'amélioration de l'habitat au regard de la maîtrise des énergies. Cette évaluation devrait se faire aussi bien du point de vue de la qualité de vie des habitants (air, consommation) que de celui des objectifs fixés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (critères de la COP 21).

S'agissant du second objectif, le CESER souligne qu'au moment où le Conseil régional s'engage dans un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), il est paradoxal de constater que les programmes de soutien à l'aménagement durable n'apparaissent plus dans ce programme 503 refondu. Après avoir progressivement territorialisé depuis 2014 ses politiques de soutien aux maîtres d'ouvrages et promu l'expérimentation en réseau, le Conseil régional se focalise désormais exclusivement sur l'usage durable des ressources. Le CESER estime avoir perdu en lisibilité sur ces politiques d'aménagement durable désormais entièrement territorialisées, et s'interroge sur le devenir du dispositif Bretagne Qualiparc qui n'est plus du tout cité dans les présents documents budgétaires.

Le CESER accueille avec intérêt l'annonce de l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'économie circulaire, laquelle est structurante pour la pérennité des écosystèmes économiques territoriaux et favorise par conséquent leur aménagement durable. En outre, il apprécie le croisement de cet objectif d'économie circulaire avec ceux des démarches intégrées de construction durable et de bio-sourçage des matériaux figurant au Plan bâtiment durable breton, croisement qui a fait l'objet d'une préconisation dans son avis sur le BP 2015.

Le CESER s'interroge sur la capacité du Conseil régional à faire émerger de nouveaux modèles économiques et de nouvelles filières locales, en se basant uniquement sur son savoir-faire en matière d'observation, son chef de file en matière de planification et sur la diffusion des bonnes pratiques issues de quelques expérimentations.

Le caractère opérationnel d'une posture régionale essentiellement stratégique mérite d'être plus clairement exposé. En matière d'ingénierie, c'est particulièrement le cas pour le volet « prévention

et gestion des déchets ». Il revient dorénavant à la Région de consolider en un seul document l'ensemble des 8 plans élaborés par les Départements (déchets non dangereux et déchets du BTP) ainsi que le plan régional relatif aux déchets dangereux. Certes, la Région bénéficie d'une longue expérience de concertation via le « B5 Déchets » et l'Observatoire régional des déchets. Mais la question des modalités de transfert des savoir-faire développés par les Départements devra être rapidement éclaircie.

L'approche économie circulaire favorisant le rapprochement avec les écosystèmes territoriaux, le « B5 Déchets » pourrait évoluer vers une conférence élargie à l'ensemble des structures intercommunales ou intercommunautaires de gestion des déchets (configuration numériquement et géographiquement assez proche du réseau des Pays de Bretagne) comme le préconise l'étude du CESER de 2013 « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* ».

A ce stade, la question se pose également pour l'émergence de boucles d'économies circulaires territorialisées, processus pouvant être long et nécessitant une ingénierie conséquente pour accompagner les acteurs. N'ayant pas le détail des moyens budgétaires alloués spécifiquement au développement de cette nouvelle culture de l'économie circulaire, et en l'absence d'indicateurs pour en mesurer l'efficacité, le CESER craint que l'investissement ne soit pas à la hauteur des ambitions élevées affichées par le Conseil régional.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des indicateurs sur les objectifs du Pacte Électrique Breton ;
- l'évolution des indicateurs sur le nombre de territoires engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales ;
- la nouvelle stratégie en matière d'économie circulaire, sa déclinaison en programme détaillé d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets, ses objectifs et les indicateurs qui y sont associés, ainsi que les allocations budgétaires afférentes ;
- le développement des matières premières renouvelables dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Breton et le développement des filières bretonnes d'écomatériaux ;
- la mise en œuvre par les Pays de la politique régionale d'aménagement durable territorialisée ;
- la montée en puissance du volet « prévention des déchets » dans l'esprit du dispositif national « Zéro gaspillage-zéro déchet ».

MISSION VI - POUR LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE ET LA VITALITE CULTURELLE BRETONNE

606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de M. Jean KERHOAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, considérant que les canaux de Bretagne représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme pour les territoires qu'ils traversent, poursuit ses investissements dans ce domaine afin d'assurer la conservation du domaine public fluvial et d'y développer différents usages.

A ce titre, il prévoit pour 2016 un budget global de 9 435 000 €, les actions étant centrées sur :

- la modernisation de la gestion hydraulique ;
- l'amélioration du service rendu aux plaisanciers et randonneurs ;
- l'acquisition de matériels.

Par ailleurs, il est à noter que le Conseil régional engage des démarches pour obtenir la propriété de la section finistérienne du canal.

Le programme s'articule comme les précédents autour de deux grands axes :

- Développer les usages nautiques et terrestres
- Conserver et aménager le patrimoine

Ce programme intègre principalement l'automatisation des ouvrages hydrauliques, la mise en conformité du barrage de Bosméléac et par ailleurs la reconstitution des berges dégradées ainsi que les grosses réparations sur les maisons éclusières.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'intégration des voies navigables au sein de l'ambition 6 du Conseil régional « Favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa visibilité culturelle ». Le Conseil régional poursuit ainsi son objectif de faire des canaux l'élément moteur du développement touristique de la Bretagne intérieure.

Le CESER note la poursuite des travaux pour permettre un développement des usages nautiques et terrestres, la conservation et l'aménagement de ce patrimoine. Il souligne l'augmentation de 3 M€ du programme 501 pour financer des actions de remise en continuité écologique des voies navigables. En outre, il relève avec satisfaction la volonté du Conseil régional de devenir propriétaire de la section finistérienne, ce qui contribuera certainement à une meilleure cohérence de la politique menée par la Région dans ce domaine.

Par ailleurs, le CESER se félicite :

- du fait que l'ensemble des actions programmées permettra d'avancer vers l'objectif de mise en conformité réglementaire de la totalité des ouvrages le long des voies navigables ;
- du fait que les travaux sur les maisons éclusières vont permettre dans le cadre du nouvel appel à projet en cours de renforcer l'attractivité et l'animation du canal ;
- du fait que ce nouvel appel à projet lancé le 1^{er} décembre 2015, après le succès de celui de 2013 qui a permis de redonner vie à 15 maisons éclusières, soit centré sur des projets à forte composante nautique.

**Sur proposition de M. Dominique LECOMTE
Président de la Commission « Développement économique et recherche »**

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DURABLE
--

201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance
--

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Inscrit dans la déclinaison de la Glaz économie et notamment de la S3, le programme 201 a pour objectif de développer l'innovation en Bretagne sous toutes ses formes, sur tout le territoire et pour tous types d'entreprises (traditionnelles et innovantes, issues des filières socles ou émergentes).

Dans un contexte de mutations économiques et institutionnelles, et alors qu'il a été renforcé dans son rôle en matière de soutien aux entreprises, le Conseil régional entend poursuivre le portage, l'animation, la déclinaison et l'évaluation de la stratégie S3 (en lien avec l'écosystème régional d'innovation), adapter la chaîne de financement de l'innovation pour la rendre plus efficace et simplifiée, et enfin mettre en œuvre une nouvelle dynamique territoriale de l'innovation.

Pour conduire ces actions, en 2016, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 5 000 k€ et une autorisation d'engagement de 13 300 k€, d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 12 100 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 2 800 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'enjeu sur l'innovation dans les entreprises, le CESER relève que le budget consacré au programme 201 est maintenu par rapport à 2015, avec même une légère augmentation en autorisations de programme (qui reviennent ainsi à un niveau équivalent à 2014). Cependant, le périmètre d'action n'est pas constant avec de nouveaux acteurs concernés, tels que les French Tech. Comme le budget n'explicite pas la répartition financière entre les actions présentées, il est impossible d'évaluer le poids respectif de chacune d'elles, en particulier entre la part consacrée au soutien aux acteurs de l'innovation, celle dédiée à l'animation par Bretagne développement innovation (BDI) et enfin celle dédiée au financement des projets. De plus, comme le CESER l'a déjà fait remarquer, le programme 201 n'est pas le seul concerné par l'innovation, d'autres programmes tels que le 202, le 205 et le 206 le sont également. Il est alors difficile de connaître l'engagement réel du Conseil régional en la matière.

Le CESER note avec intérêt les deux tableaux d'indicateurs reflétant les actions de soutien à l'innovation (partie I) et le soutien aux projets industriels innovants (partie II). Il souhaiterait fin 2016 disposer d'indicateurs pour la partie III.

Concernant le point I, le CESER relève avec satisfaction la volonté renforcée du Conseil régional de s'appuyer sur un système régional d'innovation encore plus efficient, lisible et performant, et orienté sur les filières prioritaires régionales.

Le CESER prend note de l'étude d'opportunité pour la Région d'une entrée au capital de la Société d'accélération et de transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation (rendue possible par la loi NOTRe) et souhaite être informé des conclusions de cette analyse (conditions d'entrée et coûts à moyen terme).

Concernant les Centres d'innovation technologique (CIT), le CESER souligne avec satisfaction la structuration d'Act Food Bretagne compte tenu de l'enjeu sur l'innovation agroalimentaire. Le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de poursuivre des efforts de lisibilité, d'efficience et de mutualisation des actions des centres. Mais il rappelle que les CIT avaient travaillé à leurs feuilles de route à cinq ans et aux mutualisations de leurs actions dans le cadre des Contrats d'objectifs et de moyens dès 2014. Or à ce jour ces contrats ne sont pas signés et ne le seront peut-être pas. Une meilleure visibilité des moyens alloués sur plusieurs années est nécessaire pour qu'ils puissent mener à bien les missions demandées dans le cadre de la S3 et la SRDEII.

Les technopoles sont désormais fédérées dans un réseau efficace et s'impliquent depuis 2015 dans la dynamique des French Tech. Le CESER soutient le Conseil régional dans sa demande de bien articuler les actions des French Tech avec celles déjà engagées par d'autres acteurs, de rechercher plutôt une synergie et une complémentarité avec les structures et outils existants, et il suivra avec attention le conventionnement prévu en 2016, en particulier pour ce qui concerne d'éventuels surcoûts pour la Région.

Concernant le point II, le CESER relève avec intérêt les évolutions des dispositifs financiers directs sur l'innovation, avec l'idée d'une palette d'outils pour couvrir les besoins.

Sur le volet amont, il ne s'agit plus, comme dans les BP précédents, de « valoriser les résultats de la recherche », mais « d'accompagner le transfert de technologies et la création de start-up », encourageant ainsi les retombées régionales. Il est demandé à la SATT de travailler plus étroitement avec les CIT et le CESER s'en réjouit. Il note cependant que les moyens financiers pour la maturation et le transfert de technologies sont à ce jour imprécis. Il s'inquiète de ne plus voir apparaître les appels à projets confiés aux centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies alors que ce dispositif a eu un effet levier efficace en rapprochant les besoins d'une entreprise régionale et les compétences d'un laboratoire de recherche. Le CESER approuve la reconduction des actions de ressourcement et du soutien à l'investissement pour les CIT, ainsi que celle du dispositif d'incubation et d'aide au développement commercial des jeunes entreprises innovantes.

D'autre part, le CESER se réjouit du soutien aux projets industriels innovants des PME, dans une logique de modernisation et de simplification, de réponse aux nouveaux enjeux ou secteurs, et dans la poursuite du partenariat avec Bpifrance. Certains dispositifs sont en évolution, avec notamment la création d'un « prêt FEDER Innovation » et des appels à projets thématiques sont annoncés. Le CESER suivra avec attention les retombées de ces changements.

Concernant le point III, le CESER relève avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'assurer la gouvernance stratégique, le suivi et l'évaluation de la Glaz économie et la S3. Cette évolution doit permettre au CESER de mieux suivre cette stratégie. BDI est recentré sur l'animation des domaines d'innovation stratégique (DIS) et des filières en vue de l'émergence de projets structurants et orientés « marché », et poursuit ses actions de promotion de l'innovation en Bretagne. Le CESER s'interroge sur le cas des filières dont l'animation est confiée à d'autres structures (notamment CIT) et sur la répartition des moyens d'animation des 11 filières de la Glaz économie. Enfin, le CESER souhaite une clarification sur l'articulation entre les programmes 201 et 206 concernant les actions de BDI sur les DIS et filières.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place d'un indicateur pour le suivi des actions d'animation et de promotion assumées par BDI ;
- la mise en place d'indicateurs permettant de suivre la simplification des dispositifs de soutien aux projets industriels innovants ;
- le conventionnement entre le Conseil régional et les French tech ;
- la prise en charge de l'animation de la SRDEII par le Conseil régional.

202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'inscrit à la fois dans un partenariat historique avec l'État, qui accompagne les pôles de compétitivité aux côtés des régions depuis 2005, et avec les collectivités bretonnes, au sein d'un système unique en France de « Guichet unique » en faveur des projets des pôles de compétitivité, géré par la Région. Deux mutations majeures vont intervenir en 2016 :

- à l'issue de l'évaluation à mi-parcours des Contrats de performance 2013-2018 des Pôles de compétitivité par l'État (prévue à la mi-2016), une reconfiguration importante des pôles pourrait être engagée, notamment orientée par les plans de la Nouvelle France industrielle ;
- si la convention cadre signée en amont de la loi NOTRe s'applique, la question des compétences des Départements et plus largement des budgets d'intervention des collectivités qui interviennent dans les projets labellisés par les Pôles devra être analysée en 2016.

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Développer les pôles de compétitivité
- Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité
- Accompagner les projets structurants.

Pour conduire ces actions, en 2016, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 500 k€ et une autorisation d'engagement de 15 000 k€, d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 13 300 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 300 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note une très légère baisse des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement au moment où les pôles sont maintenant en plein exercice et sont passés de 4 à 7. Compte tenu des mutations majeures à venir dans l'année (reconfiguration des pôles suite à l'évaluation à mi-parcours par l'Etat et en lien avec la Nouvelle France industrielle, conséquences de la loi NOTRe sur l'avenir de la participation des Départements), le CESER s'inquiète quant à la permanence du financement des pôles.

Pour 2016, il apprécie toutefois le volontarisme affiché dans ce programme, en continuité avec les années précédentes pour ce qui concerne l'action de soutien et d'animation des pôles de compétitivité.

Pour le soutien des projets collaboratifs labellisés par les pôles, le CESER approuve l'innovation d'un appel à projets pour les PME et ETI visant des retombées rapides. Prendre appui sur le volet dédié aux projets collaboratifs structurants du PO FEDER/FSE pour lancer un appel à projets est sûrement opportun et la cible paraît adéquate. En revanche, la formule « *au croisement des filières* » mériterait d'être explicitée, ou au moins illustrée par un exemple. Il est à noter que l'indicateur concernant la part des financements infrarégionaux, adopté jusqu'alors, est maintenant à revoir. Le montant des aides totales provenant de la Région pourrait être significatif. Le CESER est bien conscient, comme le Conseil régional, de la nécessité d'être de plus en plus sélectif dans le soutien aux projets, il en résulte la nécessité de définir clairement des critères de sélection en lien avec la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3).

Pour l'accompagnement des projets structurants, il faudra veiller à la capacité d'investissement nécessaire. Dans les filières industrielles et alimentaires, il serait souhaitable d'arriver à faire émerger un vrai programme fédérateur.

Compte tenu de ces observations et dans le contexte particulier de cette année charnière pour les pôles, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission des résultats de l'évaluation des pôles par l'Etat et l'information quant aux reconfigurations envisagées ;
- l'association du CESER au choix d'un nouvel indicateur pour le soutien des projets collaboratifs labellisés par les pôles.

203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle son attention à la problématique de la transmission-reprise d'entreprises et sa volonté de coordonner son action avec celle des EPCI. Il structure sa politique en faveur de la création, du développement et de la transmission des entreprises en deux axes :

- le soutien aux dynamiques entrepreneuriales dans un souci d'équité territoriale
- l'amélioration des outils d'ingénierie financière en cohérence avec les besoins des entreprises.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La question de la transmission d'entreprises est abordée par le Conseil régional aux côtés d'une partie des acteurs concernés. Le CESER note que les réponses attendues tardent à venir mais constate que des actions concrètes seront proposées en 2016.

Le CESER se réjouit que les actions de soutien à l'entrepreneuriat se poursuivent et souligne l'effort de lisibilité de l'offre d'accompagnement des structures d'aide et de conseil aux créateurs-repreneurs. Cependant, l'arrêt des interventions des Conseils départementaux auprès d'un grand

nombre de structures d'accueil aura des conséquences importantes en particulier en termes de proximité. Le CESER note que le Conseil régional devra prendre en compte dès 2016 cette évolution.

Il souligne avec satisfaction que le Conseil régional poursuit ses actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes avec des objectifs ambitieux.

De même le CESER se félicite que le Conseil régional anticipe l'évolution du dispositif NACRE dont il prendra le pilotage en 2017, dispositif favorisant l'accès des personnes éloignées de l'emploi à la création d'entreprises.

Le CESER apprécie que la collectivité poursuive son engagement dans la mise en œuvre d'outils financiers intervenant aux différentes étapes de la création et du développement des entreprises. Le renforcement du partenariat avec Bpifrance apparaît comme positif, de même que la diversification des outils créés : interventions en fonds propres et quasi fonds propres, prêts d'honneur, garanties.

L'évolution du portail internet d'information « Financer son entreprise » semble nécessaire pour le rendre plus efficace.

Toutefois, au-delà du nombre de dossiers d'intervention portés par le Conseil régional, le CESER souhaiterait que des éléments plus qualitatifs soient communiqués (nombre d'emplois créés, effets leviers observés, etc.).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la concertation avec les EPCI ;
- les effets des nouveaux outils d'ingénierie financière ;
- les actions mises en œuvre sur la reprise transmission.

204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose trois objectifs :

- Soutenir les entreprises dans leur développement international
- Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité
- Accompagner la dynamique des territoires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A l'instar des années précédentes, le CESER se félicite à nouveau des efforts budgétaires importants faits par le Conseil régional en faveur de ce programme. Ainsi :

- la demande d'autorisation de programme est de 19,55 M€ (elle était de 14 M€ en 2015, de 12 M€ en 2014 et de 10 M€ en 2013) ;
- la demande de crédits de paiement d'investissement est de 19,55 M€ (elle était de 13,2 M€ en 2015, de 10,55 M€ en 2014 et de 9 M€ en 2013).

Cette nouvelle hausse apparaît en effet cohérente au vu des priorités affichées dans les orientations budgétaires, mais également pour mettre en œuvre les engagements pris dans le Plan pour l'avenir de la filière porcine.

Pour 2016, le programme cible les investissements permettant de réaliser des gains de compétitivité, notamment sur des projets concernant les industries agroalimentaires, ainsi que le développement du chiffre d'affaires, en particulier sur les marchés internationaux.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir et développer la compétitivité dans tous ses aspects, ce qui recouvre des facteurs tels que l'innovation, la qualité, l'ergonomie et le design des produits ou encore la reconnaissance par des labels portés collectivement. Ces facteurs qualitatifs permettent aux entreprises de se différencier et de limiter la concurrence basée sur les coûts de production, et donc de favoriser un emploi durable et de qualité. Comme en 2015, le CESER souhaiterait que les actions en rapport soient plus clairement ciblées.

Par ailleurs, le CESER souhaite être informé des conclusions des trois études de marché réalisées en 2015 et portant, pour mémoire, sur le secteur du médical en Allemagne, la construction navale dans les pays nordiques et l'agroalimentaire en Malaisie et en Indonésie.

Le CESER relève l'action expérimentale « Plan Stratégie Commerce » portée par la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne avec la volonté d'accompagner les artisans et commerçants des zones rurales sur l'utilisation des outils numériques, en particulier Internet. Le CESER souhaite être informé des conclusions de cette action lorsqu'elles seront disponibles.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de mesurer les résultats des politiques menées. Les indicateurs fournis devraient porter notamment sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité. Le CESER invite d'ailleurs le Conseil régional à expérimenter l'utilisation d'une grille d'emploi durable dans le cadre de sa réflexion sur ses dispositifs, comme proposé dans l'étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015).

205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »,
de Mme Viviane SERRANO de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »
et de Mme Annie GUILLERME,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de quatre objectifs :

- Développement de l'innovation sociale au service de l'emploi et des territoires ;
- Développement de l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire ;
- Développement du dialogue social ;
- Promotion de l'égalité des droits.

2. Observation du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Volets Innovation sociale, économie sociale et solidaire et dialogue social

Le programme et les actions qui en découlent forment un ensemble très hétérogène. Le CESER regrette que la nouvelle version de la Nomenclature stratégique par programme n'ait pas permis d'organiser de manière plus cohérente des objectifs qui gagneraient en visibilité. De même, le CESER note la difficulté de comparer le Budget primitif 2016 avec le précédent, compte tenu de la nouvelle organisation des programmes. Il serait utile de disposer d'une présentation détaillée des sous-programmes en vue d'une approche budgétaire comparative.

Au-delà de ces difficultés, le CESER déplore que les autorisations de programme et d'engagement soient en baisse par rapport en 2015, alors même que ce programme intègre une partie des actions relevant auparavant du programme 331. De même, le fait que les crédits de paiement soient supérieurs aux autorisations de programme et d'engagement pose question.

Pour toutes ces raisons, le CESER s'interroge sur la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) comme il le faisait auparavant, alors même que ce champ regroupe près de 15 % des emplois en Bretagne.

Le CESER se félicite toutefois que le Conseil régional favorise l'accès des structures de l'ESS aux dispositifs de droit commun (ingénierie financière et accompagnement des actions d'innovation sociale au même titre que l'innovation technologique).

Il note que de nombreuses conventions avec les structures d'accompagnement, les réseaux de l'ESS sont en renouvellement dès 2016 ou en 2017, avec des modifications possibles de périmètres d'intervention ou de modalités de mise en œuvre. Des précisions quant aux objectifs souhaités de manière transversale seraient nécessaires pour évaluer la pertinence des évolutions à venir. De même, la notion d'innovation sociale, qui est présentée comme essentielle par le Conseil régional, reste à définir.

Il se félicite de l'attention portée à l'entrepreneuriat des jeunes dans un cadre ESS ; des liens seraient cependant à identifier avec la politique jeunesse du Conseil régional.

Il partage l'analyse du Conseil régional lorsqu'il souligne (p II-28) que « *dans un contexte de mutations socio-économiques, climatiques, technologiques accélérées, il est plus que jamais essentiel de développer l'innovation sociale (IS), c'est-à-dire d'inventer, d'expérimenter de nouvelles modalités d'ingénierie, d'actions, d'entrepreneuriat pour répondre à de nouveaux besoins ou à des besoins couverts de manière insatisfaisante* ». Par exemple, afin de relever le défi économique et social du vieillissement de la population et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, le CESER souhaite que le Conseil régional soit attentif, dans son action en faveur de l'ESS, aux initiatives entrepreneuriales innovantes dans ces champs, sur les territoires. Au-delà de cet exemple particulier, de très nombreux autres champs d'activité sont concernés par l'innovation dans l'ESS et doivent être soutenus (comme les technologies et usages numériques par exemple).

Le CESER rappelle que dans son vœu adopté en octobre 2014 sur le soutien public aux associations, il alertait sur les conséquences dommageables pouvant résulter de la baisse significative des concours financiers de l'Etat et, par ricochet, de ceux des collectivités locales. Au vu de la confirmation de cette baisse et des difficultés financières sérieuses rencontrées par de nombreux acteurs associatifs en Bretagne aujourd'hui, il réitère sa demande que le Conseil régional, conformément aux « Chartes

d'engagements réciproques » récemment signées avec le mouvement associatif, demeure vigilant, à travers l'ensemble de ses arbitrages politiques et budgétaires, aux risques de fragilisation du tissu associatif régional. En effet, par leurs projets et actions d'utilité sociale, civique et environnementale, par leurs services collectifs et leur rôle économique, les associations qui sont au service de l'intérêt général concourent au bien-être des populations ainsi qu'au développement durable et solidaire de la région et de ses territoires, dans toutes leurs dimensions.

Enfin, le CESER se réjouit que la stratégie régionale de développement de l'économie sociale et solidaire soit réaffirmée et adaptée en concertation avec les acteurs de terrain.

Volet Favoriser et soutenir l'égalité des droits

Le CESER prend connaissance de la modification significative du programme et du rattachement de l'égalité au programme « Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité ».

Il comprend que même si l'égalité entre les femmes et les hommes est rattachée à un programme budgétaire, elle constitue pour le Conseil régional un sujet transversal, structurant pour une société équilibrée et qui devra irriguer l'ensemble des politiques régionales. C'est le sens du rapport présenté en octobre pour une approche intégrée de l'égalité.

Le repérage des inégalités entre les femmes et les hommes doit reposer sur une bonne connaissance statistique sexuée, complémentaire aux autres critères habituellement retenus (âges, localisation géographique, ressources des personnes, besoins identifiés spécifiques aux femmes et aux hommes, etc.). Le CESER partage cette exigence préconisée par le Conseil régional, incontournable en préalable au développement de tout programme et projet dans tous les domaines socio-économiques, dont ceux de l'emploi et de la formation des femmes et des hommes sur les différents territoires de la région.

Cela vaut aussi pour la mise en place de plans comme le Plan breton de mobilisation pour l'emploi, ou pour le développement de grands projets comme ceux qui ont trait aux transports en communs, les besoins entre les femmes et les hommes pouvant être différents et complémentaires.

En continuité, le CESER de Bretagne, deuxième assemblée consultative de la Région, sera soucieux dans ses auditions, commissions et sections, d'avoir la même vigilance et exigence.

C'est à partir de ce bon réflexe qui doit être avant tout source de pédagogie, que la diffusion du savoir ou de la culture de l'égalité soutenue par le Conseil régional dans toutes ses composantes trouve tout son sens dans les pratiques. Le CESER citera, en particulier, un point sensible en lien avec la mise en place du Service public régional de l'orientation, à savoir la nécessité d'agir pour une orientation non sexuée en déconstruisant au niveau des professionnel.les et des familles les stéréotypes liés au sexe car les métiers justement n'ont pas de sexe.

Le CESER s'interroge sur le paradoxe entre l'ambition affichée et la diminution constatée par des acteurs de terrain, du volume des heures consacrées au thème « égalité des droits entre les femmes et les hommes » dans le cadre de certaines formations qualifiantes.

Le CESER note qu'il manque des indicateurs de réalisation sexués pour la plupart des programmes qui composent ce Budget primitif. Il souhaite que le Conseil régional mette en place des indicateurs sexués concernant les attributions de financements régionaux.

Agir en transversal contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe, comme le soutient le Conseil régional, est intrinsèque à une réelle politique d'égalité des droits. Celle-ci est partagée avec de nombreux acteurs (réseaux associatifs, Etat, autres collectivités territoriales, etc.) qui portent avec le Conseil régional une ambition de cohésion sociale et d'impulsion de la démocratie régionale en proximité des territoires, avec les indicateurs permettant l'analyse de l'impact différencié femmes-hommes.

Le CESER prend acte des choix faits et restera vigilant quant à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des domaines évoqués.

Enfin, d'une manière générale et comme le souligne le Conseil régional lui-même (point IV.3), l'enjeu est bien de lutter contre l'ensemble des inégalités, violences et discriminations, sous toutes leurs formes (sexe, orientation sexuelle, origine, âge, handicap, précarité, etc.).

206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose 3 objectifs :

- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
- Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie.

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir :

- une autorisation d'engagement de 7,257 M€ au titre de l'exercice 2016 (elle était de 7,975 M€ en 2015 et 8,25 M€ en 2014) ;
- des crédits de paiement de 7,271 M€ titre de l'exercice 2016 (contre 7,75 M€ en 2015).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En 2016, la baisse de l'autorisation d'engagement traduit l'optimisation des dépenses et la réduction des coûts de fonctionnement demandées à l'ensemble des structures accompagnées par ce programme, à commencer par Bretagne développement innovation (BDI) et Bretagne commerce international (BCI). Le CESER souhaite être informé des conséquences de ces évolutions, qui n'apparaissent pas dans ce Budget primitif.

Sur l'axe 1, en 2016, dans un contexte budgétaire contraint, la collaboration entre BDI et BCI est poursuivie avec pour objectif, notamment, de favoriser la venue de nouveaux investisseurs. Le CESER apprécie cette approche.

Les activités de prospection sur les salons internationaux seront poursuivies, notamment auprès des entreprises étrangères des technologies de l'information et de la communication, de l'agroalimentaire, ou des énergies marines renouvelables qui souhaiteraient se positionner sur le marché français.

Concernant l'axe 2, le Conseil régional a élaboré en juillet 2013 un Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) qui a permis de coordonner l'action de l'ensemble des

acteurs en région (Région, État, Bpifrance export, BCI, Ubifrance, Coface, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Chambre régionale des métiers de l'artisanat de Bretagne et BDI). Ce PRIE arrivant à échéance en juillet 2016, il fera l'objet d'un bilan avec proposition d'une nouvelle démarche partenariale. Les objectifs, partagés par le CESER, sont l'optimisation et l'efficacité des moyens, ainsi qu'une meilleure lisibilité, avec un soutien logistique et financier renforcé aux entreprises souhaitant s'engager sur les marchés dynamiques européens et internationaux.

BCI devra accentuer l'accompagnement des entreprises bretonnes souhaitant se développer à l'international.

Pour 2016, le Conseil régional continuera également à prioriser le soutien aux secteurs stratégiques de la Glaz économie. Le CESER soutient les ambitions de cette stratégie, notamment celle qui consiste à favoriser la création de valeur à partir de la transition énergétique et écologique. Il se félicite également de la volonté du Conseil régional d'assurer l'animation de cette stratégie, ce qui semble pertinent pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de chef de file, comme le CESER l'a indiqué dans son étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015).

Enfin, le CESER note la poursuite du soutien financier en faveur de l'Association régionale de l'amélioration des conditions de travail, notamment pour son action en faveur de la promotion des démarches de qualité de vie au travail avec pour but d'améliorer les conditions de travail et les performances, notamment des entreprises de production, ainsi que de mener des actions de prévention.

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional resitue l'agriculture bretonne dans son contexte de crises dans toutes les filières d'élevage du fait de l'instabilité des marchés et de la mondialisation. Il identifie ainsi les défis à relever à la fois sur l'aspect conjoncturel et structurel. Il propose enfin un programme en cinq points afin d'accompagner la « métamorphose » de l'agriculture bretonne, grâce notamment à l'opérationnalité de la nouvelle programmation des fonds européens :

- Renouveler les générations dans l'agriculture
- Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
- Développer les démarches de qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles
- Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
- Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'affecter 30 M€ en autorisations d'engagement et de paiement et 18,7 M€ en crédits de paiement en faveur de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire. La répartition des crédits n'est toutefois pas précisée, hormis pour le Plan pour l'avenir de la filière porcine, qui mobilise 30 M€ au titre de plusieurs programmes, dont le 207 mais aussi le 204, ce qui rend assez difficile l'appréciation des efforts du Conseil régional sur les différentes thématiques de ce programme. Il serait donc intéressant d'avoir une répartition par axe et par action du budget.

Le CESER souligne la mobilisation du Conseil régional en faveur de la filière porcine pour faire face à la crise et assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Il faut noter cependant que les problèmes spécifiques liés aux difficultés financières immédiates de nombreux éleveurs ne sont pas abordées dans ce plan, et qu'elles ne pourront pas être évacuées bien longtemps.

La filière laitière a également besoin d'un engagement fort du Conseil régional. Parmi les chantiers prioritaires, il semble nécessaire de renforcer le poids des producteurs face aux autres maillons (transformateurs et distributeurs). Il apparaît aussi important de travailler à la baisse des coûts de production, aujourd'hui très hétérogènes entre producteurs.

L'engagement fort du Conseil régional sur les filières de diversification et les productions de qualité, l'agriculture biologique, la filière bois, la filière équine et les circuits courts est intéressant pour amener de la valeur ajoutée sur les exploitations et répondre aux demandes des consommateurs. Il doit toutefois toujours se réaliser autant que possible dans le cadre de filières structurées, permettant de mieux s'adapter à l'évolution des marchés.

En tant qu'autorité de gestion, le Conseil régional se doit de respecter les orientations du second pilier de la Politique agricole commune qui concernent tous les systèmes agricoles. Ainsi, l'accessibilité spécifique des Mesures agro-environnementales et climatiques à chaque profil d'exploitations permettra à un plus grand nombre de celles qui le souhaitent d'entrer et/ou de poursuivre leur démarche d'amélioration des pratiques.

Le rôle majeur des agriculteurs dans la gestion et la production d'espaces riches en biodiversité doit être préservé au sein du programme Breizh bocage et valorisé. Plus largement, toutes pratiques alliant performances écologique et économique et apportant une solution pour plusieurs problématiques méritent d'être soutenues. Sont par exemple évoqués les avantages des couvertures de fosses pour le climat et le stockage des effluents. Dans ce cadre, tous les projets motivés ont leur place. Cela est clairement affiché pour la méthanisation, mais ne doit pas être limitatif.

Le portage foncier et le partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), destinés à favoriser l'installation, semblent être un outil important, car l'accès au foncier conditionne le maintien d'une dynamique d'installation qui ne semble pas assurée, alors que la moitié des agriculteurs bretons a plus de 50 ans. La mise en place d'un indicateur de résultats concernant cette action paraît devoir s'imposer à l'avenir.

208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 208 est organisé autour de huit objectifs :

1. Promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière ;
2. Renforcer l'attrait pour le secteur maritime ;
3. Contribuer au développement de l'économie maritime ;
4. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire ;
5. Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire ;
6. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes ;
7. Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels ;
8. Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En réunissant les programmes 241 et 242, le Conseil régional contribue à une meilleure lisibilité de ses actions en faveur de l'économie maritime, ce qui correspond à un souhait exprimé par le CESER. La lecture de l'inventaire des objectifs retenus pour 2016 atteste de la volonté du Conseil régional d'appréhender quasi exhaustivement tous les aspects de l'économie maritime liés au secteur productif, ce dont se réjouit le CESER. Il se félicite aussi de voir la continuité de l'investissement de la collectivité en faveur de ce secteur économique, sachant que les objectifs du programme 241 de l'année 2015 gardent toute leur actualité.

Cependant, le CESER relève que l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement au titre du programme 208 est en baisse par rapport aux programmes 241 et 242 de l'année 2015, de même que les crédits de paiement.

Il observe également que l'ensemble des autorisations de ce programme ne se monte qu'à 0,8 % du total des engagements du Conseil régional, ce qui lui paraît modeste eu égard aux ambitions affichées. Cette observation peut néanmoins être nuancée si l'on tient compte des crédits de paiement du programme 209 (développement du système portuaire) qui s'élèvent à 3,2 % du total des crédits du budget.

Le développement d'actions locales menées par les acteurs locaux au niveau des pays reste une piste de travail intéressante pour autant que soient préservés au niveau régional le maintien d'une concertation et d'un équilibre.

Le CESER se réjouit de l'annonce d'une réflexion autour de la future stratégie régionale pour la mer et le littoral et renvoie à ce sujet à son étude « *Bâtir une stratégie maritime en Bretagne* » (septembre 2015). Il rappelle également tout l'intérêt d'un Schéma régional de développement des activités primaires réclamé par les professionnels, associant désormais pêche et aquaculture.

Le CESER insiste sur l'importance des grands enjeux vitaux pour la profession directement liés aux ressources humaines : formation initiale, continue et professionnelle, ainsi que l'accompagnement des démarches de structuration et d'organisation de la filière. Il fait d'ailleurs des propositions à ce sujet dans son étude « *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* » (septembre 2015).

Le CESER sera attentif à la mise en œuvre du réseau d'observation préconisé par le rapport « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* » (octobre 2014).

Dans un contexte plutôt favorable de baisse des coûts de l'énergie et de valorisation des premières mises en marché, le maintien du potentiel de l'outil productif passera par les nécessaires modernisations et adaptation des flottilles de pêche tant côtières qu'hauturières. Un accent particulier doit être mis sur ce point.

En ce qui concerne la performance des places portuaires, il est indispensable de poursuivre et de terminer leur rénovation en cours si l'on veut maintenir leur dynamisme, au risque de voir apparaître une déconnexion réelle entre l'activité et les équipements nécessaires, y compris pour les ports qui ont une activité soutenue. Par ailleurs, la réparation et la construction navales créatrices d'emplois ont besoin d'infrastructures portuaires spécifiques qui ne peuvent être financées qu'avec le soutien des collectivités. Leur développement ne doit pas se faire au détriment des autres places, mais dans un souci de renforcement stratégique de la place de la Bretagne.

Le CESER souhaite mettre l'accent sur les besoins d'assurer la transmission/installation des entreprises de pêche artisanale. Il s'agit à la fois de construire un dispositif d'accompagnement, de financement et de garanties liées à cet enjeu majeur au regard du vieillissement de la flottille.

En ce qui concerne l'aquaculture, il s'agit à la fois:

- de préserver le potentiel existant, de mettre en place une réelle politique foncière notamment à terre avec Foncier de Bretagne afin de sécuriser les espaces, face à la pression urbaine et environnementale et en tenant compte de l'acceptabilité sociétale ;
- de repérer et sécuriser de façon concertée l'accès à des espaces nouveaux à fort potentiel.

Dans la logique du développement des territoires et en considération de l'interdépendance des activités, le CESER sera attentif aux moyens mis en œuvre pour la gestion, le suivi et la reconquête de la qualité des eaux côtières et donc des effluents telluriques (urbains, agricoles etc.).

Le programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 a enfin été adopté par la Commission européenne. La Région Bretagne, qui dispose d'une **enveloppe régionalisée de 47 M€** pour le développement des filières pêche et aquaculture bretonnes et des territoires littoraux, devient autorité de gestion déléguée du FEAMP, elle aura donc la responsabilité de sa mise en œuvre.

Le CESER enregistre positivement les mesures retenues au titre des dispositions régionalisables déléguées - attribution qui ouvre des perspectives nouvelles. Ces mesures devront être gérées d'une façon concertée et équilibrée entre les diverses composantes de la filière, dans le cadre contraint du Programme opérationnel national.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution du foncier pour la conchyliculture, qui pourrait donner lieu à la mise en place d'un indicateur ;
- la mise en place de l'observatoire de l'emploi maritime ;
- l'élaboration d'une stratégie régionale sur les enjeux de la pêche et de l'aquaculture.

MISSION VI - POUR LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE ET LA VITALITE CULTURELLE BRETONNE

605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec 9 millions de visiteurs et 100 millions de nuitées, le tourisme peut être un levier important de l'attractivité et du développement de la Bretagne. Reconnue par l'Etat, la stratégie des Destinations touristiques est proposée pour coordonner les actions et interventions de tous les partenaires du tourisme. Compétence partagée entre les acteurs publics, une démarche régionale sera proposée aux partenaires publics pour construire un modèle breton d'organisation touristique.

Le programme proposé s'articule autour de quatre objectifs et dix catégories d'actions.

Concernant les moyens consacrés au tourisme, les autorisations de programme baissent de près de 9 % et les autorisations d'engagement de 2,75 %. Les crédits de paiement d'investissement sont en baisse de 1,25 % et les crédits de paiement de fonctionnement diminuent de 6,6 %.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec 100 millions de nuitées, la Bretagne retrouve son plus haut niveau d'accueil touristique. Avec un tel résultat, le CESER comprend et approuve que le plan d'actions soit reconduit à quelques reformulations près.

Les moyens pour le tourisme subissent les effets de la réduction générale des ressources, mais les crédits de paiement d'investissement sont préservés (-1,25 %). Face à la baisse de 6,6 % des crédits de paiement de fonctionnement, le CESER apprécie que l'accent soit mis sur les efforts de coordination et de mutualisation *via* les Destinations touristiques et la CTAP. Le nouveau modèle doit produire des effets en termes d'économie de moyens et de dynamisme touristique. Le CESER est heureux de constater que d'une difficulté (la diminution des ressources), il est fait une opportunité pour innover et sortir des cadres anciens à qui tous reprochaient d'être à l'origine de doublons sources de coûts inutiles et d'inefficacités.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les efforts de coordination et de mutualisation conduits au sein de la CTAP.

Sur proposition de M. Norbert HELLUY
Président de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

MISSION III -	POUR UNE FORMATION PERMETTANT A CHACUN DE CONSTRUIRE SON PROPRE PARCOURS VERS LA COMPETENCE ET L'EMPLOI
----------------------	--

301 - Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME, M. Thierry LENEVEU
et Mme Chantal BEVILLON,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de se doter d'un système d'observation de la relation emploi-formation de qualité, afin de disposer d'un socle commun de connaissance pour l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales et la stratégie d'évolution de l'offre de formation professionnelle en région. Cet outil doit être mis au service des professionnels. Les qui informent le public dans le cadre du Service public régional de l'orientation, ainsi que des partenaires du CREFOP dans l'élaboration du Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelles. L'objectif est de veiller à garantir un accueil personnalisé et individualisé de qualité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le programme 301 globalise l'ensemble des actions d'accompagnement et missions d'observation et d'information sur la relation emploi-formation. Il a vocation à reprendre la totalité des anciens programmes 331 et 332, mais il en diminue la visibilité dans l'affectation des budgets.

Il est difficile d'évaluer si les moyens seront à la hauteur des objectifs du programme. La fusion des programmes ne fait pas apparaître de diminution des budgets mais pose question quant à son niveau compte tenu des enjeux définis par le Conseil régional. Il est difficile d'évaluer, à ce jour, le coût engendré par les différentes mesures contenues dans ce programme.

En 2016, l'élaboration et la mise en place du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) va nécessiter des moyens qu'il est difficile d'évaluer aujourd'hui, notamment avec la mise en place d'un groupe « experts », dont on ne connaît ni la composition, ni la mission.

La place du GREF dans la relation emploi-formation est confirmée, et même renforcée dans le cadre de la préparation du prochain CPRDFOP.

Le Conseil régional revendique pleinement son rôle de chef de file du développement économique et sa volonté de poursuivre le développement des formations qualifiantes, première richesse bretonne, dans le juste équilibre des territoires. Dans ce cadre, c'est à juste titre qu'il souhaite garantir une démarche structurée d'observation à l'échelle régionale afin d'assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation, en mettant en synergie les trois axes « économie, emploi et formation ». Se doter d'un système d'observation de la relation emploi-formation de qualité, structurée à l'échelle régionale avec l'appui du GREF est une

bonne chose. La production d'un socle commun de connaissances irriguera les travaux menés au sein du CREFOP, que ce soit pour l'élaboration du CPRDFOP ou pour l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles initiales, de même que pour la professionnalisation des organismes partenaires du SPRO dont la Région assurera la coordination.

En 2016, le SPRO doit devenir une réalité pour, son accès devant être lisible et visible pour tous. La connaissance par le plus grand nombre des actions menées dans ce cadre nécessitera une large communication.

Le CESER s'étonne de l'absence de mention de *Nadoz* dans ce programme et souhaite que la mutualisation des outils dans le cadre d'une future plate-forme numérique n'aboutisse pas à un appauvrissement des moyens d'information à destination des publics et des familles.

Enfin, il voit d'une façon favorable l'attention toute particulière qui est portée, dans le programme 301, à la coordination des plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs. De même, il voit d'une façon favorable le maintien de l'aide accordée aux Missions locales pour l'accompagnement des jeunes en difficulté.

302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL, M. Alain CHARRAUD
et Mme Nadia LAPORTE
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce nouveau programme 302 correspond à la fusion des anciens programmes :

- 411 : promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes ;
- 412 : développer la mobilité internationale et l'information des jeunes ;
- 443 : participer à l'achat de livres et de matériels scolaires.

Les objectifs du programme 302 sont désormais les suivants :

- Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens ;
- Développer la mobilité internationale des apprenants ;
- Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Le président du Conseil régional demande au titre de ce programme :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7,055 M€ ;
- d'ouvrir une autorisation de programme de 150 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 100 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7,8 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le nouveau périmètre de ce programme rend difficile la comparaison avec les exercices antérieurs. Toutefois, la somme des autorisations de programme et d'engagement des programmes 411, 412 et 443 comparée à celles du nouveau programme 302 fait apparaître une baisse de 47,27 %.

De même, la somme des crédits de fonctionnement et d'investissement des programmes 411, 412 et 443 comparée à ceux du programme 302 fait apparaître une baisse de 37,10 %.

Le CESER regrette que le budget destiné à soutenir les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées fasse l'objet d'une telle diminution.

En ce qui concerne le dispositif *Karta* de soutien aux initiatives pédagogiques, il semble que le Conseil régional veuille davantage cibler cette subvention régionale et l'asseoir sur certaines règles de conditionnalité. Le CESER appuie favorablement cette démarche d'optimisation mais s'interroge sur le maintien ou non de l'enveloppe globale ainsi que sur les critères d'attribution qui seraient fondés non pas sur l'intérêt des projets présentés mais sur d'autres critères, comme les caractéristiques des lycées demandeurs. A ce titre, des indicateurs de réalisation supplémentaires seraient les bienvenus concernant le nombre d'actions accompagnées en fonction des différentes thématiques ainsi que le nombre d'établissements concernés.

Les autres initiatives destinées à inciter les lycéens et lycéennes à l'ouverture culturelle et artistique comme le partenariat avec le festival *Etonnants Voyageurs* ou le *Goncourt des Lycéens* sont maintenues, ce dont le CESER se félicite.

En ce qui concerne le soutien à la mobilité, le CESER note la poursuite de l'évolution de l'accompagnement vers des publics jugés prioritaires en ce qui concerne les mobilités collectives (apprentis, élèves des formations sanitaires et sociales, stagiaires de la formation continue, les élèves de niveau V et IV étant particulièrement ciblés). Il s'étonne de la diminution très nette du nombre de bénéficiaires (1 057 en 2014-2015 pour une prévision de 1 200, 1 337 en 2013-2014). S'agit-il d'une moindre appétence des établissements, d'un déficit de communication sur les différents dispositifs, de l'établissement de clauses restrictives ou d'une complexification excessive des dossiers d'éligibilité ?

Le CESER observe la montée en charge du dispositif « Jeunes à l'international » concernant la mobilité individuelle et encourage le dispositif expérimental d'accueil de jeunes en Service Volontaire Européen au sein de lycées bretons dans une démarche de développement d'une dynamique internationale, d'une inter-culturalité européenne et l'établissement de nouveaux partenariats.

En ce qui concerne l'aide à l'achat du premier équipement professionnel en lycées professionnels, le CESER appuie la volonté du Conseil régional de l'harmoniser avec les aides dont bénéficient les apprentis.

Il se félicite par ailleurs que le Conseil régional s'engage dans l'accompagnement aux dépenses spécifiques destinées à favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap mais s'interroge sur la pertinence du recours au Fonds social lycéen dans cette optique.

En revanche, le CESER émet de très fortes réserves sur la suppression du dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires – le dispositif chèques-livres – dont bénéficient actuellement plus de 116 000 lycéens de Bretagne. Il souligne que cette suppression, en période d'austérité, risque de peser lourd sur le budget de certaines familles. Elle risque aussi de peser lourdement dans les comptes d'exploitation des libraires bretons.

Le CESER rappelle que, depuis plusieurs années, il émet le vœu que ces manuels soient mis gratuitement à disposition des lycéen.ne.s et il regrette de ne pas disposer du bilan d'évaluation

définitif de l'expérimentation d'une dotation directe à 14 établissements volontaires (3 000 lycéens concernés) ; expérimentation qui a été menée sur quatre années et qui est arrivée à son terme.

303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Mme François BOUJARD et de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme répond à deux objectifs : adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers et répondre aux évolutions des effectifs lycéens. Le Budget primitif 2016 s'inscrit dans le cadre du plan d'action 2015-2016 concernant l'adaptation des locaux. Le schéma directeur immobilier, actuellement en cours d'élaboration, doit conduire au prochain plan d'action. Le Budget primitif 2016 anticipe le déploiement de la prise en charge de la maintenance informatique par le Conseil régional en généralisant les diagnostics de l'état des réseaux concernant l'ensemble du parc. Il assure parallèlement la poursuite de la politique de restructuration du bâti pour plusieurs lycées, notamment en Ille-et-Vilaine. Parallèlement, suite à la décision de construire deux nouveaux lycées, le Conseil régional annonce le lancement prochain du concours de maîtrise d'œuvre pour le lycée de Liffré et celui des études de programmation pour le lycée de Ploërmel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note le relèvement de l'autorisation de programme de 30 M€ ouverte pour les deux années 2015 et 2016, sans doute en raison de l'entrée dans la dernière phase des programmes de restructuration des lycées de Lamballe et du bassin rennais. Il déplore à ce propos le manque de précision du calendrier : quelles seront les dates de livraison ? Alors qu'en décembre 2014, dans le Budget primitif, il était question de 2017 pour l'achèvement des travaux, le document PPI d'octobre 2015 évoquait « *la période 2016-18 pour la majeure partie des opérations* ». Ces incertitudes sont regrettables, mais surtout ces délais sont préjudiciables pour les élèves.

Concernant les programmes de construction des lycées de Liffré et de Ploërmel, les capacités d'accueil sont bien définies, en revanche l'offre de formation pour les deux établissements n'est pas explicitée. Le CESER avait accueilli favorablement la proposition d'ouverture des trois séries générales au lycée de Ploërmel, ainsi que le choix de la filière ST2S conforme au besoin de diversification de l'offre sur le territoire, mais s'interrogeait en revanche sur le choix de la filière STMG plutôt que STI2D. Le CESER restait en attente d'une confirmation ; or le document évoque la carte des formations, mais celle-ci, présentée annuellement au CREFOP, n'annonce que les formations prévues pour l'année suivante. Quels sont donc les choix arrêtés conjointement avec le Rectorat pour Liffré et Ploërmel ?

Le calendrier, là encore, ne semble toujours pas arrêté ; on parle de « *cible à confirmer* » pour la rentrée 2020. Le CESER ne comprend pas ce flou, d'autant que le Budget primitif 2015 affirmait que « *les conditions de réalisation du lycée de l'agglomération rennaise devront rendre certaine une ouverture à la rentrée 2019* ». Il s'étonne également des réserves sur « *l'état d'avancement de l'étude d'aménagement de la zone de construction* » à Ploërmel alors que la commune, qui a reçu récemment la Vice-présidente en charge des lycées, a fait savoir que désormais la Région n'avait plus qu'à faire connaître la surface nécessaire au projet.

Au-delà, le CESER souhaite que soit confirmée sans attendre l'annonce faite début 2015 d'un second lycée dans l'agglomération rennaise avant 2025. C'est déjà bien tardif au vu des évolutions démographiques, et devient difficilement compréhensible : le document du Conseil régional de décembre 2014 concernant la réponse aux évolutions démographiques pour 2020 et 2030 a clairement exposé que le nouveau lycée prévu à Liffré atteindrait sa capacité maximale d'accueil (1500 élèves) 4 ou 5 ans après son ouverture. Le document précisait alors que dans l'agglomération, « les projections faites par l'AUDIAR et l'INSEE jusqu'à 2040 montrent que quelles que soient les hypothèses prises en compte, scénario moyen ou bas, les soldes naturels et migratoires sont positifs et l'accroissement de la population globale sera fort » - sachant par ailleurs que le Conseil régional table toujours sur le maintien de la répartition 60-40 entre public et privé, alors qu'actuellement tous les constats indiquent plutôt 70-30. Le CESER demande quels sont les éléments pouvant démentir ces données.

Il suggère que le Conseil régional publie régulièrement des analyses des évolutions démographiques de la population scolaire (sur le modèle du document qui a précédé la décision de construction pour Liffré) sans se limiter au seul bassin rennais. Ce document permettrait une appréciation progressive des évolutions et d'objectiver les éventuels ajustements.

Concernant l'amélioration des conditions d'accueil, la priorité à l'adaptation des locaux à vocation pédagogique, de la restauration et de l'accueil en internat est légitime ; elle constitue même une urgence pour certains établissements comme l'internat du lycée Colbert qui est mentionné. Pour autant, le CESER rappelle son souhait que les améliorations puissent concerner l'ensemble des aspects de la vie lycéenne (circulation, espaces de détente et réunion par exemple). Il a déjà proposé de participer à une relecture du référentiel pédagogique sur ces aspects.

Le CESER apprécie la démarche de systématisation des diagnostics de l'état des réseaux sur l'ensemble du parc. C'est une nécessité car les disparités sont fortes. Il rappelle encore une fois qu'il y a des progrès à faire pour gagner en cohérence entre les opérations de mise à niveau des réseaux et les programmes de rénovations globales du bâti. De même, l'accès à un débit performant correspondant au dimensionnement des parcs informatiques des lycées doit être recherché sur tout le territoire.

Au sujet des équipements sportifs, contrairement à ce qu'il avait affirmé l'année dernière, la « doctrine » du Conseil régional semble bel et bien avoir changé. Il n'est plus question de considérer les situations en fonction des opportunités, mais bien de privilégier l'usage des équipements sportifs municipaux. Concernant Liffré, le choix du site intégrait une offre importante en matière d'équipements sportifs municipaux, mais l'effectif élevé qui sera rapidement atteint demandera une grande disponibilité des équipements. En ce qui concerne Ploërmel, quelle est la modalité adoptée (équipements *intra muros*) ?

Si dans certains cas des équipements sportifs extérieurs ne font pas problème, le CESER invite cependant à réfléchir à la qualité des équipements pour les enseignements, à leur disponibilité, et également aux coûts finaux. Il rappelle à ce propos qu'il a déjà alerté sur des situations d'urgence pour des équipements sportifs très dégradés ; c'est le cas du lycée Le Dantec à Lannion où une solution n'a toujours pas été trouvée, Conseil régional et commune se renvoyant actuellement la balle pour des structures provisoires d'accueil pour les cours. Ce n'est pas là un exemple très encourageant pour les partenariats.

Le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'analyse de l'évolution démographique de la population scolaire à l'échelle de la région ;
- l'état d'avancement des travaux de construction et de rénovation des lycées ;

- l'état d'avancement de l'accès des lycées à des réseaux et des débits performants sur tout le territoire.

304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme est d'adapter le cadre bâti des lycées privés autour de deux grands objectifs :

Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers
Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 19 900 000€ au titre de l'exercice 2016 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 200 000€ au titre de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 19 900 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 200 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En Bretagne, l'enseignement privé en contrat avec l'État constitue une composante importante du dispositif de formation initiale sous statut scolaire.

Dans le cadre des quatre axes : la santé des usagers (enjeu 1), l'énergie (enjeu 2), la gestion de l'eau, des déchets et des espaces végétalisés (enjeu 3) et l'écogestion (enjeu 4), les plafonds de financement fixés par la loi Falloux pour les lycées d'enseignement général sont respectés.

Le CESER prend note du fait que le Conseil régional se propose de stabiliser les crédits en tenant compte des besoins très importants pour répondre aux obligations de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances).

305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Mme François BOUJARD et de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine ;
- Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers ;
- Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine.

Il prévoit une autorisation de programme de 27 500 000 €, une autorisation d'engagement de 8 010 000 €, un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 25 300 000 € et un crédit de paiement de fonctionnement de 8 200 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate la continuité des objectifs entre le programme 423 du budget 2015 et ce programme 305. Cependant, il a souligné dans de nombreux avis les risques de sous-dimensionnement de ce programme au vu des enjeux suivants :

- un parc immobilier vieillissant ;
- l'obligation réglementaire de la mise en accessibilité des établissements ;
- l'augmentation, notée dans le rapport d'activité 2015, des dépenses dues aux interventions d'urgences (mise en place de locaux modulaires, par exemple, en attente de solutions pérennes) ;
- les travaux de mise en sécurité des établissements dans le cadre des plans Vigipirate (accès, portail, etc.).

et il s'interroge sur l'évolution de ce budget en 2016 par rapport à l'année précédente, comme le montre le tableau suivant :

	2015	2016
AP	36 300 000 €	30 000 000 €
AE	8 010 000 €	8 010 000 €
CPI	26 600 000 €	25 300 000 €
CPF	9 500 000 €	8 200 000 €

Le CESER approuve la mise en cohérence des différents axes d'intervention nécessaires (accessibilité, sécurité, amiante, radon, objectifs énergétiques) dans un schéma directeur en cours de construction. Ce schéma a été mentionné dans le bordereau d'octobre 2015 sur le PPI et le Plan d'action 2015-16. Il avait remarqué alors que si la programmation à moyen-long terme des actions est nécessaire, il faudra s'assurer de sa réalisation effective au fur et à mesure des différents plans d'action.

Ce schéma devra faire l'articulation entre ce qui relève de l'entretien-rénovation du cadre bâti d'une part et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la population lycéenne et/ou des formations d'autre part. La même question se pose pour la rénovation des réseaux informatiques.

Concernant l'agenda accessibilité, la programmation par tranches est rappelée. Le document précise que cet agenda intègre évidemment les opérations en cours liées à l'augmentation des capacités d'accueil des lycéens. Il ne faudrait pas cependant que le bon niveau d'accessibilité de ces équipements neufs et bien adaptés masque les autres interventions à venir, plus difficiles sur des établissements plus anciens. Il ne faudrait pas que l'on reporte les opérations les plus compliquées à la dernière tranche.

Le document évoque largement le rôle des EMAT (équipes mobiles d'assistance technique). Les missions qui leur sont confiées sont nombreuses et tendent à s'étendre (revêtement-finition). Le CESER souhaiterait avoir des éléments plus précis sur l'évolution des missions et des périmètres d'intervention des EMAT, ceci au regard de l'évolution des effectifs agents.

Par ailleurs, il s'interroge sur le fait que, dans ce programme, il ne soit pas fait mention des travaux de mise en sécurité des établissements demandés depuis les attentats du 13 novembre.

En conclusion, le CESER émet la réserve suivante : il s'interroge sur les risques de sous-dimensionnement de ce budget alors que le parc immobilier est vieillissant et que la mise en

accessibilité rendue obligatoire par la loi ainsi que la mise en sécurité des établissements vont entraîner des coûts supplémentaires.

Compte tenu de ces observations, il suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le niveau d'avancement de la mise en accessibilité ;
- le suivi de l'élaboration du schéma directeur immobilier annoncé dans la synthèse de la mission ;
- l'évolution des dépenses liées aux interventions d'urgence.

306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de MM. Michel CLECH et Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics relevant de la compétence de la Région (lycées de l'Education nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à la restauration ou à l'entretien dans les établissements, ainsi que les mobiliers et matériels des locaux et les équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements. Le dossier « équipements informatiques » (matériels et réseau) et la question de la maintenance informatique ne sont plus abordés dans ce programme. Ils sont intégrés au programme 308 « développer le numérique éducatif ».

Pour ce programme, les autorisations de programme sont de 8,4M€ et les crédits de paiement de 8,1 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER comprend l'intérêt de regrouper dans le même programme tout ce qui concerne le numérique éducatif, même si la présentation antérieure avait l'avantage d'une vue d'ensemble sur les équipements des lycées. Le BP 2015 avait précisé qu'à compter de l'exercice 2015 les équipements tels que switches, onduleurs, serveurs, financés sur le programme 433 seraient pris en charge par le programme 306. Le CESER aimerait savoir ce qu'il en est suite au redécoupage des programmes. Il demande une vigilance dans le suivi de ces matériels soumis à un usage intensif : des lycées se sont trouvés confrontés à des pannes majeures durant plusieurs jours, parfois avec une incidence sur les accès téléphoniques.

Le dossier numérique se situait autour de 4 M€ dans les précédents budgets. Avec une autorisation de programme de 8,4 M€ pour 2016 le programme semble raboté en comparaison au précédent (12,8 M€), qui marquait déjà une baisse par rapport à 2014 (14,5 M€) et 2013 (15 M€). Le budget de ce programme est consommé chaque année à plus de 90 %, ce qui prouve les besoins. Le CESER s'interroge donc sur le niveau des opérations que pourra mener le Conseil régional, d'autant qu'il faudra consacrer 650 k€ pour accompagner le déploiement de nouvelles techniques de nettoyage.

Le CESER apprécie de voir précisé que, hormis quelques petits équipements pour la restauration, le Conseil régional prend en charge l'intégralité des dépenses concourant à la vie quotidienne des lycées. Ce n'est pas l'impression qu'avait donnée le précédent BP qui insistait, au contraire, sur la

participation financière des établissements à un moment où précisément leurs marges de manœuvre ont été réduites.

L'impact de la baisse des recettes pour les Etablissements publics locaux d'enseignement du fait de la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage est à nouveau mentionné. Pour autant, le CESER remarque que le Conseil régional poursuit dans le sens d'une demande de co-financement aux établissements pour le maintien à niveau de leurs équipements pédagogiques alors qu'ils ont en moyenne perdu 20 % de leurs ressources du fait de la réforme. Le CESER ne voudrait pas que le Conseil régional argue des efforts qu'il a consentis pour freiner les demandes à venir. Pour la deuxième fois en deux ans, il est affirmé que les établissements sont « bien équipés », ce qui est sans doute exact dans la majeure partie des cas, mais pas dans tous. Et surtout, cela ne doit pas être considéré comme définitivement acquis, les besoins évoluant de manière continue. Le CESER aimerait connaître précisément les mesures d'accompagnement qui ont été mises en œuvre par le Conseil régional pour atténuer l'impact de la réforme de la collecte, ainsi que le nombre d'établissements qui ont sollicité cet accompagnement.

Concernant l'acquisition d'équipements dans le cadre des opérations de construction, restructuration ou rénovation, il souligne le souci de bon emploi des crédits, mais il a des doutes quant à la part que les établissements peuvent apporter en « redéployant » leurs équipements actuels. Le CESER regretterait qu'une rénovation de qualité du bâti s'achève en rabaissant les moyens alloués aux équipements. Il souligne également qu'améliorer la qualité de vie des élèves et favoriser leur investissement dans les établissements demande aussi des équipements en plus de ceux qui sont liés aux enseignements ou à la restauration.

Les évolutions de la carte des formations sont mentionnées au titre des actions que finance ce programme, mais aucune précision n'est donnée à ce sujet. Une estimation des conséquences pour les établissements publics de l'évolution de la carte pour ces dernières années serait intéressante.

En conclusion, le CESER alerte le Conseil régional sur une possible réorganisation des baccalauréats industriels STI2D. Elle pourrait remettre en question une nouvelle fois des enseignements de spécialités. Il y aurait lieu d'interroger les corps d'inspection de l'Education nationale afin d'estimer les conséquences de cette réorganisation sur les équipements pédagogiques, la dernière réforme des filières STI-STI2D ayant demandé un accompagnement important de la part du Conseil régional.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra avec attention, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'accompagnement des établissements pour atténuer les conséquences de la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- les effets possibles de la réorganisation des baccalauréats industriels STI2D.

307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'ensemble des actions a pour objectif de participer au financement des équipements des lycées privés du réseau du CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), des lycées agricoles

du réseau du CREAP (Comité régional de l'enseignement agricole privé) ou de la FRMFR (Fédération régionale des maisons familiales et rurales) et du lycée DIWAN.

Le Conseil régional participe à la modernisation et au renouvellement des équipements et aide à l'acquisition et à la mise à disposition des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général.

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 4 100 000 € au titre de l'exercice 2016 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 20 000 € au titre de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 4 100 000 € ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Une étroite collaboration entre le Conseil régional et les trois réseaux CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique) CREAP (Comité régional de l'enseignement agricole privé) et FRMFR (Fédération régionale des maisons familiales et rurales) aboutit au versement d'une subvention de fonctionnement. Pour ce qui est des lycées d'enseignement général, le Conseil régional respecte les plafonds fixés par la loi Falloux.

La baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage par les lycées pourrait avoir des répercussions sur les projets d'investissement dans des nouveaux équipements informatiques et audiovisuels.

Le CESER prend acte et approuve la subvention versée chaque année aux établissements pour la modernisation des équipements, afin de les adapter aux évolutions pédagogiques, mais restera toutefois vigilant à ce que le montant ne soit pas encore à la baisse comme c'est le cas entre 2015 et 2016.

308 - Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Mme François BOUJARD et de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 308 est un nouveau programme qui regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est de mettre disposition et d'assurer la disponibilité dans les lycées publics des équipements et ressources numériques utiles à leurs actions de formation.

Il s'articule autour de deux grands objectifs : accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques d'une part et adapter les équipements aux évolutions pédagogiques d'autre part.

Le premier objectif consiste à :

- identifier les nouveaux outils numériques ;
- accompagner le déploiement de ressources numériques ainsi qu'à en favoriser l'usage ;

Le deuxième objectif consiste à :

- mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques ;
- mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée.

Le budget consacré à ce programme est de 5,230 M€, essentiellement en investissement (4,750 M€). Les crédits de paiements s'élevaient à 4,750 M€ en investissement et 480 000 € en dépenses de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce programme ayant vocation à renforcer l'usage du numérique éducatif, le CESER regrette que l'éducation à la citoyenneté liée aux pratiques numériques ne soit pas évoquée.

Il considère avec intérêt le souci marqué par le Conseil régional quant à l'impact environnemental de l'utilisation des ordinateurs. Il suggère à ce propos que la collectivité réfléchisse aux possibilités de sensibiliser les élèves et les équipes éducatives à l'impact énergétique des usages du numérique.

Suite aux accords récemment passés entre le ministère de l'Éducation nationale et la firme Microsoft pour l'usage des technologies mobiles à l'école, le CESER fait part de sa perplexité quant aux possibilités de poursuivre la promotion des logiciels libres dans le cadre scolaire.

Concernant la maintenance informatique, il se réjouit de la prise en compte globale de cette problématique, de l'analyse des moyens nécessaires et des recrutements envisagés. Il souhaiterait avoir davantage d'informations sur les conséquences concernant les agents en établissements, ainsi que sur la façon dont les personnels DAIP seront articulés au dispositif. Il regrette de ne pas avoir été davantage associé à la réflexion sur la maintenance et en particulier de n'avoir pas, malgré ses demandes répétées, eu un retour d'information sur l'expérimentation menée.

S'il est conscient qu'il faut adapter les équipements aux évolutions pédagogiques, il demande à ce que la politique du numérique soit pensée globalement et en cohérence : gestion des ressources humaines, équipements, réseau et débit performants, ainsi que maintenance. De ce point de vue, le recrutement rapide de trois ingénieurs devrait permettre une professionnalisation de la réflexion sur la politique numérique menée par la Région auprès des lycées.

Le CESER souhaite être davantage associé à la réflexion ainsi qu'aux prochaines étapes de développement de ce plan.

Il insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait pas création de disparités territoriales et à ce que tous les établissements jouissent des conditions matérielles et pédagogiques permettant la mise en place d'une politique numérique ambitieuse.

309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme correspond au programme 441 de l'ancienne nomenclature. Il s'articule autour des trois mêmes axes :

- la mise en place d'une démarche globale de progrès ;
- l'optimisation du fonctionnement des établissements publics avec l'attribution de ressources humaines et financières ;
- des actions et des financements en faveur de la pratique du sport scolaire lycéen.

Le Président du Conseil régional demande, au titre de ce programme ;

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 29,9 M€ au titre de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 29,9 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate une stabilité des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les actions initiées en 2015 dans le cadre de la démarche de qualité du service public se poursuivent ou s'intensifient dans les domaines de la restauration collective, de l'entretien général, de la mutualisation et professionnalisation des lingeeries, de la maintenance informatique avec l'objectif de généralisation du déploiement du premier niveau d'intervention dans les établissements au cours de l'année 2016, ce dont le CESER se félicite grandement.

Quelques champs d'actions semblent nouvellement identifiés : une gestion des espaces verts au sein des établissements respectueuse de l'environnement ; un plan de gestion et de valorisation des bio-déchets de restauration ; une réorganisation de la maintenance courante du patrimoine bâti (comportant un volet préventif) et l'élaboration d'un cadre de référence à destination des équipes techniques régionales, auquel le CESER ne peut que souscrire.

Dans le même temps, le CESER souhaite que la structuration de l'organisation du travail des agents régionaux, ainsi que la prise de poste de quatre référents encadrement, puisse faire l'objet, fin 2016, d'une évaluation de son efficacité.

Le CESER se félicite également de la diminution relative et constante depuis plusieurs années des dotations complémentaires de fonctionnement liées à des dépenses non prévues (1,2 % des dotations annuelles en 2015).

Concernant la stabilité des charges de viabilisation des lycées, celle-ci est essentiellement due à la souscription de contrats gaz plus avantageux.

Les autres éléments n'appellent pas de commentaire particulier.

310 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mmes Guylaine ROBERT et Joëlle DEGUILLAUME,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

- Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement
- Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Il est demandé :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30,72 M€ au titre de l'exercice 2016,
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 30,72 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate l'augmentation de l'autorisation d'engagement au titre de l'exercice 2016 afin de participer au fonctionnement des établissements privés.

Le CESER se félicite du soutien apporté par le Conseil régional, au titre du programme 310, au développement de la pratique sportive dans les établissements scolaires par un soutien au sport de compétition scolaire, quel qu'en soit le niveau (régional, interrégional ou national), et des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs lorsque les structures intégrées s'avèrent insuffisantes.

311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Pascal OLIVARD et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »
et de M. Antoine DOSDAT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de budget affiche une très grande continuité de ses objectifs et processus d'intervention, facteur de stabilité qui, quand il s'agit de sujets de recherche ou d'enseignement supérieur qui se situent dans le temps long, est primordial. En outre, l'entrée en vigueur de la loi MAPTAM fait du Conseil régional le chef de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche et acte le transfert de l'autorité de gestion des fonds structurels européens. Les points saillants qui ressortent de l'exposé des objectifs retenus sont les suivants :

- poursuite et extension des dispositifs de soutien aux bourses doctorales et post-doctorales ;
- poursuite de l'aide à l'intégration dans les projets européens ;
- poursuite et extension de la réhabilitation du bâti universitaire, dans un souci de réduction des impacts anthropiques ;
- mise en œuvre résolue du CPER 2015-2020 et de la convention de transfert du siège de l'Ifremer en Bretagne ;
- mise en perspective pluri-annuelle des dispositifs liés à la culture scientifique et technique ;
- déploiement du Campus numérique en favorisant les pratiques et les contenus.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le projet de budget 2016 acte la sortie des années de transition. Il manifeste en investissement des engagements forts, nés de la mise en œuvre enfin effective du CPER 2015-2020 et des premières opérations financières accompagnant le transfert du siège de l'Ifremer qui devrait être effectif à l'horizon 2019. Le CESER note une réduction de l'écart consolidé entre autorisations de programme et crédits de paiement d'investissement qui manifeste à la fois de la finalisation de projets antérieurs et du lancement de projets nouveaux, sans qu'il soit possible de déterminer le facteur majeur en cette occurrence. Cependant, au vu de la progression des autorisations de programme en 2016, confirmant en cela les promesses formulées en 2015, il est probable qu'il s'agisse plutôt de la deuxième hypothèse. Logiquement, autorisations d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement sont beaucoup plus homogènes inter-annuellement.

Un bilan de la mise en œuvre effective des projets antérieurs sur la période 2012 – 2016 s'avère nécessaire pour juger de la sincérité des données budgétaires. De fait, le CESER a du mal à estimer

l'importance financière relative et absolue des diverses actions, en investissement comme en fonctionnement, dont la description est plus sommaire encore que par le passé.

Le CESER note la grande continuité avec les priorités de l'ancien programme 461. S'y retrouvent les principaux axes du CPER : soutien aux équipements scientifiques, plate-forme pour les projets européens, réhabilitation du patrimoine immobilier, vie étudiante, etc. On y retrouve également le soutien aux doctorants (435 allocations de recherche doctorale visées après 428 réalisées) et des détails sur le développement de la culture scientifique récemment attribuée au Conseil régional (dont les chercheurs ne doivent pas être absents). Enfin, une large place est donnée à la poursuite de l'accompagnement du campus numérique (équipements immobiliers et contenus numériques), ce dont le CESER ne peut que se réjouir.

Le CESER relève des éléments nouveaux et porteurs, à l'image de l'importance accordée à la cyber-sécurité à travers la création de chaires, ainsi que la volonté de respecter des critères environnementaux très exigeants (facteur 4) dans les réhabilitations immobilières. Le CESER tient à souligner, pour le soutenir, le dispositif émergent de chaires d'excellence qui pourrait être appliqué à d'autres thématiques, en particulier en cas de succès d'un ou de deux des ISITE en cours de préparation.

Le CESER profite de l'examen de ce budget pour attirer l'attention du Conseil régional sur les points de vigilance suivants :

- il n'est pas évoqué les interventions financières de l'Etat et/ou du FEDER dans les projets soutenus par le Conseil régional, qui dans certains cas pourraient s'avérer source de difficultés au point de remettre en cause certaines actions programmées, y compris dans le cadre CPER ;
- ainsi qu'il le mentionnait en 2015, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les attentes de la communauté scientifique et pédagogique vis-à-vis de la Communauté d'établissements et d'Universités Bretagne-Loire (Comue UBL) désormais effective. Au moment où le CESER se penche sur la dynamique de coopération interrégionale Bretagne - Pays de la Loire, la mise en œuvre de ce nouveau processus devrait inciter la Bretagne à réfléchir plus avant à son attractivité relative, après l'échec de l'IDEX « UBL+ » et la fragmentation des initiatives qui s'en est suivie. Par ailleurs, il n'est noté aucune inflexion des schémas conjoints de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche des deux régions concernées par la future Université Bretagne-Loire ;
- la « *logique de sites locaux de formation supérieure* », qui peut être adaptée pour des formations jusqu'à bac+3, n'est pas nécessairement la plus pertinente pour les diplômes de niveau supérieur à l'heure où la tendance est, au niveau national, à la restructuration institutionnelle afin de faire jouer des leviers d'échelle et de transdisciplinarité destinés à valoriser l'excellence française à l'international et à attirer les talents.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait disposer pour ce programme d'indicateurs de réalisation sexués.

312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme décline la compétence générale de la Région en matière d'apprentissage, renforcée par la loi du 5 mars 2014, qui concerne le conventionnement et le financement des Centres de formation d'apprentis (CFA). La mise en œuvre de cette compétence s'appuie sur le schéma de l'apprentissage qui sera intégré au Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) pour la période 2016-2021.

Dans le cadre du plan breton de mobilisation pour l'emploi, la Région entend proposer la voie d'un modèle breton de développement de l'apprentissage qui se traduira par un engagement régional renforcé sur l'apprentissage avec les organismes gestionnaires, les partenaires sociaux et l'Etat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional indique en introduction de ce programme que le schéma de l'apprentissage sera intégré au CPRDFOP. Le CESER réitère la demande qu'il a formulée au moment des orientations budgétaires, à savoir qu'il souhaiterait pouvoir être associé aux travaux qui jalonnent l'élaboration de ce nouveau contrat.

Il souhaiterait avoir des précisions sur le « modèle breton de développement de l'apprentissage » souhaité par le Conseil régional.

Le CESER approuve les dispositifs qui seront mis en œuvre pour favoriser l'apprentissage : les plateformes de préparation pour les jeunes, l'expérimentation de parcours mixtes, la formation des maîtres d'apprentissage, le ciblage des actions des développeurs de l'alternance et l'utilisation des plateaux techniques pour la formation des demandeurs d'emplois.

Mais alors que le Conseil régional annonce un renforcement de son engagement sur l'apprentissage, le CESER constate, à la lecture du Budget primitif, une stabilité des autorisations de programme et une baisse de 6 M€ des crédits de paiement d'investissement qui s'explique par le terme d'importants programmes de rénovation des CFA. Le CESER sera attentif aux futurs programmes d'investissement.

Il constate la stabilité du nombre d'apprentis en Bretagne et approuve la mise en place d'un « inventaire sur l'ensemble des formations initiales ». Il souhaite d'ailleurs en être destinataire.

Le Conseil régional souhaite mettre en place un dialogue avec les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) nationaux sur les fléchages de leurs fonds libres pour que les Centres de formation d'apprentis (CFA) les plus en difficultés en soient bénéficiaires. Pour le CESER, ce dialogue ne devra pas se limiter aux réseaux consulaires ; les partenaires sociaux gestionnaires de tous les OCTA devront être également associés.

Le CESER souhaite être destinataire de « l'état des lieux de la qualité des services, de l'efficacité du management et de la gestion des ressources » qui sera établi en lien avec les CFA.

Enfin, il approuve les mesures d'accompagnement mises en place pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés ainsi que les temps forts d'information en direction du grand public.

Compte tenu de ces observations, il suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le déploiement des dispositifs qui seront mis en place pour le développement de l'apprentissage.

313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme correspond à l'ancien programme 452. Les objectifs en sont les mêmes que lors des exercices budgétaires antérieurs.

Ces objectifs consistent à :

- Inciter les entreprises à accueillir des apprentis
- Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage.

A ce titre, le Président du Conseil régional propose :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30,366 M€ au titre de l'exercice 2016 (28,7 M€ en 2015) ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 33,043 M€ (36,5 M€ en 2015).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les dispositions destinées à inciter les entreprises à accueillir des apprentis sont inchangées. Elles concernent les aides au recrutement des apprentis pour les entreprises de moins de 250 salariés, la prime à l'apprentissage d'un montant de 1 000 € pour les entreprises de 0 à 20 salariés, l'aide à la mixité d'un montant de 500 € et l'aide à l'insertion professionnelle d'un montant de 500 €.

Le deuxième objectif qui concerne, lui, les aides en direction des apprentis, se traduit par la poursuite du dispositif *Argoat*. Ce dispositif comporte des volets relatifs à l'aide au logement, à la restauration, à l'hébergement et à l'acquisition du premier équipement. Il est globalement le même qu'en 2015. Le CESER note toutefois que l'expérimentation menée en 2015 avec la Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole et destinées à apporter une aide financière aux apprentis de niveaux IV et V ayant un double logement, n'est plus mentionnée dans le Budget primitif 2016. La mobilité étant un enjeu essentiel dans tout parcours de formation, le CESER émet des réserves sur une éventuelle disparition de cette expérimentation. En revanche, il se félicite que le nombre de logements réservés en Crous pour les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur soit passé de 50 à 58 en une année.

Dans le cadre de la double annonce du gouvernement relative au plan des 500 000 apprentis en 2017 ou à l'ambition de former 500 000 demandeurs d'emploi, le CESER note un écart sensible entre la quote-part de l'effort national que la Région Bretagne compte prendre à sa charge et les moyens qui sont alloués à cette politique.

Si l'objectif 2016 du nombre d'apprentis est en croissance de 15 % (passant de 17 000 à 20 000) les autorisations d'engagements pour ce programme ne progressent que de 5 %. Le CESER se demande s'il n'y a pas lieu de les augmenter très sensiblement pour accompagner également l'objectif des 50 000 demandeurs d'emploi en formation en Bretagne - notamment en formation par apprentissage - et leur permettre ainsi un taux de retour à l'emploi plus important.

Le CESER rappelle que les autorisations d'engagement étaient de 62 M€ en 2012 (programme 452). Elles s'établissent dans ce Budget primitif à 30 M€.

314 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région est compétente en matière de formations sanitaires et sociales depuis la loi du 13 août 2004. Dans ce programme, il s'agit d'organiser l'offre de formation sur le territoire régional, d'assurer le financement des instituts de formation et d'accompagner les étudiants et élèves par l'attribution de bourses d'études. Depuis 2005, la Région Bretagne a développé l'appareil des formations sanitaires et sociales et mis en place la gratuité pour les formations de niveau V. Ces actions se traduisent par un effort régional supérieur au montant de la compensation financière apportée par l'État.

L'année 2016 sera marquée par l'élaboration d'un nouveau Schéma des formations sanitaires et sociales intégré au Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note la baisse des autorisations d'engagement et l'augmentation des crédits de paiement par rapport au budget 2015.

Le nombre de places en formation paramédicale agréée reste stable alors que le nombre de bénéficiaires de la gratuité est en augmentation. Pour 2016, l'offre de formation ne sera pas modifiée. Cependant, en fonction des besoins exprimés des adaptations pourraient être proposées notamment pour les aides-soignantes. Le Conseil régional indique aussi que les emplois de cette branche se caractérisent par une relation emploi-formation très forte. Aussi, le CESER préconise que dans le cadre du Plan breton de mobilisation pour l'emploi et après une analyse des besoins des territoires, des places supplémentaires en formation puissent être proposées.

En ce qui concerne les formations sociales, il attire l'attention du Conseil régional sur les suppressions d'emplois annoncées par les Conseils départementaux.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'élaboration du nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales et les évaluations des dispositifs. Il exprime d'ailleurs le souhait d'être associé aux travaux qui jalonnent, au cours de l'année 2016, l'élaboration de ce schéma. Il souhaite également, compte tenu de ses nouvelles missions en matière d'évaluation définies par la loi NOTRe, être

associé par le Conseil régional à l'évaluation du dispositif de fidélisation mis en œuvre en 2013 pour accompagner les candidats à la formation de masseur-kinésithérapeute qui s'engagent à travailler trois ans, après l'obtention de leur diplôme, auprès d'un employeur associé au dispositif, ainsi qu'à l'évaluation du dispositif des bourses d'études gérées par le Conseil régional.

315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de MM. Franck PELLERIN et Joël SIRY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Dans ce cadre, le Conseil régional prévoit de conclure un nouvel accord en 2016 avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget.

L'année 2016 sera tout particulièrement orientée vers la mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi, présenté lors de la session de février dernier, visant à permettre l'entrée en formation de 50 000 demandeurs d'emploi au cours de l'année dans l'objectif d'un accès à l'emploi durable.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la volonté réaffirmée du Conseil régional d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs formations.

Il apprécie l'effort en crédits de paiement qui permettra une réalisation en hausse de ce programme.

S'agissant du Chèque force, le Conseil régional indique qu'à partir de septembre, tous les projets individuels traités le seront par Pôle Emploi. Le CESER souhaite identifier le (ou les) dispositif sur lequel sont reportés les crédits correspondants ainsi que les moyens mobilisés par Pôle Emploi pour assurer la complémentarité des dispositifs.

La mobilisation du Compte personnel de formation par les demandeurs d'emploi est systématisée pour l'attribution du Chèque formation et vient en diminution du financement de la Région : le CESER préconise que la situation de chaque demandeur d'emploi soit étudiée afin que ne lui soit laissé aucun « reste à charge » qui freine l'accès à la formation.

Le CESER pense également nécessaire de mieux mettre en évidence, pour ce qui est de la formation des actifs, la répartition des dispositifs destinés aux chefs d'entreprise, salariés et demandeurs d'emploi (référence faite au point II.2).

Enfin, pour ce programme comme pour tous ceux pour lesquels cela est possible, il souhaite que les indicateurs de réalisation soient sexués.

316 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de MM. Franck PELLERIN et Joël SIRY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et pour faciliter l'accès à l'emploi, la Région propose aux demandeurs d'emploi des formations permettant d'acquérir des connaissances et compétences professionnelles.

Le Conseil régional agira pour le plan breton de mobilisation pour l'emploi. Par ailleurs, il souhaite conclure un nouvel accord en 2016 avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les effets sont intégrés au présent budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER confirme son soutien à la forte volonté de Conseil régional de mettre en œuvre le plan breton de mobilisation pour l'emploi.

Il apprécie la sensible augmentation de la prévision des places de formation ouvertes. Cependant, il souhaiterait mieux pouvoir percevoir les effets du plan sur ce programme.

Il suggère en outre que l'articulation entre les différentes dotations de crédits puisse être examinée dans le cadre du plan des financeurs à venir.

Le CESER souhaiterait disposer pour ce programme d'indicateurs de réalisation sexués.

317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional indique que les prévisions budgétaires intègrent l'augmentation prévue de stagiaires rémunérés en lien avec l'accord attendu avec le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et le plan breton de mobilisation pour l'emploi.

Le budget prévoit donc une augmentation de 1 M€ pour les autorisations d'engagement et 2 M€ pour le Compte personnel de formation par rapport à l'année dernière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie que le budget consacré à la rémunération des stagiaires soit augmenté.

La rémunération et l'aide à la restauration des stagiaires de la formation professionnelle sécurisent les parcours des personnes et facilitent l'accès aux dispositifs de formation de la Région.

Il n'est pas facile de voir à qui bénéficiera l'augmentation budgétaire car les prévisions d'entrée dans les dispositifs rémunérés sont en baisse par rapport aux prévisions de l'année dernière et le Conseil régional persiste dans sa politique de remplacement d'une rémunération par une bourse pour les personnes bénéficiant d'une Prestation d'orientation professionnelle (POP) et d'un Contrat d'accès à la qualification (CAQ).

Ces bourses s'élèvent respectivement à 640 euros et à 900 euros pour toute la durée de la formation, et ces montants ne sont pas revalorisés en 2016.

Le CESER souligne depuis 2 ans qu'il suivra les effets du remplacement de la rémunération des POP et CAQ sur les demandeurs. Force est de constater que le nombre de stagiaires bénéficiaires de ces bourses a encore diminué par rapport aux prévisions et il n'y a pas d'explication. Le Conseil régional avait prévu une entrée de 2 950 personnes en POP en 2015 et seulement 1 681 y sont entrés. Le CESER réitère sa demande qui consiste à pouvoir connaître le nombre de personnes qui relevaient d'une POP et qui ont été contraints de refuser l'entrée en formation pour des motifs financiers sachant de plus qu'une bourse enlève aussi la possibilité de couverture sociale associée à une rémunération.

De plus, l'aide à la restauration n'est pas non plus rétablie pour les stagiaires non rémunérés par le Conseil régional. Ainsi, les stagiaires indemnisés au titre de l'assurance chômage ne perçoivent pas cette aide, ni les jeunes en POP ou CAQ. Le nombre de stagiaires qui bénéficient de cette aide ne cesse de chuter depuis ; elle a bénéficié à 2 500 personnes de moins qu'en 2015, et à seulement la moitié des stagiaires prévus (4 100/8 500). Le CESER rappelle qu'en 2013 12 600 jeunes en bénéficiaient et que la situation économique ne s'est pas arrangée.

Force est de constater de nouveau que le nombre de stagiaires rémunérés en DRIP et dans le PBF est loin des estimations, seulement 5 300/8 200.

Alors que le nombre de chômeurs augmente, le nombre de bénéficiaires d'une rémunération ou d'une bourse baisse, le CESER émet une réserve concernant ce programme. Il estime, dans le prolongement de ses précédents avis sur ces dispositifs, que les conditions ne sont pas réunies pour satisfaire complètement l'objectif de garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous.

Compte tenu de ces observations, il suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du nombre de stagiaires en POP ou CAQ en lien avec le suivi des raisons qui conduisent certains à renoncer à s'inscrire, particulièrement pour des motifs financiers.

Enfin, pour ce programme comme pour tous ceux pour lesquels cela est possible, il souhaite que les indicateurs de réalisation soient des indicateurs sexués.

318 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUME et M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »
et de MM. Jean-Emile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme maintient les deux priorités de la politique linguistique du Conseil régional : favoriser la transmission des langues et assurer le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle.

La convention spécifique sur les langues de Bretagne signée en décembre 2015 définit le nouveau cadre d'action de l'Etat et de la Région en vue du développement de l'enseignement bilingue et du recrutement des enseignants. Les moyens pour les actions engagées par la Région dans le secteur éducatif (soutien à l'enseignement bilingue, aides individuelles à la formation, participation à l'édition de manuels scolaires) sont accrus avec un effort particulier en direction du gallo et du réseau Diwan.

Les sous-objectifs de l'objectif II (Développer la présence du breton et du gallo dans la vie publique, sociale et culturelle) restent les mêmes que ceux du programme 413 de 2015, au-delà d'une modification de la présentation. Toutefois, un sous-sous-objectif « II.1.2 Soutenir le développement de la langue gallo » apparaît. Autre nouveauté, au II. 4.2, la création d'un « dispositif spécifique adapté afin que les classiques de la bande dessinée puissent être disponibles en breton » est envisagée pour notamment financer directement les éditeurs détenteurs des droits.

L'évolution par rapport à 2015 est une diminution de 42 000 € en investissement (-5 %) et une légère augmentation de 1,8 % (120 000 €) en fonctionnement soit globalement +78 000 € (1,05 %).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Volet Transmettre les langues de Bretagne

Le CESER constate la hausse de l'autorisation d'engagement de 120 k€ par rapport à l'exercice précédent, et regrette l'absence de précisions quant aux actions de soutien annoncées pour le gallo. Il aimerait également voir explicitées les modalités du soutien à la structuration du réseau Diwan, ainsi que le montant de celui-ci.

S'agissant des filières bilingues, la politique de soutien au développement des langues régionales se poursuit dans le cadre de la nouvelle convention spécifique qui reprend l'objectif de 20 000 élèves pour les filières bilingues déjà porté par la convention précédente.

Après le net ralentissement des deux dernières années dans la progression des effectifs, la rentrée 2016 devrait voir une réelle dynamisation des ouvertures de sites et de classes dans le primaire, les ouvertures dans le second degré public marquant cependant toujours le pas avec un seul nouveau site qui reste d'ailleurs à confirmer (Lanmeur). Le CESER sera attentif aux effets de la mise en place du Comité de suivi Rectorat-Région prévu par la Convention spécifique, en particulier s'agissant des évolutions attendues de la carte des pôles bilingues publics.

Il attire également l'attention du Conseil régional sur la problématique spécifique du transport scolaire des élèves vers les collèges de « pôles » bilingues publics pour l'exercice à partir de 2017 de sa compétence « transport scolaire ».

Le CESER a déjà souligné que l'action de soutien à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles du Finistère, en participant à l'élargissement de l'accès des jeunes à la langue régionale, avait vocation à amener les élèves vers l'option breton en collège. Il s'inquiète cependant du devenir des options langues régionales breton et gallo, identifiées comme « enseignements de complément » dans la réforme du collège. Le Rectorat n'abandonne que partiellement les dotations horaires pour assurer ces enseignements à la rentrée, de nombreux établissements pourraient être amenés, dans le cadre de leur autonomie, à réduire l'offre optionnelle de breton ou de gallo.

Le CESER souligne la pertinence des dispositifs DESK et SKOAZELL ainsi que de l'accompagnement financier pour les options d'enseignement de breton et de gallo à l'université. La politique menée en faveur du « vivier » semble commencer à porter des fruits pour l'enseignement avec une augmentation significative, tant du nombre que du niveau des candidats au concours externe spécial Langue régionale du premier degré dans l'académie de Rennes.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place du Comité de suivi Rectorat-Région et l'évolution de la carte des pôles bilingues publics ;
- la problématique spécifique du transport scolaire des élèves vers les collèges de « pôles » bilingues publics.

Volet Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

Ce budget se situe dans la continuité de l'action du Conseil régional dans le domaine. La situation du breton et du gallo nécessiterait une action plus importante mais le CESER ne peut toutefois que se féliciter d'une très légère augmentation des crédits. Le fait que les crédits d'investissement diminuent alors que les interventions en matière d'édition et le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne (FALB) en dépendent depuis 2015 peut cependant inquiéter. À la lecture du document, il est impossible de se faire une idée de l'équilibre entre les deux objectifs du programme.

Le CESER espère que le Rapport d'activité et de développement durable 2015 permettra de se faire une opinion sur les effets des nouvelles modalités de financement concernant les radios et l'aide à la production et au doublage.

Il manque une explication justifiant le fait de limiter à la seule bande dessinée l'aide au financement direct des droits d'exploitation pour les traductions. Par ailleurs, on peut se demander si l'aide spécifique, réelle, faite à la traduction ne se fera pas aux dépens de la création.

Le CESER fait l'hypothèse que les « éditeurs professionnels » du II.4.2 (aide à la traduction) comprennent les « éditeurs associatifs professionnels » du II.4.1 mais aimerait en avoir confirmation.

Le fait que l'aide directe aux troupes de théâtre en langue bretonne et en langue galloise soit réservée aux seules troupes professionnelles pose aussi question.

**Sur proposition de M. Bernard GAILLARD
Président de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »**

MISSION VI - POUR LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE ET LA VITALITE CULTURELLE BRETONNE

601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles
--

Sur proposition de M. Patrice RABINE et Mme Marie-France THOMAS,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise principalement trois enjeux :

- Favoriser la rencontre entre artistes et habitants
- Structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques
- Prendre en compte les droits culturels des Bretonnes et des Bretons.

Il s'articule autour de trois objectifs :

- La présence artistique sur les territoires et la participation des habitants
- Le développement de ressources au service de la création et des artistes
- La diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

À l'intérieur du programme 601, nous ne disposons pas des budgets par objectif. Il semblerait cependant que l'aide aux équipes artistiques n'augmente pas. Celles-ci attendaient au contraire du Conseil régional qu'il augmente son aide directe aux compagnies dans un contexte où la tendance au désengagement de l'État et des autres collectivités territoriales (Départements, EPCI, Communes) les atteint de plein fouet et rend leur survie difficile.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional - déjà formulée les années précédentes - de soutenir la prise de risque pour les disciplines artistiques plus exigeantes, et de consacrer en 2016 des moyens nouveaux aux démarches artistiques qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyens.

Il approuve la volonté du Conseil régional de redonner toute sa place à l'action culturelle, à travers l'encouragement des projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle.

Le CESER constate que l'action de Spectacle Vivant en Bretagne et sa capacité à soutenir la mobilité et la diffusion des équipes régionales sont reconnues et appréciées par les acteurs artistes et culturels de Bretagne.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite de la structuration des cursus de formation supérieure dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques (Pont supérieur, École supérieure européenne d'art de Bretagne).

Le CESER souhaite connaître le niveau des crédits ouverts en 2016 pour le soutien direct aux équipes artistiques (objectif I.1) et son évolution par rapport aux années antérieures.

602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de M. Patrice RABINE et Mme Marie-France THOMAS,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour de trois objectifs :

- Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ;
- Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ;
- Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souhaite avoir des précisions complémentaires lui permettant de suivre plus étroitement la mise en œuvre pluriannuelle du Pacte d'avenir du 13 décembre 2013 et de la délégation de compétences qui en découle, dans les domaines du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, et du patrimoine immatériel, effective depuis le 1^{er} janvier 2016,

Le CESER souhaite réaffirmer ici la nécessaire présence en Bretagne des services de la Direction régionale des affaires culturelles, garants d'un développement territorial équilibré de la culture, en lien avec les services de la Région pour construire un outil au service des artistes, des auteurs, au service de la population dans tous les territoires en tenant compte de la richesse de la diversité culturelle de la Bretagne.

L'action de la Région Bretagne en direction du livre et, notamment, des librairies indépendantes dans les villes de moins de 10 000 habitants est à souligner. Le CESER encourage le Conseil régional à développer encore plus ces actions et à aider aussi les associations qui œuvrent tout au long de l'année pour faire découvrir la lecture aux personnes les plus fragiles de la population bretonne.

Comme l'année dernière, le CESER souhaite que soient valorisées les actions réalisées dans le domaine du livre et particulièrement celles visant à la rencontre des œuvres, auteurs, habitants tout au long de l'année. Ces actions pourraient faire l'objet d'un indicateur tout comme le sont les projets soutenus dans les librairies indépendantes en Bretagne

Enfin, le CESER constate que, suite à l'étude menée sur les conditions de maintien des missions fondamentales portées par la Cinémathèque de Bretagne, un nouveau projet est sur les rails pour trois ans en partenariat avec les principaux partenaires publics que sont la ville de Brest, le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne et le Centre national du cinéma. Le CESER sera attentif aux actions menées pour préserver ce patrimoine cinématographique remarquable.

Concernant l'indicateur n°1, tout comme en 2015, le CESER souhaiterait que soit mis en avant le nombre d'œuvres aidées pour soutenir les jeunes créateurs, en lien avec la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne.

Concernant l'indicateur n°2, le Conseil régional affirme que le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) a largement participé à développer l'emploi dans ce

secteur. Le CESER aurait aimé que l'indicateur n°2 précise, en plus des jours de tournage, le nombre d'emplois créés.

603 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Programme	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Autorisation d'engagement	Crédit de paiement	Autorisation de programme	Crédit de paiement
603	4 200 000 €	4 200 000 €	2 100 000 €	3 900 000 €

Le Président du Conseil régional réaffirme, dans ce programme dédié à la dynamique du sport, la volonté de la Région de fédérer ses acteurs et de développer une politique selon trois axes :

- Favoriser l'accès au sport pour tous en accompagnant la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional et encourager une large pratique sportive et de loisirs notamment en contractualisant avec les 85 comités et ligues régionales ;
- Consolider le sport de haut niveau en Bretagne en favorisant la réalisation d'équipements pour une telle pratique sportive et accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance notamment en les soutenant financièrement ;
- Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne en accompagnant la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité. La Région pourra également contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs.

Une évaluation des dispositifs sera effectuée en 2016 en concertation avec l'ensemble des acteurs et en lien avec les collectivités territoriales et l'Etat, afin d'ouvrir la réflexion sur de nouvelles perspectives.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite des engagements que le Conseil régional confirme vouloir prendre en faveur d'une Bretagne sportive. Si la question transversale de la politique sportive de la Région ne se pose plus, les trois axes développés dans ce programme ne répondent pas à toutes les interrogations parfois déjà posées dans les avis sur les budgets primitifs précédents du CESER.

En matière de réalisation d'équipements d'intérêt régional, le CESER se réjouit de l'achèvement des investissements en 2015. Pour 2016, il est annoncé que « *le programme sport mais également les contrats de partenariat territoriaux ainsi que les politiques relevant des compétences « lycées » et « tourisme » pourront contribuer au financement des infrastructures sportives* ». Pour une meilleure lisibilité, le CESER aurait souhaité une présentation agrégée, détaillée et territorialisée de l'ensemble des infrastructures programmées pour 2016. Des équipements de qualité sont en effet nécessaires, voire indispensables, pour maintenir la population et l'attractivité des territoires, notamment, sur les communes rurales ou bien encore pour l'adaptation de structures pour les personnes en situation de handicap ou âgées.

Le CESER approuve l'incitation de la pratique sportive pour la population bretonne et plus particulièrement pour les jeunes. S'agissant du « chèque sport », il insiste pour avoir des données

sexuées sur les jeunes bénéficiaires, filles et garçons (indicateur 1) et souligne l'intérêt de les territorialiser. Il serait également intéressant à l'avenir d'avoir quelques données sociales sur ces derniers, par exemple à partir d'informations fournies lors de la demande en ligne.

De même, il n'est plus évoqué l'activité physique en matière de prévention et de promotion de santé publique. Le CESER avait évoqué l'opportunité d'un partenariat Région – Rectorat - Agence régionale de Santé, qu'en est-il ?

Le CESER approuve la promotion du sport de haut niveau et l'aide apportée pour le financement d'infrastructures de qualité ; il suivra avec intérêt les futurs projets tout en incitant à diversifier les disciplines et permettre ainsi de mettre en lumière à un haut niveau celles parfois méconnues ou confidentielles mais faisant la promotion de valeurs humaines, sociales, éducatives et sportives.

Le soutien financier du Conseil régional pour les sportifs de haut niveau (dont la liste est arrêtée par l'Etat), notamment pour ceux présents aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio, est remarqué par le CESER. Il aurait cependant souhaité avoir une explication sur la baisse des effectifs de sportifs de haut niveau constatée depuis 2014, sur les actions publiques permettant leur émergence, et sur les disciplines plus particulièrement touchées. A l'occasion des JO, il souhaite que le Conseil régional, en lien avec ses partenaires, soutienne très fortement la communication sur les disciplines, les athlètes et les événements paralympiques.

Enfin, le Conseil régional affirme son intention de contribuer à l'organisation de compétitions ou d'événements majeurs en Bretagne. Or, il est constaté en indicateur 4 une forte diminution des compétitions soutenues par la Région entre 2011 et 2014, puis une relative stabilisation depuis lors. Le CESER souhaiterait en connaître les raisons.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les 3 points suivants :

- la communication au CESER des résultats de l'évaluation de la politique sportive du Conseil régional menée en 2016, en particulier sur l'accès au sport pour tous et sur l'impact du « chèque sport »;
- l'existence de données sexuées sur les actions régionales évaluées ;
- la prise en compte de l'objectif de prévention et de promotion de la santé par l'activité physique régulière et le sport, en particulier chez les jeunes, filles et garçons.

604 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme restent les mêmes qu'en 2015 : révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton ; faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne ; impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne. Le budget est encore à la baisse (-3,51 % par rapport à 2015 sur l'ensemble des deux sections après une baisse nette de la section d'investissement de -8,51 %), dans la continuité du mouvement observé depuis 2013.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs sont toujours aussi pertinents. Le souci d'associer les acteurs de terrain (recensement participatif, « Skoaz ouzh skoaz » et divers appels à projets thématiques) est très positif. La mise à disposition du public des informations concernant le patrimoine est à saluer. Le rôle de la valorisation du patrimoine dans le développement des territoires est justement souligné.

Le CESER remarque avec satisfaction que son rapport de 2014, « *Les Musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation* », est à nouveau mentionné comme contribuant à l'élaboration de la politique du Conseil régional. Il se félicite en particulier que sa préconisation d'élaborer une stratégie numérique régionale des Musées de France soit reprise. Ne serait-il pas opportun, en lien avec la politique touristique de la Région, d'élargir cette action au-delà des seuls « Musées de France » pour favoriser l'émergence, en Bretagne, de nouveaux lieux muséaux ? Par ailleurs, à la lumière du rapport cité, le CESER regrette que la question essentielle de la médiation, faisant le lien entre les publics et les œuvres, ne soit pas mentionnée.

La diminution constante des crédits dédiés à ce programme pose question. Pourra-t-on longtemps reconduire ces objectifs avec des moyens de plus en plus réduits même si les partenariats sont multiples ?

**Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
Rapporteuse générale en charge des questions européennes**

MISSION N°VI - POUR LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE ET LA VITALITE CULTURELLE BRETONNE

607 - Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge des questions européennes
et de M. Pierre BARBIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle que son soutien aux actions européennes et internationales est organisé selon trois objectifs :

- Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne dans les instances communautaires et les réseaux ad hoc ;
- Renforcer l'attractivité de la région à travers des coopérations internationales ;
- Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant des incitatives solidaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate une diminution importante des autorisations et crédits budgétaires inscrits au BP 2016 sur le programme 607, fusion des anciens programmes 901 et 902 inscrits au BP 2015 (hors décision modificative) :

- -13% pour les autorisations de programme ;
- -30% pour les autorisations d'engagement ;
- -1 % pour les crédits de paiement d'investissement ;
- -30 % pour les crédits de paiement de fonctionnement.

Face à cette baisse globale des crédits, le CESER s'interroge sur la place que le Conseil régional entend donner à son action internationale. Pour être en mesure de comparer et d'analyser précisément ce nouveau programme 607, il souhaite connaître la répartition des financements entre ses différentes sous-parties. Les anciens programmes 901 et 902 permettaient cette lisibilité.

Parmi les orientations proposées, le CESER relève que le Conseil régional souhaite améliorer sa visibilité auprès des instances européennes et évaluer sa participation à différents réseaux, pour optimiser son implication face aux enjeux actuels et à venir.

En effet, des évolutions pourraient intervenir dans la politique de cohésion de l'Union européenne lors de la prochaine programmation (après 2020) et pourraient modifier les périmètres d'intervention des fonds européens structurels et d'investissement. Le CESER fait part de son inquiétude si cette évolution venait à se produire. L'enjeu sera le maintien de ces fonds dans l'ensemble des régions de l'Union européenne. Le CESER approuve la participation active du Conseil régional au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes, notamment autour de cette problématique de cohésion ou encore des questions liées à la mer et au littoral.

Le CESER se félicite également du soutien réaffirmé par le Conseil régional à la Stratégie maritime atlantique et à son plan d'action. Le rapport « *Les conditions pour une bonne réalisation de la stratégie atlantique* » réalisé en 2015 par le Réseau transnational atlantique (RTA), et auquel le CESER de Bretagne a largement contribué, souligne la nécessité de favoriser une meilleure communication sur la Stratégie maritime atlantique pour une appropriation de ses enjeux par la société civile et les acteurs concernés.

L'implication du Conseil régional, en particulier dans les instances du programme de Coopération territoriale européenne Espace Atlantique, peut faciliter la mise en œuvre de cette Stratégie maritime atlantique.

Le CESER estime nécessaire de renforcer l'accompagnement des acteurs, y compris technique, leur permettant de bénéficier au maximum des programmes de coopération territoriale européenne.

Par ailleurs, la représentation de la Région Bretagne à Bruxelles se réorganise suite à son choix de quitter l'Espace interrégional européen. Le CESER réaffirme son soutien à la délégation permanente Bretagne/Europe, association dont il est membre, et sera attentif à ses travaux et aux informations qu'elle pourra fournir aux acteurs. Si le recentrage sur la « Maison de la Bretagne » à Bruxelles semble favoriser une visibilité accrue de la Région, le CESER rappelle néanmoins l'importance du maintien de relations de coopération avec d'autres régions, françaises et européennes. L'étude du CESER sur « *Les dynamiques de coopération interrégionale Bretagne-Pays de la Loire* » présentée lors de cette même session confirme l'importance de relations croisées et multiples en fonction des thèmes et des besoins identifiés.

Concernant les coopérations internationales, le CESER considère comme très positif l'objectif de cohérence recherché par le Conseil régional entre le soutien aux coopérations et sa propre stratégie de développement.

Le CESER partage le renforcement des coopérations avec des Régions européennes (Wielkopolska, Pays de Galles) et prend acte de la suspension du partenariat avec la Saxe. Il ne peut que regretter, dans le contexte européen actuel, la disparition d'une coopération franco-allemande.

Le CESER s'interroge également sur la nature des difficultés rencontrées dans les échanges avec le Brésil et le Vietnam et prend acte de la suspension de la coopération institutionnelle avec Madagascar.

A l'opposé, le CESER se réjouit de la poursuite des accords avec la Région du Centre du Burkina Faso avec le soutien de l'Agence française de développement et reste vigilant sur l'évolution des relations avec Haïti. Un désengagement trop brutal des collectivités pourrait déstabiliser une zone déjà fragile.

D'un point de vue plus transversal, le CESER approuve le passage d'une logique de solidarité descendante vers une démarche basée davantage sur la coopération et la co-construction, qui devrait permettre un renforcement des compétences des collectivités partenaires.

Le CESER estime pertinent de faire le lien avec les partenariats déjà mis en œuvre par des collectivités infrarégionales bretonnes ayant une action à l'international.

Si le CESER approuve la volonté du Conseil régional de Bretagne de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique, il souhaite que d'autres thématiques, notamment dans les champs de compétence de la Région, soient envisagées :

formation, environnement, transport... Le CESER souhaite notamment que la dimension citoyenne soit maintenue, voire développée dans l'ensemble des coopérations internationales.

En ce qui concerne la troisième partie relative au renforcement du rayonnement de la Bretagne, le CESER :

- se félicite du maintien du soutien à l'ouverture internationale pour les jeunes bretons ;
- relève avec satisfaction le soutien renforcé à la CASI Bretagne (coordination des associations de solidarité internationale) ;
- suivra avec intérêt les conclusions du travail de diagnostic et de réflexion concernant le réseau ABCIS (Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité).

En conclusion, afin d'améliorer la vision globale de l'action internationale du Conseil régional, notamment au vu des évolutions budgétaires, le CESER souhaiterait disposer d'une présentation complète et transversale telle qu'elle avait été réalisée en octobre 2014.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la présentation transversale de la stratégie internationale du Conseil régional ;
- le niveau des crédits affectés à l'action internationale.

FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 - Programme FEAMP 2014-2020

1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec l'adoption fin 2015 de l'ensemble des programmes européens mettant en œuvre les différents fonds européens pour la Bretagne sur la période 2014-2020, le Conseil régional entre pleinement en 2016 dans le déploiement de ces outils au service des grands enjeux de développement du territoire. Quatre fonds seront gérés par le Conseil régional pour cette nouvelle génération, pour un montant total de crédits d'environ 800 M€.

Tous accompagneront les six ambitions autour desquelles s'articulera le projet régional pour les prochaines années :

- le FEDER, Fonds européens de développement régional ;
- le FSE, Fonds social européen ;
- le FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural ;
- le FEAMP, Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche.

Les différents programmes de la mission détaillent pour chaque fonds géré par le Conseil régional les grandes perspectives d'avancement pour l'année qui vient (programmes 1110, 1120 et 1130). Ils sont complétés par un programme transversal (programme 1140) qui soutiendra l'accompagnement des bénéficiaires pour leur accès aux dispositifs, enjeu majeur en ce début de période pour la dynamique de mise en œuvre, ainsi que la collectivité dans l'exercice de ses missions d'autorité de gestion directe ou déléguée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Remarques d'ordre général

Après une longue période de préparation et de négociation, le CESER se félicite de l'adoption de l'ensemble des programmes opérationnels concernant la Bretagne. Cette étape franchie, il est à présent possible d'analyser le Budget primitif en ayant une bonne visibilité sur la stratégie mise en place dans les quatre Fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Le CESER renouvelle sa satisfaction quant à la démarche de territorialisation des fonds européens portée par le Conseil régional de Bretagne.

Dans les domaines de l'agriculture, de la formation et de l'emploi, ces instruments au service du développement régional apporteront des réponses à l'urgence de la situation en Bretagne en créant un effet de levier sur la politique régionale.

Le CESER souhaiterait obtenir des précisions sur les éventuelles évolutions que cela pourrait induire sur les maquettes des programmes opérationnels des différents fonds européens.

Les documents cadres désormais adoptés, le CESER sera attentif à la mise en œuvre concrète sur le terrain et à la recherche des plus grandes retombées possibles pour les acteurs du territoire et les politiques publiques.

Toutefois, le CESER regrette le manque de simplification sur certains fonds structurels contrairement à ce qui avait été annoncé aux acteurs concernés en amont de la programmation. Cette complexité persistante est la conséquence d'un très grand nombre de règles et de contrôles mis en place par l'Etat et du manque de marge de manœuvre des collectivités régionales. L'intervention d'un organisme payeur et de contrôle, l'Agence de services et de paiement (ASP), notamment sur le FEADER, ne favorise pas la simplification des dispositifs.

Concernant le calendrier, le CESER s'interroge sur le déblocage possible de la réserve de performance prévu à mi-parcours de la programmation au regard du retard pris au démarrage par certains fonds, notamment le FEAMP ou certaines mesures du FEADER.

Il serait intéressant de disposer d'un bordereau du Conseil régional effectuant un point d'étape plus détaillé sur l'avancée de la mise en œuvre des différents fonds européens, après l'adoption du Programme opérationnel (PO) national du FEAMP.

Par ailleurs la réalisation d'un document transversal présentant la cohérence et l'articulation concrète entre les différents fonds serait utile pour la lisibilité de la mise en œuvre. Cette présentation avait été appréciée lors de la rédaction des programmes opérationnels.

Toujours avec l'objectif d'assurer un meilleur suivi, le CESER souhaiterait disposer de points réguliers sur leur territorialisation comme cela avait été le cas en octobre 2015.

En effet, le CESER dispose de peu d'informations sur les Investissements territoriaux intégrés (ITI), le programme LEADER pour le FEADER et le DLAL du FEAMP. Ainsi, il souhaite disposer d'informations complémentaires sur les projets présentés dans les différents Comités uniques de programmation des Pays et Comités de sélection des deux Métropoles, considérant l'importance du volume de l'enveloppe des FESI territorialisée.

En complément, et de la même manière pour que pour les fonds gérés directement par le Conseil régional, quand ces volets territoriaux seront mis en place il serait intéressant de disposer d'une présentation de leur coordination et d'une analyse de leur cohérence. Le CESER suivra avec vigilance les conséquences de l'évolution du périmètre des EPCI sur les fonds européens territorialisés.

Le CESER se félicite que les bénéficiaires aient un interlocuteur unique quel que soit le type de financement auquel ils font appel. Cette demande avait été exprimée dans l'avis du CESER du 8 décembre 2014 « Fonds européens 2014-2020 – Point d'étape ».

Enfin le CESER sera mobilisé dans les années à venir autour des évolutions de la politique de cohésion de l'Union européenne pour garantir le maintien de l'éligibilité de l'ensemble des territoires à celle-ci.

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le CESER est attentif au risque de dégageant d'office à partir de 2017 avec un taux de programmation relativement faible du FEDER (5,95 % de l'enveloppe totale engagée à ce jour) et suit avec attention l'évolution de la programmation.

Il constate qu'une procédure de notification est en cours auprès de la Commission européenne concernant le projet Bretagne très haut débit et espère que cela n'engendrera pas de retard.

L'axe 2 du FEDER « Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises » se met rapidement en place et le CESER se réjouit de l'avancée de la programmation avec de nombreux projets sélectionnés et l'ouverture de plusieurs appels à projets.

Le FEDER a permis la création d'un nouvel outil d'ingénierie financière, Breizh up, au service des entreprises bretonnes. Plus globalement le FEDER pourra avoir un effet de levier pour les acteurs économiques et ainsi maximiser son impact. Cependant le CESER souhaite disposer de retours réguliers sur les réalisations et d'une évaluation précise des résultats obtenus.

Concernant le projet de développement du port de Brest, le CESER reste vigilant quant aux discussions en cours avec la Commission européenne sur le volet « aides d'Etat », dans le cadre de la politique de concurrence de l'Union européenne, sur un projet majeur de développement du territoire.

L'enveloppe du FSE connaît déjà une forte consommation (42,46 % de la maquette financière). Même si les formations ouvertes se déroulent sur trois années, le CESER note qu'une consommation très rapide de l'enveloppe pourrait être un frein à de nouveaux projets en fin de programmation.

Le CESER se félicite de la mobilisation du FSE sur la politique de formation du Conseil régional en appui au plan « 500 000 formations » sur le territoire. Le CESER souhaite cependant avoir des précisions sur la concrétisation de ce plan et la mobilisation du FSE dans sa mise en œuvre.

Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Compte tenu des objectifs du FEADER, le CESER estime pertinent de faire le lien entre ce programme et l'actualité de la Bretagne. Ainsi, il souhaiterait des indications sur la forme que pourrait prendre la mobilisation du FEADER pour répondre aux enjeux agricoles actuels.

Près de 30 % de l'enveloppe du programme est en cours de programmation à travers les différents dispositifs du FEADER. Le CESER se félicite de cette forte consommation du fonds mais s'interroge sur la réponse aux demandes qui seront faites en fin de période si la programmation se poursuivait à ce rythme.

Les mesures agri-environnementales et climatiques ainsi que les dispositifs de maintien et de conversion en agriculture biologique ont été très mobilisés dès 2015 et cette dynamique se poursuit. Le CESER s'interroge sur les choix qui pourraient être faits si l'organisation financière du programme devait être modifiée pour poursuivre le soutien à ces mesures très demandées.

Le CESER s'inquiète du retard pris par le programme LEADER. Ce décalage dans le démarrage est en grande partie indépendant du Conseil régional et lié aux fortes exigences de l'Etat (*via* l'ASP). Celui-ci garde de fait une mainmise importante sur ce fonds dont les Régions sont pourtant désormais autorités de gestion depuis la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Le CESER regrette ces difficultés et souhaite que soit favorisée une dynamique de confiance envers les acteurs du territoire et les porteurs de projets.

Le CESER espère donc que les conventions LEADER pourront être signées au plus vite dans les Pays afin que les projets puissent se développer et que le retard ne brise pas l'élan donné par le lancement officiel des fonds à l'été 2015.

Concernant le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) deux appels à projets sont d'ores et déjà lancés. Le CESER souhaiterait savoir si la démarche interrégionale sera poursuivie avec la Région Pays de la Loire.

Le CESER soutient pleinement le Conseil régional dans son action de mise en œuvre du PDRB et particulièrement concernant l'avancement des paiements. Cette vigilance est particulièrement nécessaire compte tenu de l'actualité du monde agricole.

Programme 1130 - Programme FEAMP 2014-2020

Le CESER prend acte de l'adoption du PO national avec deux années de retard et de la volonté du Conseil régional de lancer rapidement les premiers projets. Cependant le démarrage effectif de nombreuses mesures prendra encore plusieurs mois compte tenu du retard au niveau national de la mise en œuvre concrète.

Le CESER souhaiterait être associé à la Commission régionale de sélection Pêche et Aquaculture (CORSPA) par symétrie avec les autres fonds structurels.

Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le CESER rappelle l'importance de la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs du territoire afin de sensibiliser de potentiels porteurs de projets parfois insuffisamment informés des possibilités qui leur sont offertes.

De même, un appui technique de la part des services du Conseil régional et des Pays est indispensable pour permettre à certaines structures d'évaluer la pertinence de déposer une candidature et de se positionner sur un fonds ou un autre.

En alliant pédagogie et diffusion de l'information, il pourra être démontré, auprès des acteurs et des citoyens, l'efficacité de l'utilisation des fonds européens et leur rôle essentiel dans l'ensemble des territoires de l'Union européenne.

Cette démarche ne devra pas être freinée par un excès de contrôles qui pourrait mettre en difficulté des projets et amoindrir l'impact des FESI.

Le CESER apprécie d'être associé largement à la gouvernance des programmes et souhaiterait, afin de poursuivre dans cette dynamique, disposer de l'information sur les comités thématiques spécifiques du FEADER et du FEAMP.

Programme 8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013

Le CESER note que la clôture des subventions FEDER de la précédente programmation se déroule dans de bonnes conditions et que les contrôles n'ont pas soulevé de difficulté particulière.

Le CESER se réjouit de la très bonne consommation par le Conseil régional des fonds FEDER dont il avait la délégation de gestion et de l'évitement du risque de dégagement d'office.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le point suivant au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la réalisation d'un point d'étape transversal et détaillé de la mise en œuvre des différents fonds européens et de leur territorialisation.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget**

MISSION N°VI - POUR LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE ET LA VITALITE CULTURELLE BRETONNE

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel le Conseil régional rend compte de son action, informe les citoyens sur ses politiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il est également l'outil de soutien du Conseil régional aux actions de promotion de la Bretagne.

Le programme s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- Informer les citoyens sur les politiques régionales
- Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
- Renforcer la conscience européenne des citoyens
- Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

Le Président du Conseil régional propose sur ce programme :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 500 000 € au titre de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 500 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que, malgré une diminution de l'ordre de 10 % du budget consacré à ce programme, le Conseil régional continue à proposer des actions soutenues en matière d'information et de communication.

En ce qui concerne l'information des citoyens, le Conseil régional entend mettre en cohérence les outils éditoriaux dont il dispose, en prenant en compte la forte progression des contacts *via* les réseaux sociaux, le CESER notant particulièrement la très forte progression du nombre de *followers* sur Twitter (25 500 en 2014, 44 500 en 2015, pour une cible fixée à 60 000 pour 2016).

La communication sera renforcée sur le projet Bretagne à grande vitesse comme sur le Port de Brest, les énergies marines renouvelables, de même que sur la signalétique des voies navigables. Le CESER ne peut qu'approuver ces orientations, tout spécialement l'information portant sur les grands chantiers en cours de réalisation dans la région.

La promotion de l'image et de la notoriété de la Région et de la Bretagne verra la reconduction d'opérations porteuses, à commencer par la Fête de la Bretagne en mai 2016, avec la perspective de rassembler, comme en 2015, 400 000 participants autour de 150 événements en France et à l'étranger. Le soutien à la filière d'excellence de course au large sera maintenu. Par ailleurs, le CESER approuve les efforts annoncés en vue d'améliorer encore la visibilité des aides apportées par le Conseil régional ou de marquer les principales entrées en Bretagne (grands axes routiers, gares TGV, aéroports, gares maritimes, etc.). Enfin, la Région accompagnera plusieurs grands événements

maritimes (Brest 2016, Temps Fête 2016 à Douarnenez, Transat AG2R et 47^{ème} édition de la Solitaire).

Le CESER soutient pleinement le troisième axe, visant à renforcer la conscience européenne des citoyens, en faisant mieux connaître les apports de l'Union européenne au travers d'une communication destinée au grand public sur les fonds européens, alors que le Conseil régional est devenu autorité de gestion. Des outils numériques seront développés, permettant de s'adresser plus spécialement aux jeunes en remplacement du dispositif des animateurs Europe, à propos duquel il aurait toutefois été intéressant de disposer d'un bilan. Enfin, le CESER souligne l'importance de la coordination entre les différents crédits destinés à la communication sur les fonds européens, que ce soit dans le cadre de ce programme ou du programme 1140.

De même, le CESER approuve les objectifs fixés dans le quatrième axe, lequel verra la mise à disposition du public d'un jeu de données touchant aux aides régionales distribuées, ce qui représentera la première illustration de l'*open data* régional. Le Conseil régional prévoit également de poursuivre son travail de numérisation du patrimoine info-documentaire. Le CESER ne peut que l'y encourager, d'autant plus que cette démarche devrait permettre de faciliter l'accès à ses propres travaux (avis, études, vœux).

D'autres outils renforceront les démarches de concertation et de citoyenneté, pour que les élus puissent s'appuyer davantage sur la démocratie participative. Le CESER attire toutefois l'attention sur le fait que de tels outils doivent créer les conditions de véritables débats (par opposition au simple recueil d'opinions spontanées). En complément, le dialogue avec la société civile représentée au CESER doit garder toute sa place.

Par ailleurs diverses manifestations seront organisées pour marquer les 30 ans de la première élection du Conseil régional au suffrage universel en 1986. Il semble en effet important pour le CESER de mieux faire connaître le rôle du Conseil régional ainsi que celui de la deuxième assemblée, et les actions menées par la Région, d'autant plus que l'élargissement des compétences justifie en lui-même une démarche pédagogique.

D'autre part, un travail sera réalisé pour améliorer l'accueil dans les différents sites de la Région et les démarches de simplification administrative seront prolongées. Le CESER serait intéressé par un point sur ce qui a déjà été réalisé en la matière, ainsi que sur les domaines faisant l'objet d'une réflexion.

Enfin, une action est engagée pour lancer le portail du Service public régional de l'orientation. L'information sur les métiers, les offres et les dispositifs de formation présente en effet un caractère essentiel et complémentaire au rôle joué par la Région en matière de formation professionnelle.

Globalement, le CESER apprécie le contenu très divers et volontariste du programme 608, regrettant cependant qu'aucun détail ne soit fourni quant au chiffrage des différentes opérations inscrites.

AUTRES DEPENSES

9000 - Patrimoine et logistique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est destiné à permettre aux membres des assemblées et aux agents de disposer des moyens immobiliers, mobiliers, de transport et, plus globalement, des moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à l'accomplissement de ses missions.

Les interventions sur le bâti sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité « responsable » visant tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses.

Il est rappelé que ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
- Apporter les moyens de fonctionnement courant
- Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
- Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

Le Président du Conseil régional propose au titre de l'exercice 2016 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 1 700 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 000 000 € sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 2 000 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 8 804 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le patrimoine immobilier à la charge du Conseil régional représente maintenant 64 000 m². Parmi les interventions programmées en 2016, le CESER relève avec satisfaction la remise en état de ses locaux suite au sinistre enregistré en 2015, la conclusion prévue des études qui doivent permettre de donner une nouvelle affectation au Manoir de Kerampuilh, et plus largement les travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux à tous les types de handicaps.

Le CESER souligne le souci permanent de faire diminuer les coûts énergétiques tout en recourant aux énergies renouvelables. Après les économies réalisées sur le gaz en 2014, de nouvelles économies de l'ordre de 10 % de la consommation électrique ont pu être réalisées en 2015 en tirant profit de l'ouverture du marché.

Par ailleurs, les efforts sont maintenus dans les autres domaines, le Conseil régional s'attachant en permanence à concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans sa politique

d'achats au travers, par exemple, de la limitation de la consommation de papier *via* la dématérialisation des échanges lorsqu'ils concernent des documents de travail, du développement des déplacements en transports collectifs ou de la diminution des émissions de CO2 à l'occasion du renouvellement progressif du parc de véhicules.

Le CESER approuve la constance des efforts réalisés sur les différents postes du programme 9000 dans une démarche d'optimisation par rapport aux besoins, tout en regrettant que les économies les plus significatives ne soient pas davantage mises en avant par l'indication des résultats obtenus sur les postes concernés.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Par ailleurs le système d'information régionale doit être exemplaire dans ses pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité.

En 2016, le Conseil régional poursuivra ses efforts d'adaptation, et réalisera de nouveaux investissements ponctuels, pour répondre aux exigences touchant à la gestion des fonds européens ; pour assurer la migration de la salle de production vers le site TDF avec un niveau de sécurité optimisé dans la disponibilité du système d'information ; pour migrer le logiciel de gestion des horaires ; pour mettre à niveau la suite bureautique mise à disposition des agents, ou encore déployer progressivement la maintenance informatique dans les lycées.

Le programme s'articule autour des trois objectifs suivants :

- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux
- Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
- Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

Pour 2016, il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme d'investissement de 2 000 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de fonctionnement de 2 585 000 € sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 780 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 400 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, le CESER salue la cohérence de ce programme, au travers des dispositions prises en matière de renouvellement des matériels informatiques et téléphoniques, ou de l'ajustement des logiciels.

Il relève que la qualité de service vis-à-vis des utilisateurs reste un souci constant malgré la hausse des coûts de maintenance, tout comme la sécurité des systèmes.

Le CESER insiste par ailleurs sur le fait que la dématérialisation des dossiers de session doit donner lieu à la mise en place d'outils permettant à ses membres de travailler dans de bonnes conditions (ergonomie des plateformes permettant l'accès aux dossiers en ligne, possibilité de les annoter et de partager les modifications, qualité de la connexion dans la salle des assemblées et les salles de réunion, etc.).

Fidèle à sa ligne de conduite depuis 2014, la Région offre les matériels réformés à l'association Défis (réseau « ordi solidaire »), contribuant ainsi à la réduction de la fracture numérique. Le CESER ne peut que féliciter le Conseil régional pour cette action.

9003 - Fonds d'intervention régional

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales, mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution ponctuelle à certains projets, principalement portés par des petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire. L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social. Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations accordées au titre des politiques existantes.

Il s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

Après les baisses intervenues précédemment, il est ainsi proposé au titre de l'exercice 2016 de stabiliser les moyens consacrés à ce programme :

- ouvrir une autorisation de programme de 300 000 € ;
- ouvrir une autorisation d'engagement de 980 000 € ;
- inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 300 000 € ;
- inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 980 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Considérant les réductions appliquées au cours des deux derniers exercices, le CESER conçoit la nécessité de maintenir le programme au niveau de 2015, rappelant que la vocation du Fonds

d'intervention régional consiste à apporter une aide ponctuelle à des projets présentant un réel intérêt. Il apprécierait être destinataire d'une information sur les aides ainsi apportées.

9010 - Équipement des groupes d'élus

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la Collectivité, en fonction des règles adoptées, les moyens mobiliers et informatiques nécessaires pour la période de la mandature. Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des nouveaux groupes d'élus à concurrence de 83 000 € pour la durée du mandat.

Le programme s'articule autour du seul objectif suivant : acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus.

Il est donc proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 83 000 € au titre des exercices 2016 à 2021 sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 13 800 € sur le chapitre 900.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, qui vise à répondre aux besoins des élus, n'appelle pas de remarque particulière.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont près de 4 000 agents qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

L'année 2016 verra se déployer le plan d'action d'amélioration des conditions de travail avec une vingtaine d'actions prioritaires identifiées pendant la démarche, qui seront déclinées sur les trois années à venir. Elles complèteront les dispositifs mis en place ces dernières années pour concourir à l'amélioration des conditions de travail avec, entre autres, le recrutement d'un ergonome et d'une chargée de médiation interne, ainsi que la mise en place d'un réseau et de référents encadrement.

Le développement des conditions de travail et des compétences s'appuie sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la formation, et un dialogue social permanent.

Les deux assemblées (Conseil régional et CESER) bénéficient des moyens de fonctionnement nécessaires pour l'exercice de leurs responsabilités.

Le programme s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines ;
- satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières ;

- développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité ;
- optimiser les conditions et l'environnement de travail ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées.

Il est proposé au titre de l'exercice 2016 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 165 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 790 700 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 165 000 € sur le chapitre 900 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 716 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les moyens prévus dans ce programme visent à répondre aux objectifs fixés, avec une vision responsable des missions d'employeur portées par la Région.

Le CESER prend note que le plan d'action découlant de l'enquête lancée en 2013 va maintenant être mis en œuvre. Il regrette que ses demandes de communication des conclusions de cette consultation et des axes d'amélioration retenus n'aient pas été entendues.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour près de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 119 conseillers du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

L'objectif de pilotage et de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé, et apparaît comme une priorité afin de s'inscrire pleinement dans la trajectoire budgétaire de la collectivité.

S'agissant des variations d'effectifs, l'année 2016 doit voir aboutir un certain nombre de recrutements initiés en 2015 et des postes être pourvus, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service des voies navigables.

Cette nouvelle année sera également une première année pleine suite aux différents transferts dans le cadre de la prise en compétence des fonds européens notamment.

Les autres mesures feront soit l'objet de redéploiement ou reconfiguration des effectifs, soit de mesures spécifiques et adaptées (fonds européens, maintenance informatique...).

Le programme s'articule autour des deux objectifs suivants :

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale ;
- Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.

Il est proposé au titre de ce programme :

- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 155 734 500 € ;
- d'ajuster le tableau des emplois en conséquence.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec un budget de 155,7 M€, ce programme connaîtra une augmentation de l'ordre de 2,5 %. Si quelques collaborateurs sont recrutés pour répondre aux nouvelles compétences du Conseil régional, le CESER relève que l'essentiel de la hausse résultera cette année encore de dispositions sur lesquelles l'exécutif n'a pas prise (Glissement vieillesse technicité, relèvement des cotisations sociales et autres mesures).

Confronté aux contraintes budgétaires, il importe que le Conseil régional s'attache à adapter son organisation et ses services pour répondre aux nouveaux besoins, en conciliant du mieux possible ces évolutions avec les souhaits pouvant être exprimés par les agents.

9020 - Ressources et expertises

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les actions qui permettent de fournir aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et de financer le recours par l'administration à des expertises externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par la nécessité de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, il vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Le programme s'articule autour des trois objectifs suivants :

1. Développer la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional
2. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées
3. Diffuser l'expertise

Il est proposé au titre de l'exercice 2016 :

- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 425 000 € sur le chapitre 930 et de l'affecter à la réalisation des objectifs identifiés pour ce programme ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 125 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur le plan général, le CESER est persuadé que la culture du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques concourt à la recherche d'efficacité et d'efficience recherchée par le Conseil régional, dans le cadre d'une démarche structurée et avec l'éclairage de nombreux indicateurs.

De ce point de vue, l'élargissement du champ des interventions du Conseil régional et la nécessité d'optimiser ses interventions justifient pleinement le renforcement de l'audit interne comme externe. Le CESER apprécie également la volonté de renforcer la connaissance et le suivi de l'action des organismes extérieurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques régionales. Il souhaite être destinataire des résultats de ces travaux, qui peuvent lui permettre de mieux assurer ses missions de suivi des politiques régionales.

Le recours à l'expertise extérieure se justifie sur des sujets au caractère ponctuel dépassant les compétences normales du Conseil régional. Il serait intéressant de connaître la nature des dossiers ainsi traités, avec les coûts correspondants qui ne sont pas précisés.

Le Conseil régional disposant d'outils performants et d'un grand nombre d'indicateurs, le CESER rappelle ses demandes successives en vue d'obtenir communication des évaluations qui lui permettraient d'apprécier plus finement les résultats des politiques mises en œuvre. Cette demande mérite d'être réitérée et il conviendra également de mener des réflexions sur la meilleure manière de répondre au nouveau rôle dévolu aux CESER en matière de contribution à l'évaluation des politiques publiques.

9021 - Service de la dette

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La montée en puissance des investissements depuis 2013, liée au projet BGV, a conduit la Région à contracter d'importantes enveloppes de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant total de plus de 800 M€. Début 2016, plus de la moitié de ces fonds avaient été mobilisés. Par ailleurs, l'augmentation des marges bancaires a également amené la collectivité à se tourner vers l'emprunt obligataire avec la mise en place d'un programme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 500 M€.

Du côté des marchés financiers, le faible niveau de l'inflation a conduit la Banque centrale européenne à procéder à sa première opération d'assouplissement quantitatif déclenchant des achats massifs d'obligations dites « souveraines » au printemps 2015.

Les indices financiers atteignent ainsi de nouveaux records historiquement bas, puisque les principaux index sont passés en « territoire négatif » durant l'année 2015. Cette situation permet d'atténuer l'augmentation mécanique des frais financiers en cette période d'endettement mais oblige la Région à revoir et à adapter sa gestion de crédit de court terme.

Il est proposé sur le programme 9021 « Service de la dette » :

- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 50 400 000 € sur le chapitre 923 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 19 000 000 € sur le chapitre 943 ;
- de reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette atteint 835 M€, en hausse de 28 % par rapport à 2014. Cette évolution suit logiquement l'état d'avancement des grands travaux engagés par la Région. En conséquence, le service de la dette connaîtra en 2016 une progression sensible tant en investissement qu'en fonctionnement, progression néanmoins atténuée par le faible niveau des indices financiers.

Face à cela, et alors que les indices financiers restent extraordinairement faibles, le CESER apprécie que le Conseil régional poursuive une stratégie dynamique de gestion de la dette, qu'il s'agisse des nouveaux emprunts, de l'encours qui croît rapidement, ou de la gestion de trésorerie.

Tout en préservant des positions prudentes quant à la répartition des encours, et avisées quant aux arbitrages opérés, la collectivité sait tirer profit des souplesses permises contractuellement et des opportunités de marché.

Comme précédemment, le CESER souligne donc la qualité de la gestion de la dette, telle qu'elle se reflète sous ses différents aspects, tout en regrettant qu'aucune précision ne soit apportée sur les gains obtenus au cours de l'exercice.

9023 - Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est tout d'abord rappelé que le rapport « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et contribuent à l'image sincère et fidèle des variations qui influent sur le patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Enfin, il contient des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Le programme s'articule autour des trois objectifs suivants :

- permettre l'exécution de crédits divers non ventilables (extinctions de créances, dotations aux provisions...);
- donner une image sincère et fidèle des modifications du patrimoine de la collectivité ;
- mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues.

En conséquence, le Président du Conseil régional propose au titre de l'exercice 2016 :

- d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :
 - o une autorisation de programme de 1 M€ au chapitre 950 ;
 - o une autorisation d'engagement de 1 M€ au chapitre 952.
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 M€ sur le chapitre 943 « opérations financières » et un crédit de paiement de 500 k€ sur la chapitre 945 « provisions » ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 150 k€ sur le chapitre 909 « actions économiques » ;
- d'inscrire les mouvements d'ordre suivants (dépenses/recettes) :
 - o amortissement des immobilisations pour 215 481 200 € ;
 - o reprise des subventions pour 34 035 000 € ;
 - o avances sur travaux versées à des tiers pour 50 000 000 € ;
- de l'autoriser à réclamer auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité ;
- de donner délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce programme ne suscite pas de remarque particulière au niveau des autorisations et mouvements proposés.

Le CESER approuve l'autorisation demandée par le Président du Conseil régional qui lui permet de réclamer auprès de la Direction générale des finances publiques la part des intérêts moratoires supportés par la Région, dès lors que le retard de paiement incombe à cette dernière.

Il approuve également la délégation à la Commission permanente dans la limite d'un million d'euros, pour lui donner les moyens de répondre à une situation d'urgence ne trouvant pas sa place dans un programme existant.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Projet de Budget primitif 2016**

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 81

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 22

Patrice BOUDET (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Corine FERREIRA (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de Mme Isabelle AMAUGER (URSCOP)

Mission II – Programme 205

L'Union régionale des SCOP note que le Conseil régional de Bretagne souhaite promouvoir l'Economie sociale et solidaire dans toutes ses dimensions.

En 2015 encore, le nombre de SCOP en Bretagne a progressé, de même que le nombre d'emplois créé dans les SCOP. Plusieurs études montrent le fort attrait de l'ESS pour les jeunes diplômés à la recherche d'un cadre entrepreneurial différent, dans lequel l'esprit d'entreprendre se conjugue avec coopération et partage.

Le budget primitif de la Région Bretagne laisse percevoir des évolutions importantes dans plusieurs domaines et modes d'intervention. L'URSCOP souhaiterait qu'une dynamique plus affirmée soit mise en œuvre pour développer l'entrepreneuriat au sein de l'ESS et notamment des coopératives de salariés. Alors que le schéma de développement de l'ESS devrait être finalisé c'est une dimension essentielle à prendre en compte pour créer des emplois durables sur nos territoires, dans des entreprises fortes, porteuses de sens.



INTERVENTION de M. Patrice BOUDET (Comité régional CGT de Bretagne)

BUDGET PRIMITIF 2016 MISSION II

L'avis du CESER sur la mission II : "***pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable***" se doit d'être appréhendé à la lumière des engagements pris par le nouvel exécutif régional.

Cette mission, inscrite dans les 6 ambitions présentées par le Président de Région, si on s'en tient à son intitulé, serait au service de l'emploi durable pour lequel aucune définition n'est donnée contrairement à l'étude du CESER "***pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne***".

L'exécutif régional serait bien inspiré de tenir compte des préconisations de notre instance afin d'expérimenter la grille de lecture pour définir ce que pourrait être l'emploi durable. C'est d'ailleurs repris dans l'avis portant sur le programme 204.

Dans la période actuelle, tout est dit sur la notion et la nature du contrat de travail au nom d'un projet de loi portant réforme du travail pour dégrader des repères communs au monde du travail. Or, il serait fort utile que cette définition d'emploi durable de la société civile organisée s'invite dans le débat public d'autant qu'elle a fait consensus au sein de notre institution dans le sens du progrès social et du développement économique.

Pris sous l'angle de la convergence de points de vue de notre assemblée à propos de l'emploi de qualité, il serait pour le moins anormal de faire comme si le CESER n'avait jamais fait de propositions à moins de dévaloriser nos propres travaux, ce à quoi la CGT ne peut se résoudre. Ce qui vient d'être dit sur l'étude « emploi industriel » est également valable pour l'ensemble de nos avis et préconisations

L'optique dans laquelle nous avons travaillé contribue à encourager les conditions du travail pour une intégration sociale qui replace la femme et l'homme au centre des préoccupations.

Certes, les préconisations du CESER n'iront pas jusqu'à l'inscription dans des textes réglementaires à usage normatif, mais nous pensons que l'expertise de la société civile organisée fait sens dans un domaine de recherche de nouvelles solutions pour l'emploi durable et de qualité.

Pour sa part, la CGT avance des propositions plus audacieuses pour sécuriser la vie au travail au travers de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du travail salarié. Nous ne les développerons pas ici. Ceci étant, que le Conseil Régional s'engage déjà dans la voie proposée par le CESER et l'horizon pourrait certainement s'éclaircir. Le forum de vendredi prochain devrait être un premier signe dans ce sens.

INTERVENTION de M. François HERVIEUX (CLCV) – Programme 501 Eau

La CLCV soutient le Conseil Régional dans sa volonté d’agir au travers de la conférence Bretonne de l’eau et des milieux aquatiques en s’appuyant sur le SDAGE 2016/2021 et les différents acteurs de sa mise en œuvre notamment les SAGE et les bassins versants.

Nous souhaitons néanmoins rappeler ici quelques points importants car nous sommes inquiets quant à l’efficacité des mesures prises en Bretagne comme ailleurs pour retrouver 69 % des masses d’eau en bon état écologique en 2021. De fait les 2 derniers plans qui visaient l’objectif de 61 % ont échoué et nous atteignons en 2015 péniblement 38 % des masses d’eau en bon état. C’est donc un bon de près de 50 % qu’il faudra fournir en 5 ans.

Pour cela la CLCV propose :

2- la réduction à moins de 10 mg/l de nitrates dans tous les bassins versants où les algues marées vertes sont présentes.

3- la protection des lieux de baignade intérieurs (étangs) de l’eutrophisation liée à l’apport de phosphores et nitrates pour permettre à la population de s’y baigner sans risque en été.

4- la réduction de 50% de la consommation des pesticides d’ici à 2025 notamment en réduisant les surfaces en céréales au profit des protéagineux.

5- le développement de l’agriculture biologique en réservant, pour 2021, au moins 10% (4% aujourd’hui) de la surface agricole utile afin de répondre à la demande des consommateurs. Certaines régions sont aujourd’hui à plus de 15 %

6- la forte limitation de l’imperméabilisation des surfaces, en ville comme à la campagne, la fixation d’objectifs dans les plans d’urbanisme, cahiers des charges de lotissements et la généralisation des parkings perméables.

7- La protection des zones humides doit être généralisée pour favoriser leur rôle d’épuration des eaux et de maintien de la biodiversité.

8- l’adoption de la tarification sociale et progressive de l’eau partout en Bretagne et la forte limitation de la partie fixe (abonnement) afin de lutter contre le gaspillage de l’eau.

9- la lutte contre les pertes en réseau que nous payons tous : pas plus de 15% de pertes conformément au Grenelle de l’environnement.

10- les prélèvements d’eau dans le milieu aquatique et les créations de retenues sont à surveiller pour maintenir le bon fonctionnement du cours d’eau.

11- les produits pharmaceutiques et vétérinaires dans l’eau doivent faire l’objet de recherche pour connaître leur réalité et leurs conséquences sur la santé humaine comme la présence des particules de plastiques, notamment afin de mesurer l’impact des perturbateurs endocriniens. De fait, plusieurs études ont été publiées concernant leurs effets potentiels sur la santé humaine. Cela va de la diminution de la qualité du sperme à l’émergence de cancer.

12- l’application plus équilibrée de la redevance eau entre le pollueur et le payeur. Aujourd’hui les consommateurs payent 87% des redevances alors que la pollution provient majoritairement des industries et de l’agriculture.

INTERVENTION de M. François HERVIEUX (CLCV) – Programme 503

INTERVENTION de François HERVIEUX pour la CLCV et Bretagne Vivante sur le programme 503

La LOI NOTRE fait obligation à la région d'élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il nous semble intéressant que ce plan s'appuie sur le programme territoire zéro gaspillage zéro déchet. Que nous dit ce plan ?

Qu'il doit être inscrit dans une durée mais surtout qu'il doit s'inscrire dans une perspective de long terme. Celui-ci doit mettre en œuvre une démarche renforcée de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et ensuite simplement les valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités.

Cette action doit se faire avec une transparence sur les coûts et les modes de gestions. Chaque collectivité bretonne doit utiliser la matrice compta coûts garante d'une bonne connaissance des coûts de collecte et traitement.

Chaque territoire implique l'ensemble des parties prenantes (citoyens, acteurs publics, acteurs économiques, associations, collectivités du territoire. Ces parties prenantes sont impliquées dans des groupes de travail relatifs à certaines actions du programme « zéro gaspillage zéro déchet ».

La politique proposée assure la cohérence et la compatibilité de sa stratégie avec les autres niveaux de planification territoriale (exemples selon les cas : plans déchets départementaux et locaux, projet de « territoire à énergie positive », PCET).

Il est alors important de mettre en œuvre les actions suivants sur chaque territoire notamment les volets relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion de proximité des bio déchets (compostage individuel, partagé, autonome en établissement, paillage, broyage), le soutien aux initiatives locales visant à créer des activités liées au réemploi, à la réparation, à la réutilisation et à la location, la promotion de la consommation responsable, la sensibilisation et l'exemplarité.

Cette réflexion régulière associe les acteurs du territoire, sur les natures et quantités de déchets produits, permettant de faire le bilan de l'atteinte des objectifs, et de réviser s'il y a lieu les actions à mener en s'accordant sur les pistes d'amélioration les plus pertinentes. Cette réflexion va jusqu'à une caractérisation régulière des ordures ménagères afin d'identifier de nouveaux leviers d'action.

Le programme territoire zéro gaspillage zéro déchet insiste particulièrement sur l'importance des points suivants

La mise en place d'une tarification incitative, le tri à la source des bios déchets, la mise en place de déchetteries professionnelles, la création de réseau d'acheteurs responsables, la promotion des filières responsabilité du producteur REP et le traitement dans la proximité.

Par ailleurs, la CLCV souhaite qu'au regard des enjeux de la qualité de l'air, une évaluation des impacts des transports routiers liés aux déchets soit menée en Bretagne, comme le laisseraient supposer des études de l'ADEME.

INTERVENTION de M. Patrick CARE (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La préparation d'un budget et sa présentation constituent l'acte politique majeur de toute collectivité locale. Ce budget présente d'autant plus d'intérêt qu'il est le premier de ce mandat. Il confirme la politique globale mise en œuvre ces dernières années et bien entendu les orientations budgétaires présentées le mois dernier avec le maintien des investissements annoncés : achèvement de Bretagne à Grande Vitesse avec notamment la diffusion de la grande vitesse dans les territoires, poursuite du programme Bretagne Très Haut Débit et modernisation du port de Brest notamment.

Ce maintien du programme d'investissement, à hauteur de 515 millions € pour 2016, appelle, de la part du Conseil régional :

- à un recours à l'emprunt à hauteur de 258 millions €,
- à une hausse de 5 euros par cheval vapeur du tarif régional de la carte grise, passant ainsi de 46 à 51 €,
- à une baisse de 0,75 % du budget de fonctionnement.

Le Conseil régional, dans un contexte de baisse significative de 10,36 % de la dotation globale de fonctionnement, soit une contraction de près de 22 millions €, exprime la nécessité d'engager une démarche de rationalisation, de mutualisation, des moyens engagés par le Conseil régional, les structures associées et les autres collectivités locales. Nous y souscrivons pleinement.

A cet égard, le Conseil régional aborde, je cite : « l'effort de priorisation de nos actions dans une recherche permanente d'efficacité de nos dispositifs et de leurs modalités de mise en œuvre ». Le Conseil régional souligne, je cite, « l'effort budgétaire demandé aux structures fortement associées au Conseil régional ». Il précise, je cite, que « cela conduira à des adaptations nouvelles ».

Le Conseil régional écrit également qu'il s'engagera dans, je cite, « une recherche de gains d'efficacité des politiques publiques par un partenariat renouvelé avec les autres niveaux de collectivités, ainsi qu'avec les opérateurs ». Il poursuit : « Cela pourra conduire à des mutualisations de services, à de nouveaux modes d'organisation, à de nouvelles répartitions des rôles, plus claires », en précisant que « ces démarches pourront résulter des travaux qui seront conduits en particulier dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ».

Nous nous réjouissons de ces orientations et formons les vœux qu'ils soient réellement suivis d'effets même si le statut de la fonction publique contraindra fortement cette ambition, en tout point conforme à l'intérêt général.

Nous regrettons toutefois que les collectivités locales infra régionales n'aient pas toutes cette ambition et ce degré de lucidité. Nous constatons notamment que lors de regroupements de communes, les nouveaux EPCI recrutent toujours de nouveaux agents publics, sans que les élus réduisent, au moins d'autant, les effectifs des dites communes.

Nous comptons sur le Conseil régional et la Conférence Territoriale de l'Action Publique pour favoriser une prise de conscience qui n'a que trop tardée.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

Ce budget primitif confirme les orientations budgétaires annoncées par la Région. Pour la deuxième année consécutive, il est marqué par la baisse programmée des dotations d'Etat, conséquence de la politique d'austérité que la FSU condamne. Ce budget affiche cependant aussi ses priorités et ses choix propres. En matière d'investissements, dont le niveau reste élevé malgré une baisse de près de 90 M€ pour 2016, la FSU remarque qu'une fois de plus la Région peine à afficher ses interventions pour les lycées publics au même titre que les autres programmes lourds qu'elle assume (LGV, BTHD).

Le CESER l'a souligné, mais encore un peu trop timidement dans son avis général selon nous.

Le CESER emboîte aussi un peu vite le pas de la Région s'agissant de la politique de contraction des dépenses de fonctionnement et de l'impératif, devenu obsessionnel, de limitation de l'emploi public. Au-delà du fait qu'il faudrait avoir enfin le courage de tordre le cou à ce préjugé hélas de plus en plus répandu à gauche comme à droite, la FSU fait remarquer que si la Région veut élargir ses compétences et le champ de ses interventions, elle devra augmenter le nombre de ses emplois. Ou alors elle dégradera à la fois les conditions d'exercice de ses personnels et la qualité du service rendu aux usagers.

La FSU continue à avoir un certain nombre de désaccords sérieux concernant la mise en œuvre du SPRO et la confusion qui règne toujours sur les responsabilités respectives de l'Etat et de la Région ; ou encore sur la politique de soutien à l'apprentissage. Ces deux points occupent une place importante dans la Mission 3. S'agissant de l'apprentissage, tout comme le Plan breton de mobilisation pour l'emploi, le Budget pointe à juste titre les problèmes récurrents : taux de rupture toujours importants, question de la qualité de l'accompagnement des apprentis, de la formation des maîtres de stage. Mais au final, singulièrement, la recette varie pas : elle consiste à augmenter les financements afin d'augmenter le nombre d'apprentis, et à promouvoir l'alternance par apprentissage au détriment des LP publics. Pour la FSU ce seront des sujets importants de divergence dans la perspective du futur CPRDFOP.

Concernant les lycées, la FSU se retrouve dans les avis proposés par le CESER, notamment s'agissant des équipements et de l'aide au fonctionnement des établissements. La FSU souligne tout de même au passage l'effet qu'a le mode de calcul de la région pour le budget de fonctionnement des lycées privés : alors que le budget des lycées publics reste stable, celui des lycées privés augmente quant à lui, mécaniquement, du fait de la démographie lycéenne. Or, en effectifs cumulés rien que depuis 2013, la part du service public (LGT et LP) dans l'accueil des quelques 9 000 lycéens bretons supplémentaires n'est plus de 60% comme il est toujours dit, mais de 70%. Pour la FSU la Région devrait prendre acte de ce fait massif.

S'agissant du programme d'investissement dans les lycées publics, la FSU s'inquiète elle aussi du risque pointé par le CESER de sous-dimensionnement des engagements au regard de la triple exigence de rénovation et de mise en accessibilité du cadre vieillissant et de la réponse à apporter aux évolutions démographiques.

En ce qui concerne la construction des lycées, la FSU redit sa satisfaction de la décision de création d'un nouveau lycée dans le Pays de Rennes, et aujourd'hui de la concrétisation annoncée des opérations pour la construction du lycée de Ploërmel. La FSU espère que la Région mettra en pratique l'idée de ne pas attendre 2020 pour l'ouverture du niveau Secondes pour le nouveau lycée à Liffré. Ce serait une bonne nouvelle pour les jeunes du secteur qui sont les premiers à être affectés

dans leur choix de scolarité par le manque de capacité d'accueil dans les lycées publics. Mais la Région doit maintenant s'engager à aller plus loin, et cela plus rapidement. La FSU ne fait pas de surenchère en demandant un engagement ferme pour la construction d'un autre lycée dans le bassin rennais avant 2025 ; elle constate que cette demande est aujourd'hui largement partagée.

La FSU se réjouit, tout comme le CESER, que la Région marque la nouvelle mandature par la décision de prendre enfin en compte l'importance décisive de la maintenance informatique dans l'accompagnement des évolutions de la formation des lycéens et des nouvelles pratiques pédagogiques liées aux TICE. C'était une demande récurrente de notre part. Le déploiement sur cinq ans de ce programme nous semble trop lent ; nous continuons également à juger trop juste le nombre de postes de TOS dédiés au premier niveau d'intervention dans les lycées et nous nous inquiétons du risque d'alourdir la charge de travail de ces agents. Néanmoins, l'organisation d'ensemble du dispositif, selon les trois niveaux d'intervention que le CESER avait préconisés dans son étude de 2007, va dans le bon sens.

A contrario, la décision de mettre fin à l'aide aux manuels scolaires est franchement navrante. En décidant son abandon pur et simple entre les Orientations budgétaires et le Budget primitif, la Région n'aura donc pas pris le temps du bilan de l'expérimentation de dotation directe aux établissements menée ces dernières années en LP. Elle fait également peu de cas des préconisations du CESER dont l'étude de 2004 avait clairement soutenu l'objectif de gratuité pour les familles. Pour la FSU qui n'avait jamais ménagé ses critiques sur les insuffisances du dispositif « Chèque Livre », la Région a commis là une sérieuse erreur, car l'aide à toutes les familles pour les manuels scolaires fait partie de ces interventions de la Région que chacun peut identifier et qui parlent immédiatement à tous.

Le programme 311 consacré à l'enseignement supérieur et la recherche semble marquer l'entrée en action effective du CPER 2015-2020 et des moyens pour l'enseignement supérieur en Bretagne dans le cadre. Le CESER a cependant raison de poser la question des évolutions que prendra la mise en œuvre du SRESR dans la contexte institutionnel entièrement nouveau de la COMUE Bretagne-Loire. La FSU regrette par contre que la question de la politique de l'enseignement supérieur en Bretagne soit posée uniquement en termes de soutien à l'attractivité des pôles de recherche d'excellence. Pour la FSU, des enjeux très importants sont également à considérer, s'agissant de l'offre de formations supérieures accessibles à tous les jeunes après le Bac, mais aussi pour se donner les moyens de concrétiser la nécessaire démocratisation de l'accès aux formations supérieures par l'accompagnement des nouveaux bacheliers.

INTERVENTION de M. Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française de Bretagne et de la CRSA)

En matière de santé publique l'égalité de l'ensemble de la population à l'accès à des soins de qualité doit être l'enjeu prioritaire.

Pour pallier aux disparités territoriales la coordination des acteurs est indispensable.

Le rôle de la Conférence Territoriale de l'action publique sous la responsabilité du Conseil régional et en lien avec l'Agence Régionale de Santé est indispensable pour une bonne articulation et une harmonisation de l'action de l'ensemble des collectivités territoriales.

Dans le programme 101, contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés, la participation du Conseil régional au financement des animateurs des territoire de santé (ATS) est un bon exemple pour illustrer ce qui, à terme, et si on ne prend pas de mesures appropriées, creusera les inégalités territoriales car leur mise en place se réalise aujourd'hui sur la base du volontarisme des collectivités.

L'action des animateurs territoriaux de santé est indispensable pour coordonner les actions de proximité et leurs actions ; leur présence sur l'ensemble des territoires doit être généralisée pour que l'action publique en matière de santé conserve tout son sens.

Les inégalités d'accès aux soins, la situation de la santé de la population devraient être aussi les critères de l'intervention régionale.

L'élaboration du futur Programme régional de santé devrait permettre aussi au Conseil régional de mettre en avant son implication dans le domaine de la prévention.

Faire de la promotion et la prévention de la santé un enjeu majeur pour le futur programme régional de santé qui va être élaboré par l'Agence Régionale de Santé en fin 2016 donnerait un sens à l'action publique.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique doit impulser l'action pour que chaque territoire soit concerné par l'amélioration effective de la santé de la population Bretonne.

Le programme 102, Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales doit être aussi un vecteur de concrétisation de la politique régionale en matière de santé publique. L'action du Conseil régional au côté de l'Agence Régionale de Santé dans le futur plan serait un plus pour l'efficacité de la politique de santé.

Il convient comme indiqué dans l'avis que la lisibilité de l'intervention du Conseil régional soit améliorée notamment en terme budgétaire.

Je vous remercie.

INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne)

L'intitulé de ce programme conforte les propositions que nous formulons régulièrement lors des travaux du CESER : la concertation et la connaissance des données multi-factorielles sur l'emploi et la formation sont une des clés de l'orientation réussie des demandeurs d'emploi vers la formation.

Les travaux préparatoires du prochain Contrat de Plan régional de développement de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) nécessiteront une vision à la fois globale de l'emploi et des besoins en compétences en Bretagne, mais nécessiteront aussi des points de vue croisés par bassins d'emploi et par secteurs d'activités.

Il s'agit d'un travail ambitieux qui impliquera l'ensemble des acteurs économiques, aux côtés de l'Etat et de la Région, pour construire ce diagnostic partagé pour les cinq prochaines années.

Le Conseil régional réaffirme, à ce titre, le rôle du Groupement régional emploi-formation (GREF) en matière d'observation de la relation emploi-compétence. Le GREF apportera un appui technique aux travaux préparatoires du CPREFOP, mais aussi au déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Nous nous interrogeons cependant sur la place des partenaires sociaux au sein de la gouvernance du GREF Bretagne. Nos organisations n'ont à ce jour qu'un rôle de partenaire extérieur au sein du conseil d'administration du GREF Bretagne.

Alors que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a prévu un rôle renforcé des partenaires sociaux dans la concertation régionale emploi-formation, nous demandons qu'une réflexion soit engagée pour mieux associer les partenaires sociaux dans le choix des orientations et de la stratégie du GREF Bretagne.

Par ailleurs, plusieurs branches professionnelles disposent aujourd'hui d'outils d'observations de l'emploi et de l'évolution des besoins en compétences, au niveau régional ou national. Nous attirons votre attention sur ces données sectorielles qui doivent être prises en considération dans les travaux du GREF Bretagne, dans un objectif de diagnostic complet et partagé.



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT Bretagne)

Lors de notre intervention sur les orientations budgétaires nous avons déclaré que le cadre contraint dans lequel la région doit préparer son budget ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires.

Avec un budget en régression de 6,9% par rapport à 2015, la Région s'inscrit désormais dans l'accompagnement des politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement.

Rappelons également que ce budget se concrétise dans une période de réorganisation territoriale, qui voit la région dotée de nouvelles compétences et de la perte de la clause compétence générale.

C'est dans ce contexte que la région entend maintenir un haut niveau d'investissements au détriment des dépenses de fonctionnement qui régresseront de 0,75% comme cela fut déjà le cas l'an dernier.

Dès lors comme l'avait souligné l'avis du CESER sur les orientations budgétaires, il y a vraiment de quoi s'interroger sur la Capacité de la Région à développer les compétences issues des Lois Maptam et NOTRe. Or le budget primitif qui nous est présenté ne répond pas aux interrogations formulées par le CESER à cette occasion.

Le manque de transparence et de lisibilité de la nouvelle nomenclature stratégique par programme, ne permet pas de mesurer les impacts des contraintes budgétaires sur la mise en œuvre des politiques de la région. Certains programmes revus à la baisse auront forcément un impact sur les populations, notamment les plus défavorisées.

Le recentrage de l'action régionale autour de 6 grandes ambitions pour la mandature, tout en souhaitant répondre à l'urgence sociale, permet de modifier au fil du temps et de la conjoncture, les priorités du moment.

Mais en période de crise, priorité et urgence ne font pas bon ménage. Dans la grande partie des cas la réponse aux urgences se fait au détriment des priorités.

Alors que la mutualisation et la recherche de partenariat deviennent la norme en matière d'optimisation de l'action publique, force est de constater que toutes les collectivités sont soumises à des contraintes budgétaires qui les conduisent à prioriser leurs actions en fonction de leurs compétences propres. Dans un climat de mise en concurrence des territoires entre eux, cela ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour une telle ambition.

En s'enfermant dans le carcan des contraintes imposées et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le projet d'avis s'inscrit dans l'accompagnement des politiques régionales, se privant ainsi du recul nécessaire à une bonne appropriation des enjeux qui nous sont posés.

Ainsi par exemple, l'avis du CESER propose de valider la hausse du barème des cartes grises alors qu'il ne dispose d'aucun outil d'observation, et d'évaluation pour une telle validation.

Comme pour la TICPE, la CGT est opposée à cette augmentation du barème des cartes grises, qui vient à nouveau pénaliser celles et ceux qui n'ont pas d'autres alternatives que d'utiliser leurs véhicules pour aller travailler.

D'une manière générale, cette situation renforce la nécessité d'une véritable réforme de la fiscalité qui permette une véritable justice fiscale et donne une véritable autonomie de gestion aux collectivités territoriales.

Pour ces raisons, la CGT s'abstiendra sur l'avis du rapporteur général.

INTERVENTION de Mme Nadia LAPORTE (Comité régional FCPE)

J'interviens au nom du Comité Régional de la Fédération des Conseils de parents d'élèves FCPE sur le projet de Budget Primitif 2016 proposé par Monsieur le Président du Conseil régional.

Même si nous les regrettons, nous sommes très conscients des contraintes qui pèsent sur les finances régionales. Ces contraintes obligent à un resserrement quantitatif du budget 2016, aussi bien en terme d'investissement que de fonctionnement, mais aussi à une réflexion sur des priorisations rendues nécessaires des actions.

Cependant nous tenons à rappeler que l'avenir de la Bretagne passe par sa jeunesse en terme d'éducation et de formation initiale, mais pas seulement, et que cet avenir nécessite l'élaboration de politiques publiques en faveur des jeunes adaptées aux enjeux.

Nous nous félicitons de la prise en compte par la Région des besoins en ce qui concerne le patrimoine bâti des lycées publics de Bretagne en terme de maintenance et de rénovation d'un parc vétuste, de mise en accessibilité des locaux et de la modernisation des internats dans le cadre d'un plan d'actions biennuel ; nous nous félicitons également de la construction en réponse à des besoins importants de deux nouveaux lycées à Ploërmel et à Liffré à l'horizon 2019.

Par contre, nous nous inquiétons du retard pris dans les concours de maîtrise d'œuvre pour ces deux établissements. D'autre part qu'en est-il de l'annonce de la construction d'un deuxième lycée dans l'agglomération rennaise à l'horizon 2025, rendue nécessaire par l'explosion démographique ? L'offre de places en internat nous semble également bien insuffisante en regard de la demande dans certains territoires.

Nous nous interrogeons également sur l'ambition de M. le Président du Conseil régional de " faire de la Bretagne la première région du numérique de France ". Nous nous félicitons bien sûr de la mise en place sur 5 ans d'un plan concernant la prise en charge de la maintenance informatique dans les lycées ; mais nous considérons que les ambitions affichées ne sont pas en corrélation avec les moyens affectés et la réalité des usages et des pratiques pédagogiques permis par les réseaux et débits de certains établissements.

Nous demandons un calendrier de programmation d'accès rapide prioritaire au Très Haut Débit dans tous les lycées de la région afin de permettre l'élaboration d'une politique numérique éducative ambitieuse et innovante, d'assurer l'égalité des chances des jeunes bretonnes et bretons et de réussir " la révolution technique et sociale " promise.

En ce qui concerne le développement des langues régionales dans le cadre de la convention spécifique Etat/Région sur les langues de Bretagne, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil régional sur la structuration du réseau public bilingue et en particulier l'articulation et la fluidité des cursus primaire/collège. D'autre part, nous souhaiterions connaître, ainsi que le mentionne l'avis du CESER, les modalités et le montant des aides au fonctionnement du réseau privé DIWAN.

Enfin, nous soutenons les efforts de la Région concernant l'aide aux premiers équipements professionnels et aux dépenses spécifiques d'intégration des élèves en situation de handicap. Nous soutenons également le dispositif chèque-sport dont bénéficient 29 000 jeunes de 15 à 19 ans.

Mais nous sommes stupéfaits de la suppression du dispositif chèques-livres de 60 euros, suppression au nom de la justice sociale et des économies budgétaires. C'est un dispositif certes imparfait, mais qui bien au-delà du symbole, a le mérite d'apporter une aide à l'acquisition des manuels et un soutien financier pour toutes les familles de lycéens et lycéennes en période difficile de rentrée

scolaire. Il s'agit sans aucun doute d'un effort budgétaire régional important mais nous avons maintes fois réaffirmé notre souhait de dotation aux établissements, comme cela se fait en collège par les Conseils départementaux ; c'est une solution assurant une gratuité totale des manuels aux élèves tout en étant moins coûteuse pour la collectivité ; c'est d'ailleurs la solution qui a été adoptée dans près des 3/4 des régions françaises, pas en Bretagne.

Nous réaffirmons haut et fort notre ambition de gratuité de l'école publique pour tous avec une prise en charge de la fourniture des manuels scolaires, des équipements professionnels, des équipements d'intégration des élèves en situation de handicap, des transports scolaires puisque cette compétence revient à la Région à partir de janvier 2017.

Nous demandons à M. le Président du Conseil régional de bien vouloir reconsidérer cette décision.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Hervé JENOT
(Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne)**

Je m'exprimerai au nom des acteurs économiques du collège 1

Dans la session du 15 février 2016 sur les orientations budgétaires pour 2016 j'étais intervenu pour rappeler les enjeux vitaux pour la conchyliculture et au delà pour le domaine de la mer.

L'un des enjeux était la qualité de l'eau sur le littoral.

Aujourd'hui nous parlons du budget primitif : dans les programmes 501 et 208 nous revenons sur cet enjeu .

A cause de fortes précipitations en février, une flambée de contaminations sur nos côtes de Bretagne

avec des fermetures de site justifie les remarques que nous avons faites.

Il faut renforcer l'exigence de la région auprès des opérateurs sur le terrain par rapport à la reconquête de la qualité des eaux conchyloles, de l'identification des sources de contamination et surtout de la suppression des rejets d'eau usée brute dans le milieu.

Surtout nous savons que les norovirus proviennent d'une contamination humaine.

Il faut savoir que pour les professionnels concernés une fermeture peut aller jusqu'à 28 jours.

Je vous remercie de votre attention



INTERVENTION de Mme Claudine CORNIL (CGT de Bretagne)

La CGT note que dans le Budget Primitif 2016, la nouvelle mission III " Pour une formation permettant à chacun de construire son parcours vers la compétence et l'emploi " correspond au périmètre des anciennes missions 3 et 4.

Elle constate qu'avec cette redéfinition, le Conseil régional met l'accent sur la formation et fait passer à l'arrière-plan la notion d'Éducation. Il confirme le parti-pris déjà apparent dans les Orientations Budgétaires, d'un système de formation à visée adéquationniste dont la seule fonction serait l'adaptation à l'employabilité.

De même l'intitulé de la mission III qui donne pour objet à la formation la construction de compétences, ne peut pas satisfaire notre organisation qui se bat pour l'accès aux qualifications et leur reconnaissance. Ceci est d'autant plus grave que le Conseil régional a désormais la charge de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales et continues. Assigner à la formation une vision réductrice et utilitariste est un choix politique contestable et très peu progressiste. La formation, y compris la formation professionnelle, c'est aussi l'apprentissage de la citoyenneté, l'ouverture sur la Culture, la construction de soi dans le monde.

A ce sujet, la CGT voit malheureusement confirmées les craintes exprimées lors de son intervention faite à la plénière du 30 novembre 2013 (avis sur les Orientations Budgétaires 2014). Le Conseil régional a de manière implicite, fait le choix de l'apprentissage " comme voie d'excellence " au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire laquelle forme pourtant chaque année des milliers de jeunes. Le nombre de décrocheurs du système scolaire, sans cesse invoqué, est certes réel, mais il ne doit pas faire oublier que près d'un quart des apprentis actuellement rompent leur contrat d'apprentissage (23,6% en 2013). La CGT regrette que le CESER dans ses avis ne prenne pas la mesure de tels choix idéologiques.

Comme le souligne l'avis du CESER ; les jeunes qui n'ont déjà pas accès aux minima sociaux vont, comme l'année dernière, se voir refuser une rémunération pendant les périodes de préparation à l'accès à la qualification. A l'heure où il faudrait que chacun ait accès à une qualification et donc une formation qualifiante, ce sont surtout les jeunes sortis de leur scolarité sans qualification qui n'auront pas les moyens d'y accéder. L'avenir doit se construire avec eux.

La CGT est également inquiète de la baisse de 50% du volume des heures d'enseignement consacrées à l'égalité hommes/femmes dans les Plans de Formations.

Par ailleurs, le choix politique opéré par la Région de supprimer le dispositif chèques-livres, éloignant encore le concept d'une éducation gratuite pour tous va avoir des conséquences sur des familles déjà touchées par les politiques d'austérité. La CGT partage tout à fait l'avis très réservé du CESER sur cette question.

INTERVENTION de Mme Carole LE BECHEC (Réseau COHERENCE)

En ce début de mandature, les défis n'ont jamais été aussi nombreux (emplois, formations, agriculture, biodiversité, réchauffement climatique...). Alors que les compétences obligatoires et choisies du Conseil régional se multiplient, l'Etat diminue la part des ressources affectées aux collectivités territoriales.

Le budget primitif donne les grandes masses, il montre le peu de marge de manœuvre comptable qui reste une fois réglé la LGV, le THD, la formation et le personnel. Evidemment, on peut s'horrorifier de la place accordée à la ligne « transition écologique » qui ne représente que 1,7 % du budget. Mais la transition, la récente étude de la section prospective l'a montré, est nécessairement transversale, globale. Il faudrait pouvoir acter que c'est dans chaque programme et donc dans tout le budget qu'elle doit se lire.

Dans un monde en mutation profonde la Bretagne doit négocier sa transition. Et puisque les moyens sont limités, il faut compter sur des partenariats forts. Avec les autres collectivités territoriales mais aussi avec la société civile et les entreprises.

La CTAP contribuera à organiser cette nécessaire collaboration entre les collectivités territoriales. Le rôle de la Région comme locomotive, chef de file sera primordial. Pour cela, le Conseil régional doit fixer des objectifs clairs et embarquer avec lui les autres collectivités.

« Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver » disait Sénèque.

C'est ce cap, ce souffle que pourrait apporter le SRADDET, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et cette COP 21 bretonne qu'il est prévu d'organiser. Il s'agit de tracer avec les bretons des objectifs clairs et ambitieux et d'élaborer des plans d'action concrets, ceux que le Conseil régional vise à moyen et long terme. Il faudra mettre en place des critères d'évaluation pour juger en cours de route si l'on se trouve sur la bonne trajectoire. Ces orientations, ces objectifs, dépassant la gestion du court terme devraient répondre à des questions du type :

Quelle réduction d'émissions de Gaz à effet de serre vise-t-on pour la Bretagne ?

Quels objectifs de défense de la biodiversité, de qualité des eaux ?

Quels objectifs de réduction des déchets ? d'économie circulaire ? d'économie de fonctionnalité ? d'écologie industrielle ?

Comment accorder plus de place au bio et aux filières de qualité dans l'agriculture bretonne ?

Comment préserver un maillage d'exploitations agricoles sur le territoire ?

Face au manque de moyens, à côté des collectivités et de la puissance publique une autre ressource doit être grandement sollicitée, c'est la société civile. Organisée au CESER, dans les Conseils de Développement ou les conseils citoyens par exemple, elle est riche d'expérimentations et d'envie. Comment peut-on mieux travailler avec elle ? Il faut sans aucun doute s'appuyer aussi sur les associations, et l'on se rappellera ici le vœu du CESER alertant sur leur fragilité. Les associations sont le lien social par nature, on ne peut faire sans cette richesse bretonne, il faut la préserver, lui donner les moyens d'agir, elle a déjà des solutions.

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de la transition se développe, des outils existent comme les baromètres des communes, les agendas 21 du citoyen développés par Cohérence par exemple. Ces outils peuvent décupler les initiatives des collectivités territoriales.

Enfin, et puisque la Région a clairement le leadership en matière de développement économique, les défis sont aussi bien sûr à relever avec les entreprises. Des outils existent, là aussi comme l'éco conditionnalité des aides ou les marchés publics qui peuvent par leurs effets d'entraînement motiver les changements pour une économie plus respectueuse des équilibres naturels tout en confortant l'emploi. La transition c'est aussi au sein des formations qu'elle se prépare, aux nouveaux métiers, à la mutation de l'économie bretonne.

La Région peut par son appropriation des enjeux à travers toutes ses politiques et un travail d'animation et d'information être le moteur, le chef d'orchestre de la transition. C'est plus qu'un budget, c'est une volonté politique.

INTERVENTION de M. Jean-Yves LABBE (Bretagne Pôle Naval)

Dans le programme 402 intitulé « Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants », le Conseil régional exprime son attachement au développement d'un transport de marchandises plus propre, moins émetteur de gaz polluants.

Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil régional sur les initiatives de transports « plus durables » et notamment sur l'opportunité émanant du développement du gaz naturel pour véhicules et plus globalement de la généralisation de l'usage de véhicules moins polluants, comme ceux répondant à la norme Euro VI, obligatoire pour tout véhicule neuf mis en circulation depuis le 1^{er} janvier 2015, 95 fois moins polluants que les véhicules des années 90 qu'ils sont censés remplacer.

A cet égard, il nous semble important de souligner que le camion moderne, piloté par un personnel formé et qualifié, permet une réduction très significative des émissions polluantes.

Une nouvelle étape doit être franchie pour inciter au passage à l'éco-camion de demain, c'est-à-dire aux véhicules permettant de réduire drastiquement les émissions de gaz polluants.

A ce stade de développement des technologies nouvelles de motorisation, l'accompagnement financier de la Région permettrait, d'une part, d'accélérer le recours à des motorisations électriques et hybrides, et d'autre part, de développer la filière gaz naturel pour véhicules (GNV).

La Région a ainsi l'opportunité de créer les conditions favorables à une démarche ambitieuse et volontariste des entreprises de transport en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

J'ajouterais qu'un réseau routier structurant, pertinent et performant est un élément déterminant de la compétitivité du transport routier de marchandises, et in fine pour l'économie de production bretonne...

Autant d'éléments qui montrent que la complémentarité des modes de transport peut se révéler pertinente et in fine, efficiente, que ce soit en termes économiques ou environnementaux.

INTERVENTION de Mme Véronique LAUTREDOU (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

La CFDT partage l'ensemble des avis rendus par le CESER sur ce budget. Les missions de ce budget correspondent bien aux orientations politiques régionales présentées à la dernière session. Toutefois la nouvelle nomenclature budgétaire rend difficile l'analyse comparative de ce budget avec ceux des années précédentes. Nous aurions souhaité que soit détaillé dans chaque mission les montants affectés à chaque objectif.

Ce budget s'inscrit dans un contexte évolutif du fait des contraintes de la loi Notre, des transferts de compétences et de l'évolution de la carte des intercommunalités à venir. Mais la nouvelle mission d'évaluation du CESER sera facilitée si les indicateurs fournis sont identiques chaque année, ce qui n'est pas le cas dans le document présenté.

Nous souhaitons intervenir sur quelques axes de ce budget.

Le budget donne des indications sur le maintien et le renforcement du soutien de la Région au développement économique. La CFDT note que, dans un contexte contraint, il traduit en moyens le volontarisme affiché. Les arbitrages connus ne remettent pas en cause la forte intervention de la Région en faveur du développement économique. Avec satisfaction nous prenons acte de la clarification sur le pilotage de la stratégie de développement économique. Nous étions en effet demandeurs de ce changement. Il reste que, sur la question de l'appui au développement économique, l'évolution des compétences des collectivités territoriales nécessitera aussi une clarification avec notamment les EPCI.

La CFDT note avec intérêt la volonté d'implication de la Région Bretagne dans la mise en œuvre des politiques de formation, tant initiale que continue et d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Elle alerte néanmoins la Région sur la suppression du chèque livre sans que soit annoncées clairement les mesures qui permettront de répondre aux besoins des familles ni que soit présentée la communication indispensable à la réussite de ces changements. La CFDT rappelle son attachement à la réalisation du lycée de Ploërmel et regrette le retard pris dans l'ensemble de ce dossier. Enfin, concernant la préparation du CPRDFOP, la CFDT sera attentive au caractère participatif de la démarche.

Le budget transport nous est présenté à un moment où les compétences des départements en matière de transports terrestres et maritimes sont transférées à la région qui deviendra Autorité Organisatrice (AOT) pour le fer, la route et le maritime.

Cette nouvelle prise de compétences doit être l'occasion de réfléchir à la complémentarité des moyens de transports par l'harmonisation de l'offre de déplacement et tarifaire. Pour la CFDT, cela ne peut se faire sans une forte implication des usagers en amont des décisions, mais également des salariés de ce secteur, tant des personnels dédiés à ces services dans les collectivités territoriales, que des salariés du privé. La CFDT sera particulièrement vigilante lors des appels d'offre à ce que les transporteurs routiers retenus soient signataires de la charte du « label social » signée par la CFDT Transport.

La CFDT approuve la volonté du conseil régional de favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes. Il serait souhaitable de s'appuyer pour cela notamment sur les travaux de l'association ITS (Intelligent Transport Systems) qui fédère un réseau d'acteurs publics et privés en Bretagne.

Concernant les contrats de partenariat, la CFDT se félicite que la politique territoriale du conseil régional soit réaffirmée. Pour autant, la nouvelle carte intercommunale va interroger le conseil régional sur ses relations avec les territoires, au vu de la montée en puissance des EPCI qui aura des conséquences sur la représentation de la société privée émanant des conseils de développement. Enfin la CFDT regrette le retard pris dans la mise en œuvre des fonds Leader et du FEAMP qui pose de problèmes aux porteurs de projet notamment associatifs.

La CFDT s'interroge sur la suppression du dispositif des animateurs Europe sans qu'aucun bilan de ce dispositif n'ait été présenté.

En conclusion nous voulons souligner que si la région a fait le choix d'avoir une politique volontariste sur un certain nombre de sujets, la CFDT s'interroge, dans un contexte de contraintes budgétaires, sur les moyens humains que le Conseil Régional sera en capacité de mobiliser pour faire face à ces nouvelles compétences et alerte sur la dégradation des conditions de travail que cela pourrait engendrer pour les agents.



INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (CRESS de Bretagne)

La CRESS de Bretagne trouve positif qu'un travail complémentaire soit effectué dans le cadre de la SRDEII, d'une part pour intégrer un volet portant sur la stratégie régionale de l'ESS et d'autre part pour en renforcer la dimension opérationnelle, notamment avec les EPCI.

Néanmoins une question demeure : si théoriquement, depuis l'adoption de la Glaz Economie, l'ESS est concernée par la quasi-totalité de la mission II, elle peut difficilement avoir accès aux programmes (et donc à leurs crédits) en raison de son déficit historique de structuration. D'où les enjeux de structuration, notamment territoriaux, inscrits dans le programme 205. Cependant, si les objectifs de mutualisation indiqués impliquaient des baisses de crédit dans ce domaine, ce serait prendre le risque d'un recul dangereux dans le mouvement de rattrapage de structuration que la Région a engagé avec les acteurs ESS et qui fait des envieux dans les nouvelles grandes régions.

Pour ce qui concerne spécifiquement le programme 205, qui reprend globalement les actions du programme 225 de l'ancienne nomenclature, il convient tout d'abord de s'inquiéter de l'importante baisse de l'autorisation d'engagement, qui passe de 5 à 4,379 millions d'euros alors même que tout un volet d'actions lui est ajouté. En effet, c'est tout le 3^{ème} axe de l'ancien programme 331 qui s'y retrouve basculé, sans les financements afférents. Ce qui, de plus, nuit de façon conséquente à sa lisibilité. C'est d'autant plus inquiétant que, depuis 2 ans, le budget consacré à l'ESS ne permet pas de soutenir des nouvelles actions de développement économique et d'emploi, les projets ayant été quasi systématiquement refusés faute de moyens et non en raison de leur manque d'intérêt et de pertinence. En outre, l'innovation sociale, qui ne concerne pas que l'ESS, même si celle-ci est particulièrement performante en la matière, y prend une place prépondérante ce qui pourrait interpeller sur la poursuite de l'engagement de la Région à favoriser le développement de l'ESS. Celle-ci, qui représente près de 15% de l'emploi breton, a pourtant largement fait la preuve de ses performances en matière de maintien et de création d'emploi durable.

D'autre part le fait que ne soit pas mentionné de soutien de la Région aux plateformes et incubateurs (comme Startijenn pour la métropole rennaise), alors qu'il s'agit là clairement d'innovation sociale nous interpelle.

Nous espérons qu'il sera possible de remédier à tout cela afin que la Région Bretagne reste en pointe dans le soutien au développement de l'ESS qui porte une vraie réponse aux besoins de nos territoires, tant sur le plan du développement économique que du maintien du lien social.

INTERVENTION de Mme. Marie-Christine LE GAL (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Programme 312 : Adapter l'offre et la qualité de la formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises numériques

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous prenons acte, avec satisfaction, de la proposition du Conseil Régional pour un « modèle breton de développement de l'apprentissage », dans le cadre d'un engagement renforcé avec les organismes gestionnaires, les partenaires sociaux et l'Etat.

Le Conseil Régional propose un plan en cinq mesures, associé au renforcement du programme Bretagne Qualité Apprentissage.

Si nous soutenons l'objectif global de ce plan, car nous le portons également avec force depuis plusieurs années, nous tenons à rappeler l'importance de mener une politique régionale à la hauteur des ambitions que nous nous fixons. L'alternance, et l'apprentissage en particulier, est une voie d'excellence pour les jeunes.

Nous proposons que ce plan soit plus ambitieux dans les mesures proposées et qu'il affiche des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2020.

Alors que le nombre d'apprentis stagne en Bretagne, nous attendons que des mesures volontaristes soient engagées de l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes, afin d'esquisser un nouveau modèle d'apprentissage.

Dans le cadre de la compétence du Conseil Régional en matière de politique d'apprentissage, et à l'initiative quadripartite du Bureau CREFOP il nous semble nécessaire d'organiser une réunion de l'ensemble des acteurs concernés : outre le Conseil Régional, l'Etat et les partenaires sociaux ; le Rectorat, Pôle Emploi, les Universités, les CFA, les branches professionnelles, les Missions Locales, CRIJ, CIO, etc.

Nous insistons pour que ce modèle Breton soit fondé sur les besoins des jeunes et des entreprises, pour donner à plus de jeunes la chance de réussir par l'apprentissage, pour donner à plus d'entreprises l'opportunité d'utiliser ce levier formidable de compétitivité.

Nous considérons que ce Plan ne pourra pas être détaché d'une concertation renforcée sur la carte des formations professionnelles initiales. Afin de rapprocher la carte des formations du besoin en compétences des entreprises et lutter contre la rigidité de l'offre de formation, les partenaires sociaux doivent être codécideurs, avec avis conforme, sur les cartes régionales des formations professionnelles initiales, pour tous les niveaux de qualification : les besoins économiques et de compétences des entreprises doivent faire partie des critères de choix prioritaires.

Parmi les autres freins à l'apprentissage, nous insistons sur l'importance de valoriser cette voie dès l'orientation des collégiens. Nous saluons à ce titre, le projet de promotion de l'apprentissage et des métiers en tensions, en lien avec les organisations professionnelles. Dans le même objectif d'une meilleure connaissance des métiers et des formations menant à l'emploi, nous notons avec satisfaction la volonté du Conseil Régional d'organiser une nouvelle édition des Olympiades des Métiers. Il s'agit d'une attente autant de nos entreprises que de nos jeunes. Cette opération valorise les savoir-faire des élèves, de leurs centres de formation et des entreprises qui accueillent et forment des apprentis. Cette vitrine régionale et médiatique renforce l'image positive de l'apprentissage, souvent considéré, à tort, comme une voie moins exigeante.

Le Conseil Régional prévoit une réécriture de la charte qualité qui le lie aux manifestations d'information sur les métiers et les formations. Aujourd'hui, des forums des métiers post-3ème refusent la présence de Centre de Formation des Apprentis parmi les exposants, alors même que le logo du Conseil Régional figure sur les affiches. Cette situation n'est pas acceptable. Nous

encourageons vivement le Conseil Régional à poser comme condition préalable à toute participation de sa part, financière ou non, le principe d'un accès de tous les organismes de formations, sans discrimination envers l'apprentissage.

Enfin, parmi les mesures proposées par ailleurs, nous notons l'engagement d'expérimentations pour faire baisser les taux de ruptures de contrats d'apprentissage. Cependant, nous attirons votre attention sur la nécessité d'aller bien au-delà de ces mesures et de faire des propositions innovantes et réactives, en lien avec les organisations professionnelles.

Le pari de l'apprentissage ne se gagnera qu'avec une vision partagée et l'implication de tous les acteurs.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU
(Union régionale Solidaires de Bretagne)

Programme 401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable.

Programme 402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants.

L'Union Régionale Solidaires a déjà eu l'occasion dans cette assemblée de dénoncer la politique de réduction des effectifs menée par la SNCF. La recherche de baisse des coûts de production, en jouant sur tous les leviers et en particulier sur les effectifs affectés aux gares et aux trains, montre aujourd'hui ses limites en conduisant inexorablement à une dégradation de la sécurité pour les usagers.

En plus de dégrader le service rendu, la politique de déshumanisation des gares et des trains aura contribué à fragiliser les procédures de sécurité. L'EAS (Equipement agent seul) pointé du doigt ! La mise en place de l'EAS (système permettant à l'agent de conduite, seul à bord de son train, de se passer aussi d'agent de quais) impose que l'ensemble des procédures liées à la montée et descente des trains, à la gestion des portes, aux procédures de départs soient aujourd'hui de la seule responsabilité du conducteur.

Malgré les réponses rassurantes qui nous avaient été données l'année dernière, nous constatons que le développement de la mise en place d'EAS (Equipement Agent Seul) va encore se développer cette année, puisqu'après avoir mis en place l'EAS sur 78 trains en avril

2015, 30 trains supplémentaires sans contrôleurs au 1^{er} avril 2016 vont être mis en place dans notre région. Et contrairement à ce qui avait été initialement annoncé cette décision va bien entraîner la suppression de 4 emplois de contrôleurs à l'Etablissement Commercial Trains de Bretagne.

Si aujourd'hui la SNCF considère que son expérimentation est concluante elle n'est pas sans savoir que la dégradation du service aux usagers, de la sécurité et de la sûreté à bords des trains ne va pas se voir tout de suite mais s'installera dans la durée pour devenir comme cela se passe malheureusement en région parisienne.

Pour toutes ces raisons, nous réaffirmons notre opposition à l'EAS et demandons que soit inscrite dans la prochaine Convention TER entre le Conseil Régional et la SNCF, la présence systématique d'un contrôleur par train.

Enfin concernant le fret ferroviaire, nous avons appris, fin janvier 2016, par la presse la mise en redressement judiciaire de Combiwest. Pour l'Union syndicale Solidaires, cet échec n'est qu'une illustration de plus de la totale distorsion de concurrence subie par ce mode de transport vis-à-vis de la route. Cela démontre par ailleurs que la libéralisation et l'ouverture à la concurrence du secteur il y a 13 ans, n'ont en rien empêché l'effondrement du Fret ferroviaire, contrairement à ce qu'assénaient les sirènes libérales. Bien au contraire, en forçant la S.N.C.F. au désengagement progressif de cette activité déficitaire, la libéralisation a accéléré la baisse des volumes transportés.

Dès lors, les raisons avancées par le dirigeant de Combiwest pour justifier cet échec, relèvent de la diversion, sinon de l'affabulation. Difficile en effet, alors que Combiwest a bénéficié de conditions d'installation très préférentielles sur fond d'argent public, d'assumer ses contradictions ; à moins que cet écran de fumée ne soit qu'une énième manœuvre pour récupérer des subventions des collectivités publiques, en particulier d'un Conseil Régional Breton très à l'écoute de ses demandes.

Programme 403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale.

Ce n'est pas la première fois que nous exprimons dans cette assemblée notre opposition au Grand Projet Inutile qu'est la construction d'un aéroport à Notre dame des Landes, plus précisément, contre le projet de transfert de l'actuel aéroport international de Nantes Atlantique (primé au niveau européen, non saturé, ré-aménageable si nécessaire), vers 2000 hectares d'une zone humide concernant deux bassins versants, exceptionnelle en biodiversité, porteuse d'un bocage préservé, d'emplois agricoles non délocalisables et de nombreux projets paysans.

Nous le faisons ici une nouvelle fois comme l'ont fait encore plus de 60 000 personnes le 27 février dernier sur le site de Notre Dame des Landes, en manifestant pacifiquement contre un projet vieux de 50 ans, écologiquement et économiquement intenable, car fondé essentiellement sur des mensonges, des secrets et des manipulations.

Si dans les documents budgétaires qui nous ont été communiqué par l'exécutif régional, nous n'avons pas trouvé trace du montant affecté au fonctionnement du syndicat Mixte pour l'année 2016, nous considérons toujours que les 29 millions d'euros qui ont déjà été versé par la Région au syndicat Mixte sont 29 millions de trop et qu'ils auraient pu être utilisés bien plus utilement pour rénover l'aéroport de Nantes Atlantique qui en a bien besoin.

Au lieu de proposer d'organiser un référendum aux contours incertain, nous pensons que le Président de la République aurait mieux fait de tenir ses engagements en rappelant que le commencement des travaux étaient interdit, tant que tous les recours, y compris devant les instances européennes n'auront pas été épuisés. Nous pensons également, comme la déclaré récemment la Ministre de l'environnement qu'avant de prendre une décision, il conviendrait de mener à bien toutes les études globales sur les coûts /avantages des différents scénarios possibles pour optimiser l'offre de services aéroportuaire dans le grand ouest.

Quoiqu'il en soit, il apparaît bien, que l'engagement que l'engagement pris par notre pays, lors de la COP-21 dans l'accord de Paris n'est pas compatible avec la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes sur près de 1225 hectares de terres agricoles et de milieux naturels (qu'habitent de nombreuses espèces protégées), qui générerait un surcroît d'émissions par l'aviation, le bétonnage d'une des plus grandes zones humides du pays, et la destruction de fermes paysannes.

A l'inverse, préserver le bocage fertile et riche en biodiversité de Notre-Dame-des-Landes serait le signe de la maturité d'un pays prêt à s'engager dans la voie nouvelle de la transition énergétique et écologique, dont les générations actuelles comme les générations futures ont tant besoin. Abandonner ce projet ne préserverait par ailleurs pas que l'écosystème local : renoncer à un projet émetteur de gaz à effet de serre contribue également à préserver notre avenir à tout(es).

Depuis plus de 40 ans, le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes suscite l'opposition résolue et concertée d'agricultrices et d'agriculteurs, d'associations de protection de l'environnement, d'élu(es), d'habitant(es) de la région, de riverain(es), de syndicalistes, ainsi que de nombreuses personnes à travers la France. Sur place, les opposant(es) au projet d'aéroport mènent des expériences riches en enseignements, dans le domaine de l'agroécologie, de la permaculture, de l'habitat léger, etc. La qualité des études qui ont conduit à l'autorisation de l'aéroport est quant à elle contestable, son utilité même est remise en cause, de même que les dépenses que sa construction implique. L'abandon de ce projet, lancé il y a cinquante ans et désormais dépassé, est la seule position cohérente et pragmatique pour l'avenir de notre climat - c'est en effet à l'aune de l'accord de Paris que doit être jugée la pertinence de ce projet.

Pour toutes ces raisons nous demandons à la Région d'avoir le courage se retirer de ce grand Projet Inutile de d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Je vous remercie pour votre attention.

**INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE
(Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne)**

**Intervention au nom de Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne concernant la mission
V « Pour une région engagée dans la transition écologique »**

Tout en prenant en compte les contraintes qui pèsent sur le budget, nous souhaitons faire la remarque suivante. Au regard des coûts de rénovation de l'ensemble du parc immobilier breton, au regard de l'ambition de proposer une « COP 21 » bretonne, au regard de l'importance de la qualité des milieux et des paysages de notre territoire quant à l'attractivité de la Bretagne, au regard enfin de la problématique de l'eau, majeur pour la santé des bretons, il faut espérer qu'après l'élaboration du SRADDET la mission V pourra disposer d'un budget dépassant les 2 % actuels qui ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

INTERVENTION de M. Philippe LE ROUX (Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne)

Je souhaite attirer votre attention sur les modalités de déploiement du plan Bretagne Très haut débit (BTHD). Si cet investissement inscrit dans l'ambition numérique bretonne est un excellent projet, sa mise en œuvre opérationnelle, en tant que représentants du monde économique, nous interpelle.

Dès la phase de la passation du marché public, nous nourrissons quelques inquiétudes, conscients du risque de prédominance d'un opérateur unique contraignant les autres entreprises à contracter à des coûts incompatibles avec le respect des normes et du droit français. Malgré les alertes de plusieurs représentants des entreprises bretonnes auprès du Syndicat mixte MEGALIS Bretagne, ce scénario s'est malheureusement réalisé.

Aujourd'hui, alors que la phase d'exécution des travaux a commencé, nous assistons, impuissants, à une sous-traitance en cascade dans des conditions économiques telles que les entreprises locales de Travaux Publics, pourtant compétentes, ne peuvent intervenir sans se mettre en péril. Certaines entreprises en ont déjà fait l'amère expérience avec des conséquences malheureusement fatales.

Dans ces conditions, comment justifier, que cet investissement public dédié à des infrastructures bretonnes ne puisse irriguer aussi notre tissu d'entreprises, qui quotidiennement participent au cycle de création de valeur et à la dynamique économique et sociale de la région. Dans un contexte où les investissements publics ont nettement diminué et font office de variable d'ajustement budgétaire, nous apprécierions que l'opérateur attributaire du marché se comporte différemment à l'égard des entreprises de notre territoire qui ont besoin de travailler à des prix compatibles avec les contraintes économiques, juridiques et sociales de la France.



INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (Comité régional CGT de Bretagne)

Mission IV

Si le Conseil régional semble vouloir jouer la carte de la concertation et de l'appropriation du projet BGV par le plus grand nombre, ce que la CGT partage, ce budget primitif fait l'impasse sur la question de l'usage ainsi que sur les mécanismes de péréquation tarifaire qui conditionnent sa réussite.

Alors que la question du financement du ferroviaire n'est toujours pas résolue, le renoncement de l'État place le Conseil régional de Bretagne dans une véritable impasse économique sur la question du financement des transports.

A ce jour, malgré son statut de co-financier de la ligne LGV BPL, il ne peut donner aucune garantie sur l'accessibilité tarifaire qui sera offerte aux usagers ce qui est pour le moins inquiétant.

Le contentieux ouvert récemment entre l'entreprise concessionnaire et SNCF Réseau au sujet d'éventuels surcoûts liés à la construction de la LGV portant sur 200 millions d'euros démontre les limites des choix d'aménagements confiés à des entreprises dont les seules visées sont financières. Cela était prévisible et n'augurent rien de bon quant au niveau des péages que l'opérateur historique devra acquitter.

Fait nouveau ce BP 2016 présente la libéralisation des liaisons routières comme une véritable opportunité. Cette mise en concurrence des offres routières et ferroviaires telles que le prévoit la loi MACRON aura inéluctablement des conséquences désastreuses pour les usagers et le salariat du secteur.

Sur la question du financement de l'urgente et indispensable remise à niveau des lignes du maillage ferroviaire le retard pris dans le bouclage financier par les tergiversations de l'État risque de conduire à court terme à d'irréversibles transferts sur route ; ce seront ainsi des pans entiers du territoire breton qui ne seraient plus desservis par le mode ferroviaire ce qui, pour la CGT, est inadmissible.

Pourtant, comme nous l'affirmions à l'occasion des BP précédents, l'argent existe pour financer un report modal en cohérence avec les objectifs de préservation de l'environnement qui ont été réaffirmés à l'occasion de la COP 21. En témoignent par exemple, le montant du CICE les résultats du CAC 40 ou encore le non-recouvrement des fraudes fiscales dont les montants sont sans précédent en 2015. Les réductions de dotations aux collectivités tout comme les multiples dispositions fiscales et d'exonérations dont bénéficient les grandes entreprises ne peuvent être un prétexte pour l'État et les collectivités pour en rabattre sur la question des services publics et singulièrement de transport.



INTERVENTION de M. Guylaine ROBERT (APPEL – Rennes)

Intervention sur le programme 302 à propos du dispositif «Chèques-Livres»

Les parents d'élèves de l'Enseignement Libre ne peuvent être d'accord avec la réorientation du financement prévu par le Conseil Régional quant au dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires.

Un manuel reste une chose palpable avec des reportages, des schémas, des croquis, des explications écrites, un moyen par la lecture de mieux assimiler l'orthographe. Très souvent les livres vu leur coût, se partagent en famille, sauf bien évidemment pour des matières bien précises selon les filières. Contrairement à ce qui se pense, les jeunes ne sont pas tous connectés, même à ce niveau il y a des disparités.

Cette aide régionale permet aux lycéens de familles modestes d'acquérir plus facilement les livres nécessaires aux apprentissages. Là encore c'est une aide qui encourage l'effort de toutes les structures qui englobent la communauté éducative, celle-ci reconnaissant l'implication et la participation des collectivités territoriales.

Il y a bien d'autres économies à réaliser mais surtout pas pour la formation des jeunes, ils représentent l'avenir. C'est par l'éducation et la formation que les familles apportent aux jeunes la stabilité et un avenir meilleur.

Ce dispositif de chèques-livres est un moyen d'accès à la culture pour tous les lycéens !!

INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS (CCI Région Bretagne)

Mission II : Economie

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le volet « économie » du budget primitif 2016 du Conseil régional appelle de notre part trois remarques portant sur autant d'axes structurant ce projet :

Nous notons tout d'abord la volonté affichée par la Région de franchir une nouvelle étape dans le déploiement de la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Représentants des chefs d'entreprises, nous en avons partagé, dans les grandes lignes, son contenu. Mais force est de constater que cette stratégie a tardé à se décliner de manière tangible. Nous l'avons souligné dans cette enceinte à de nombreuses reprises, elle reste encore trop éloignée des préoccupations de court et de moyen terme de la majorité des entreprises bretonnes.

Cette nouvelle mandature, dès son premier exercice budgétaire, doit s'astreindre à la plus grande vigilance sur les effets concrets que la mise en œuvre de la Glaz Economie doit produire, en particulier sur les filières en difficulté.

Sur ce sujet, nous appuyons la priorité conférée au monde agricole et agroalimentaire dans sa modernisation et sa réorganisation.

Les difficultés sont profondes et plurielles, mais l'enjeu de compétitivité reste la question majeure. Bien entendu, il relève aussi des filières et s'inscrit dans un contexte européen et international.

A l'échelle régionale, les financements engagés pour le soutien à la modernisation des équipements ou à la montée en qualité des productions et à leur valorisation constituent des leviers appropriés pour les entreprises. Il nous faut rapidement et collectivement mobiliser les acteurs de la filière pour en tirer pleinement parti.

Vient enfin le poids prépondérant des enjeux liés à la gouvernance et à l'association des acteurs publics et privés à la SRDEII. Les missions nouvelles conférées aux EPCI en font des partenaires de premier ordre pour le Conseil régional, qui en prend justement acte dans ce Budget primitif. Cependant, il nous faut constater que les réseaux consulaires de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers, et du commerce et de l'industrie en sont malheureusement absents, ou quasiment. Nous contestons cette marginalisation. Le modèle de gouvernance tel que dessiné dans ce budget primitif organise une gestion du développement économique et territorial sans les entreprises et leurs représentants. Si « la force des bretons tient à leur capacité à parler d'une seule voix », encore faut-il que toutes soient entendues. Ça ne sera à notre sens pas le cas dans ce modèle. Nous réitérons donc collectivement notre souhait d'être aux côtés du Conseil régional et des territoires sur ces questions majeures pour l'avenir de la Bretagne.

On le voit, cette approche conduit d'ores-et-déjà à des écueils. Les interventions d'acteurs dépendants peut être moins directement du Conseil régional ne sont pas pris en compte dans les orientations qui nous sont communiquées aujourd'hui. Ils travaillent pourtant conjointement sur des problématiques et des objectifs communs. Trois exemples peuvent être mis en évidence:

- En matière d'appui à l'innovation tout d'abord. Nous souhaitons un renforcement des synergies entre acteurs de l'écosystème à la fois au niveau territorial et régional. Aussi, la mission d'animation du système régional d'innovation doit-elle nécessairement associer le réseau des CCI, qui représente

un tiers des conseillers membres du Réseau Breton de l'Innovation. Car les Chambres seront désireuses d'y contribuer activement afin de donner plus de visibilité et d'efficacité aux dispositifs de soutien. L'évolution de BDI vers des grands projets stratégiques ne doit ainsi pas minimiser l'importance de l'innovation dans les TPE et PME. C'est pourquoi les CCI avec CCI Innovation souhaitent renforcer leurs liens avec la Région pour offrir un réel accompagnement de proximité. Ainsi des dispositifs de type PRDI doivent être poursuivis.

- En matière de financement, ensuite. Les outils mentionnés par le Conseil régional complètent les initiatives de crowdfunding comme Kiosk to Invest ou Bulb in Town animés par les CCI.

- En matière d'appui au secteur du commerce, enfin. Les activités de commerce sont durablement impactées par la mutation numérique à un moment où le soutien public se raréfie. Que ce soit avec le FISAC dont l'enveloppe budgétaire diminue de façon drastique ou l'ODESCA, un outil qui a disparu fin 2015. Les CCI, par leur maillage territorial, entretiennent un lien organique avec les entreprises et sont prêtes à assumer leur rôle dans le respect des prérogatives des différents acteurs publics et à apporter leur contribution dans le cadre d'un « véritable service public du développement économique ».

Je vous remercie pour votre attention.



INTERVENTION de M. Viviane SERRANO
(Union régionale Solidaires de Bretagne)

Programme 101 – Contractualiser avec les territoires autour d’enjeu partagés

L’Union Régionale Solidaires s’étonne que dans les engagements pris par la région pour permettre un aménagement équilibré des territoires garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale, il n’est pas fait référence aux organismes d’urbanisme et de développement déjà existants.

Cela nous inquiète, car nous pensons que si la loi « NOTRE » a transféré aux Régions la compétence exclusive du développement économique au détriment des départements cela donne à la Région de nouveaux droits, mais aussi des devoirs. Le devoir notamment de prendre en compte et d’utiliser les outils déjà présents et opérationnels dans les territoires, que ce soit dans les départements, les pays ou les EPCI.

Les compétences et surtout les emplois existent dans ces organismes d’urbanisme et de développement, ce serait véritablement un gâchis économique et surtout humain que de les oublier.

Pour éviter cela, nous pensons donc que la mutualisation et l’articulation des moyens existants sur les différents échelons territoriaux doivent donc être renforcées.

Ces outils, dont l’utilité n’est plus à démontrer, doivent pouvoir aider la Région à mettre en œuvre sa politique de soutien aux projets de développement territoriaux, et lui permettre aussi de renforcer efficacement ses outils de d’analyse économique et d’observation de l’ensemble de ses territoires.

Programme 607 – Développer les actions européennes et internationales

L’union régionale Solidaires de Bretagne souhaite que dans le cadre de son action en direction de la solidarité internationale, la Région Bretagne apporte son soutien financier aux organisations de solidarité internationales bretonnes et aux organisations syndicales qui participent au processus impulsé par les Forums Sociaux Mondiaux en cohérence avec ce qu’elle a déjà entrepris lors des Forums Sociaux mondiaux de Tunis en 2013 et 2015.

Rappelons que notre assemblée, par la voix de son Président a chaleureusement salué l’attribution l’année dernière du prix Nobel de la Paix aux organisations de la société civile tunisienne, qui ont créé et admirablement bien organisé les FMS de Tunis.

Dans ces temps de tensions internationales extrêmes, toutes les initiatives qui favorisent la paix et le vivre ensemble sont à encourager.

Pour information, le prochain FSM se déroulera du 9 au 14 août 2016, à Montréal.

Je vous remercie

**INTERVENTION de M. Alain THOMAS
(Associations Bretagne Vivante,
Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence)**

La présentation du Programme 403 « Moderniser les aéroports à vocation régionale » appelle de notre part les commentaires suivants.

Dans son projet de budget primitif, le Conseil régional écrit ceci : « Aucune subvention d'investissement n'a été versée depuis 2013 en attendant la reprise des travaux. La Région Bretagne verse au Syndicat Mixte, le SMA NDDL, une subvention de fonctionnement adaptée annuellement aux évolutions de la structure ». En dépit des précautions prises dans la rédaction et de la formule abusivement réitérée par ailleurs de « reprise des travaux » -alors qu'ils n'ont jamais commencé-, la Région Bretagne confirme clairement son engagement dans le projet.

Nous enregistrons avec incompréhension que le Conseil régional s'annonce hostile à une participation des citoyens bretons au référendum annoncé par le Président de la République. Que les choses soient claires. Notre étonnement ne vise pas le recours à un procédé référendaire sur une question environnementale suscitant localement de fortes et durables contestations. Comment pourrions-nous l'être puisque qu'une telle solution figure parmi les propositions formulées depuis longtemps par les associations de protection de l'environnement et qu'elle a été enfin reprise, sur le principe, par le Président de la République lui-même lors de la dernière Conférence environnementale, peu de temps après les manifestations de Sivens et le décès du botaniste Rémy Fraisse. Mais nous considérons que, pour cette consultation, le périmètre non encore définitif mais en voie d'être retenu n'est pas recevable du fait des inégalités de traitement à l'égard des populations concernées par les multiples répercussions environnementales et économiques d'un tel aménagement. Ainsi, plus éloignés du site, les Clissonnais pourront voter, mais les Redonnais, bien plus proches, ne le pourront pas sauf à franchir la Vilaine et à s'installer d'urgence à Saint-Nicolas de Redon. Aéroport Grand Ouest, rappelons-le, mais Grand Ouest à géométrie variable. Les Bretons les plus à l'Ouest ne seraient-ils plus dans le Grand Ouest ?

Nous nous étonnons parallèlement de l'absence d'une analyse prospective sur les conséquences du projet sur le réseau de nos propres aéroports à vocation régionale et, tout particulièrement, sur celui de Rennes Saint-Jacques, ne serait-ce qu'au regard des investissements conséquents et réguliers que nécessite cette plate-forme. A-t-on bien réalisé que l'actuel aéroport nantais et celui de notre capitale régionale ne jouent déjà pas dans la même catégorie : 4,15 millions de passagers en 2014 pour le premier, 540 000 passagers en 2015 pour le second. Le rapport est presque de 10 à 1 ! La différence de l'offre commerciale du premier, offre que Vinci promet d'amplifier, amène à poser les questions suivantes: l'aéroport de Rennes Saint-Jacques n'est-il pas appelé à être marginalisé? La Bretagne peut-elle financièrement assumer un tel risque? Est-ce un modèle de développement soutenable? Est-ce un exemple de coopération interrégionale équilibrée? Sur ces points, comme sur d'autres, le silence est assourdissant. Le malaise est si palpable que notre propre étude du CESER « Les dynamiques de coopération interrégionale Bretagne-Pays de la Loire » ignore le projet de transfert de l'aéroport nantais à deux pas de la Bretagne administrative. Le Syndicat Mixte auquel abonde pourtant la Région Bretagne ne figure pas dans le très intéressant tableau récapitulatif des coopérations interrégionales !

Dans leur domaine d'expertise, les associations de protection de la nature tentent de dévoiler les nombreuses omissions et approximations qui caractérisent le projet. Depuis trois ans, elles se sont attelées à inventorier méthodiquement la biodiversité du site concerné à Notre Dame des Landes. Il ressort de ce travail, l'établissement d'une liste de plus de 2000 espèces dont 130 protégées. Aujourd'hui, elles sont en mesure d'affirmer et de prouver que les bureaux d'études ont sous-estimé l'importance et la superficie des zones humides, le nombre d'espèces protégées à prendre en compte, et ont proposé des compensations écologiques obscures, minimalistes et inapplicables.

Nous rappelons que la méthode pour déterminer les compensations a été désavouée par le jury international d'expertise sollicité par l'Etat. Les espèces protégées nouvellement inventoriées ont fait l'objet d'une information auprès du Ministère de l'Environnement, sans guère de réaction de sa part jusqu'à présent.

Les études ont également porté sur les composantes du paysage : les ruisseaux, les prairies naturelles, les talus, les mares, etc. Elles forment un ensemble unique modelé pas à pas depuis plus de 150 ans par les habitants successifs. Un ensemble d'autant plus unique aujourd'hui que, depuis cinquante ans, l'aménagement des territoires environnants a été particulièrement destructeur du bocage et des milieux naturels. Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'agriculture pratiquée sur la Zone d'Aménagement Différé est un remarquable modèle de coexistence avec une nature exceptionnelle dans le cadre d'une vie sociale riche en termes d'emplois et de cohésion sociale.

Au moment où la Bretagne entend développer une politique de l'eau ambitieuse, nous ne rappellerons pas ici l'importance qualitative et quantitative de l'aquifère de cette zone, double tête de bassin versant, tant pour le sud de notre région que pour la Loire-Atlantique.

Une incompréhension de plus à propos d'un projet à contre-courant des orientations tracées par la COP 21 et vis à vis duquel les associations environnementales restent fortement mobilisées.

INTERVENTION de M. Sylvère QUILLEROU (CNPL Bretagne)

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1.

Le CESER, avec son rapport sur « Les univers sociaux et culturels des jeunes » ainsi que le Conseil régional avec « La charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne », ont montré leur intérêt pour les jeunes dans leurs diversités, leurs difficultés ainsi que leur détermination à mettre ces jeunes au centre des politiques publiques régionales.

Dans le projet de budget 2016, la Région dans le Programme 205 évoque succinctement le Service Civique, pourtant appelé à se développer significativement.

En Bretagne, en 2015, 580 structures ont accueilli 1871 volontaires, dans le cadre du Service Civique, dont la moyenne d'âge est de 22 ans et composé majoritairement de jeunes femmes (64%). Parmi ces volontaires, on a dénombré 188 décrocheurs scolaires (environ 10% de l'effectif total), sortis du système sans diplôme⁷.

Ces jeunes sont prêts à revivre l'expérience et estiment que celle-ci a été un tremplin dans leur parcours.

Lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, le chef de l'État a annoncé que le budget du Service Civique passerait, sur le territoire national, de 300 millions à plus d'un milliard d'euros en 2018. Ceci afin de permettre l'accueil d'environ 350 000 jeunes par an d'ici trois ans, soit la moitié d'une classe d'âge et ce, dans la perspective de la généralisation du Service Civique.

Ce qui supposerait une capacité d'accueil de 15 à 20 000 volontaires pour la Bretagne.

Les offres aujourd'hui ne sont pas suffisantes, raison pour laquelle il est prévu d'imposer aux administrations publiques, une obligation de remplir des objectifs en fonction des effectifs qui les composent.

Globalement 82% des missions de Service Civique sont portées par le secteur associatif. L'objectif serait donc de veiller à une répartition équitable entre associations et secteur public : 50/50 au lieu de 80/20.

Bien qu'une convention avec l'Éducation Nationale prévoit l'engagement de 35 000⁸ volontaires du Service Civique, au plan national, il est admis que le secteur public n'est pas encore suffisamment sensibilisé.

Si nous voulons que l'objectif retenu soit atteint, l'effort devra être partagé et soutenu. Il reviendra, pour une part, à la Région d'animer ce dispositif ambitieux, quand on sait qu'à peine 70 000 jeunes ont été spontanément séduits par le Service Civique, depuis 5 ans, sur le territoire national !

⁷ Source ASP/Exploitation DRJSCS Bretagne

⁸ Correspond à un effectif d'environ 1 500 volontaires pour la Bretagne

L'engagement repose sur le volontariat et donc sur le fait qu'un jeune de 16 à 25 ans décide de consacrer du temps au service de l'intérêt général. C'est une sorte de contrat social par l'engagement que l'État veut instaurer.

La diversification des missions doit permettre à un jeune de révéler ses potentialités, de prendre conscience de ses capacités dans un domaine à sa convenance et profitable pour son environnement.

En conclusion,

Nous aimerions connaître les dispositions que prendra la Région pour mettre en œuvre, de manière efficace et efficiente, le Service Civique, dans la perspective d'un élargissement décuplé de l'accueil des jeunes volontaires - Il faut prévoir le passage de 1871 volontaires actuels à 15 à 20 000 - et dans quelles conditions le budget correspondant serait attribué ?

Par ailleurs, a-t-on, concrètement anticipé l'attribution des agréments aux structures d'accueil de ces jeunes volontaires en Bretagne et comment ?

Je vous remercie pour votre attention.

INTERVENTION de Mme Isabelle TOXE (URAPEI/CREAI)

Programme 314 : assurer des formations sanitaires et sociales

Sur l'objectif N°III : doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social.

Il nous apparaît nécessaire de continuer les démarches de développement de l'appareil des formations sanitaires et sociales sur la région Bretagne mais en l'optimisant face aux évolutions des besoins.

En effet, nous constatons que le nombre de places de formations paramédicales agréées par la Région Bretagne a très peu augmenté depuis ces 5 dernières années (les chiffres restent stables : 1 724 pour les places agréées et 148 formations).

Or, cette stabilité ne permet pas de prendre en compte les départs en retraite des différents professionnels et les évolutions démographiques, mais aussi les évolutions des métiers de l'accompagnement, notamment, dans le champ des personnes handicapées.

La Région doit donc veiller à adapter les formations à la réalité des besoins.

De plus, le Contrat d'Objectif Emploi Formation (COEF) priorise l'observation des besoins afin d'organiser l'offre de formation avec les besoins des territoires en s'appuyant sur les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social.

Les partenaires majeurs de ce contrat, que sont l'Agence Régionale de santé, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les départements, ont une connaissance fine des besoins à couvrir, notamment, dans le domaine du handicap.

Aussi, nous souhaitons vivement que le constat des nombreux besoins d'accompagnement non couverts, sera un élément déterminant dans la construction des besoins en formation sanitaires et sociales pour les cinq années à venir.

Le mouvement familial URAPEI est prêt à apporter son expérience et son expertise dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental afin de contribuer à optimiser la qualité de ces formations.

Programme 205 : développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

LE HANDICAP REPRESENTE UN POTENTIEL D'EMPLOI A PRENDRE EN COMPTE.

Sur la région, le secteur du handicap génère un nombre d'emplois très important.

A titre d'exemple, l'URAPEI compte parmi ces associations adhérentes, 3 482.7 ETP de salariés ainsi que 2 908.1 ETP d'ouvriers d'ESAT et 285.9 ETP au niveau des entreprises adaptées soit un total de 6 676.7 ETP de personnels employés.

Par extrapolation avec les données issues du STATISS 2014 sur le nombre de travailleurs d'ESAT dans les établissements médico-sociaux et sociaux de la Région Bretagne, l'URAPEI représenterait 50% d'entre eux.

Ces données permettent donc d'estimer, actuellement, que le nombre d'emplois au sein des établissements et services médico-sociaux accompagnant les personnes en situation de handicap est chiffré à plus de 7 000 emplois et que les Ouvriers d'ESAT sont plus de 6 000.

Néanmoins, un très grand nombre de besoins d'accompagnement concernant les personnes handicapées demeurent non couverts à ce jour.

Les plans de compensation et surtout l'orientation correspondant à leurs besoins d'accompagnement, tels que définis par les MDPH, ne sont pas pris en considération.

Une enquête de Septembre 2015 au sein de notre mouvement fait ressortir que 3 586 Personnes (enfants et adultes) attendent une place en Etablissements et services médicaux sociaux au seul périmètre de la Bretagne.

En Bretagne, 3 586 citoyens sont donc actuellement sans solution ou sans solution adaptée à leurs besoins d'accompagnement. Leurs droits ne sont donc pas respectés.

Sur le plan national, ces citoyens sont au nombre de 47 427.

De plus 6 500 personnes handicapées françaises sont par ailleurs placées, faute de solution en France, dans des établissements en Belgique, malgré la reconnaissance de leur droit à bénéficier d'un accompagnement, en France, par la MDPH.

Ces 6 500 places et les 4 000 emplois belges qu'elles génèrent, sont, paradoxalement, financées par l'état Français.

Considérant qu'une place en ESMS nécessite à minima un ratio d'encadrement compris entre 0,5 à 1,2 selon le type d'établissements ou de services, cela permet d'avoir une indication précise des emplois qui pourraient être créés en BRETAGNE, si les 3 586 places étaient créées et financées, tant par les conseils départementaux que par l'ARS.

Cette information laisse donc entrevoir un potentiel de création d'emploi non négligeable puisque l'accompagnement d'une personne handicapée permet la création d'un emploi de 0.5 à 1,2 ETP.

D'autre part, un gisement d'emplois est plus méconnu : les emplois en aide humaine directe des personnes en situation de handicap via les plans de compensation en PCH Aide humaine.

En effet, les demandes d'aides sont en augmentation en Bretagne.

Le dossier technique de décembre 2015 de la CNSA « Les MDPH face à de nouveaux enjeux » fait la synthèse des rapports d'activité 2014 des MDPH et montre une hausse générale d'activité depuis la neuvième année consécutive concernant le volet aide humaine.